Public Disclosure Authorized

Projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal (PRDC/VFS)

(P179449)

Plans de mobilisation des parties prenantes (PMPP) consolidés pour :

- **Senegal**
- **Mauritanie**

Public Disclosure Authorized

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple, un But, une Foi

Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale (MDCSNEST)

Projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal (PRDC/VFS) (P179449)

Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)

Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 1

LISTE DES TABLEAUX 3

LISTE DES FIGURES 3

LISTE DES ANNEXES 3

SIGLES ET ACRONYMES 4

GLOSSAIRE 6

I. CONTEXTE GENERAL 7

1.1 JUSTIFICATION DU PROJET 7
1.2 COMPOSANTES DU PROJET 8
1.3 ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET 10
1.4 OBJECTIF DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 13

II. RAPPEL DES EXIGENCES APPLICABLES 14

2.1 EXIGENCES DE LA NORME ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE N°10 14
2.2 EXIGENCES DU CADRE JURIDIQUE NATIONAL 15
2.3 CONVERGENCES /DIVERGENCES 17

III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 18

3.1 CONSULTATIONS MENEES PAR LE PROJET ANTERIEUREMENT A LA PREPARATION DU PMM 18
3.2 ACTIVITES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES ENGAGEES LORS DE LA PREPARATION DES INSTRUMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX 23
3.2.1 Etendue et calendrier des consultations *23*
3.2.2 Données statistiques des consultations *28*
3.2.2.1. Taux de couverture de la zone en consultation 28
3.2.2.2. Taux de participation par région et par commune 28
3.2.2.3. Taux de participation par catégories de parties prenantes 29
3.2.2.4. Taux de participation par sexe 30
3.2.2.5. Taux de participation par tranche d'âge 31
3.2.2.6. Taux de participation par tranche d'âge et par sexe 31
3.3 POINTS DISCUTES AVEC LES PARTIES PRENANTES EN RAPPORT AVEC LE PMPP 31
3.2.3 Synthèse des points de vue exprimés par les parties prenantes *32*
3.2.4 Conclusion sur les consultations *36*

IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 37

4.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES 37
4.1.1 Parties touchées par le projet *37*
4.1.2 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables *38*
4.1.3 Autres parties concernées/intéressées *39*
4.2 INVENTAIRE DES PARTIES PRENANTES 39
4.3 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 41
4.3.1. Niveau d'implication des parties prenantes *41*
4.3.2. Résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes *47*
4.3.3. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes *49*
4.3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes *53*

V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 57

5.1 METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 57
5.1.1 Assemblées avec les communautés *57*
5.1.2 Groupes focus *58*
5.1.3 Consultations ciblées *58*

5.1.4 Entretiens individuels *59*
5.1.5 Médias de masse *59*
5.1.6 Site web du projet *60*
5.1.7 Technologie de l'information et de la communication *60*
5.1.8 Forums, ateliers et expositions *61*
5.1.9 Brochures sur le projet *61*
5.1.10 Visites des sites du projet *62*
5.1.11 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes *62*
5.2 STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION 63
VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES 66
6.1 CONFIRMATION DE L'ETABLISSEMENT D'UN BUDGET SUFFISANT POUR LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 67
6.2 ORGANES ET PERSONNES EN CHARGE DU PMPP 71
6.2.1. Entité de coordination et de mise en œuvre *71*
6.2.2. Entité d'appui à la mise en œuvre *71*
6.3 FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITES 72
VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) 73
7.1 EXIGENCES 73
7.2 OBJECTIF DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES 73
7.3 PROCEDURE DE GESTION DES PLAINTES 74
7.3.1. Enregistrement des plaintes *74*
7.3.2. Triage des plaintes et doléances *75*
7.3.3. Règlement à l'amiable *76*
7.3.4. Recours judiciaire *77*
7.3.5. Fermeture de la plainte *77*
7.3.6. Délais de traitement de la plainte *80*
7.3.7. Mise en œuvre et suivi des mesures convenues *80*
7.3.8. Gestion des feedbacks *80*
7.3.9. Suivi des plaintes *81*
7.4 AUTRES PROCEDURES COMPLEMENTAIRES DE GESTION DES PLAINTES 81
7.5 SUIVI ET RAPPORTS 82
VIII. CALENDRIERS, EXAMEN DES COMMENTAIRES ET PHASES ULTERIEURES 84
8.1 CALENDRIERS 84
8.2 EXAMEN DES COMMENTAIRES 84
8.3 PHASES ULTERIEURES DU PROJET 84
IX. CONCLUSION 85
X. ANNEXES 86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composantes et sous composantes du Projet 9
Tableau 2 : Arrêté relatif à la participation du public à l'étude d'impact sur l'environnement 16
Tableau 3 : Activités de mobilisation des parties prenantes menées antérieurement à la préparation du PMPP 19
Tableau 4 : Etendue des consultations 23
Tableau 5 : Calendrier des consultations 24
Tableau 6 : Liste détaillée nominative des Parties prenantes consultées dans la région de Saint-Louis 24
Tableau 7 : Liste détaillée et nominative des parties prenantes consultées dans la région de Matam .25
Tableau 8 : Liste détaillée et nominative des parties prenantes consultées dans la région de Tambacounda 27
Tableau 9 : Taux de couverture de la zone d'intervention du projet par les consultations 28
Tableau 10 : Taux de participation des parties prenantes par région, département et commune 29
Tableau 11 : Proportion des individus rencontrés par catégorie d'acteur et domaine d'activité 30
Tableau 12 : Proportion de personnes consultées par sexe 30
Tableau 13 : Proportion de personnes consultées par tranche d'âge 31
Tableau 14 : Proportion de personnes consultées par tranche d'âge et par sexe 31
Tableau 15 : Synthèse des perceptions, préoccupations, craintes, suggestions et recommandations des parties prenantes issues des consultations 32
Tableau 16 : Synthèse des préoccupations et recommandations des parties prenantes 33
Tableau 17: Groupes des parties prenantes du PRDC/VFS-SN 40
Tableau 18 : Analyse et description des missions, rôles et responsabilités des groupes de parties prenantes et niveau d'implication 42
Tableau 19 : Synthèse et commentaire sur les niveaux d'implication des parties prenantes vis-à-vis du projet 47
Tableau 20 : Résultats de l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes 50
Tableau 21 : Besoins des parties prenantes 54
Tableau 22 : Stratégie de diffusion des informations 64
Tableau 23 : Stratégie de consultation des parties prenantes 65
Tableau 24: Budget de mise en œuvre du PMPP 68
Tableau 25 : Délais maximum de traitement des plaintes 80

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Régions d'intervention du projet 11
Figure 2 : Départements d'intervention du projet 12
Figure 3 : Procédure de gestion des plaintes 79

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'enregistrement des plaintes 87
Annexe 2 : Procédure de signalement et de prise en charge des cas de violences basées sur le genre 90
Annexe 3 : Modèle de journal de consultation 96
Annexe 4 : Modèle de rapport de consultation 99
Annexe 5 : Formulaire de feedback 101
Annexe 6 : Formulaire de boite à question 103

SIGLES ET ACRONYMES

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AGEROUTE	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
AJS	Association des Juristes Sénégalaises
ARD	Agence régionale de développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
BM	Banque Mondiale
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCJ	Conseil Communal de la Jeunesse
CCRL	Comité Communal de Règlement des litiges
CDD	Comité Départementale de Développement
CDREI	Commission Départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses
CDRL	Comité Départemental de Règlement des litiges
CERC	Composante de réponse d'urgence contingente
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CLM	Comité Local de Médiation
CNP	Comité National de Pilotage
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CRD	Comité Régional de Développement
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRDC	Direction Régional de Développement Communautaire
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
EAS	Exploitation et Abus Sexuels
EIE	Etude d'Impact Environnemental
GdS	Gouvernement du Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
HS	Harcèlement Sexuel
HST	Hygiène et de Sécurité au Travail
ICP	Indicateur Clé de Performance
IEC	Information Education et Communication
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
MDCSNEST	Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES	Norme Environnementale et Sociale
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAD	Project Appraisal Document
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PGIPP	Plan de Gestion des Pestes et Pesticides

PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'œuvre
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PRDC/VFS-SN	Projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTF	Partenaire technique et financier
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers
PV	Procès-verbal
SAED	Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal
SDAS	Service Départemental de l'Action Sociale
SDC	Service Départemental de Développement Communautaire
SDDR	Service Départemental de Développement Rural
SDPS	Service Départemental des Pêches et de la Surveillance
SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRH	Service Régional de l'Urbanisme
SRP	Service Régional de Planification
UGB	Université Gaston Berger
UGP	Unité de Gestion du Projet
VAD	Visites A Domicile
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCE	Violence Contre les Enfants
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaines

GLOSSAIRE

Exploitation sexuelle : L'exploitation sexuelle peut être définie comme le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p.6).

Groupes vulnérables —
Selon la Directive de la Banque mondiale traitant des risques et effets sur les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables, les personnes défavorisées ou vulnérables sont des personnes qui, en raison par exemple de leur âge, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, d'un handicap physique, mental ou autre, de leur statut social ou civil, de leur état de santé, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur situation économique, de leur statut d'autochtone et/ou de leur dépendance vis-à-vis de ressources naturelles uniques, risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet.

Harcèlement sexuel : Toute forme de comportement verbal, non verbal ou physique importun à connotation sexuelle ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'il crée à l'encontre de cette dernière une situation intimidante, hostile, dégradante, humiliante ou offensante. Il peut s'agir d'avances sexuelles ou de demandes de faveurs sexuelles déplacées, formulées via des canaux de communication en ligne ou mobiles, ou bien en personne.

La partie visée par la plainte : est la personne physique ou morale présumée être l'auteur d'une infraction ou d'une faute mineure ou grave

Le mécanisme de gestion des plaintes du projet : Un mécanisme de règlement des griefs (MGP) est un moyen formel et local d'accepter, d'évaluer et de résoudre les commentaires ou les plaintes de la communauté. Il doit offrir un point accessible pour la réception des plaintes ainsi qu'un processus et un calendrier prévisionnel permettant aux communautés d'obtenir une réponse. Son équité et son efficacité détermineront sa crédibilité auprès des utilisateurs. Un MGP peut prendre la forme d'une simple feuille de calcul Excel ou d'un système plus complexe basé sur le web qui recueille des données par SMS, par téléphone et par d'autres canaux de participation.

Les doléances sont des requêtes adressées par un tiers aux responsables (autorités, responsables) essentiellement pour faire des remarques, ou pour exprimer un souhait.

ONG : Les Organisations Non Gouvernementales sont des associations à but non lucratif et apolitique qui œuvrent le plus souvent pour le bien-être des populations dans plusieurs domaines de la vie économique, sociale et politique.

Partie prenante : Le paragraphe 4.3. de la note d'orientation n°10 qui accompagne la NES n° du CES de la Banque mondiale, définit le terme « partie prenante » comme les individus ou les groupes qui:

a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et;
b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

I. CONTEXTE GENERAL

1.1 Justification du Projet

La vallée du fleuve Sénégal (VFS) est une plaine alluviale encadrée par des régions semi-désertiques et une grande partie de la longueur du fleuve Sénégal marque la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal[1]. Alors que la VFS fournit la plupart des terres irriguées en Mauritanie (90 %) et au Sénégal (80 %), les communautés, des deux côtés du fleuve, restent largement pauvres et de plus en plus vulnérables. Beaucoup d'entre-elles pratiquent une agriculture sédentaire (en tant qu'agriculteurs de subsistance ou petits exploitants), des activités pastorales ou la pêche le long du fleuve Sénégal. La plupart des villes localisées sur les rives du fleuve Sénégal sont également sous-équipées.

La Mauritanie et le Sénégal sont parmi les pays les plus pauvres du monde, avec 38 % et 28 % de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle sévère[2], avec, respectivement[3], un Revenu National Brut (RNB) de 1 730 dollars et 1 540 dollars par habitant. Ils se classent également parmi les 33 derniers pays du monde, selon l'indice de développement humain 2022[4].

Dans les deux pays, l'augmentation des terres aménagées a considérablement accentué la pression sur le foncier, engendrant des tensions sociales fortes dans la VFS.

Les migrations ont également accéléré la croissance démographique et l'urbanisation rapide dans la zone de la VFS. Selon le rapport Groundswell Africa de la Banque mondiale sur les migrations internes au Sénégal[5], le pays pourrait connaître, d'ici 2050, une migration de plus d'un million de personnes des zones côtières, en raison de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion côtière, vers de nouveaux pôles de migration, parmi lesquels la ville de Matam sur le fleuve Sénégal dont le régime hydrologique est fortement influencé par le niveau de la mer. La même tendance est attendue en Mauritanie, où la sécheresse et la chaleur, dans le nord, pousseront de nombreuses personnes vers les terres fertiles de la VFS.

L'émergence de ces pôles de migration climatique interne dans la VFS et leur convergence vers des zones appauvries et des centres de croissance économique nécessitent des approches holistiques et clairvoyantes, pour garantir des résultats durables, car la plupart des villes de la VFS ne sont pas bien planifiées ou équipées pour accueillir une croissance démographique aussi rapide.

Les impacts du changement climatique, dans la région de la VFS elle-même, présentent également une variabilité climatique parmi les plus extrêmes au monde[6]. En effet, la VFS connaît une hausse des températures, des précipitations de plus en plus irrégulières, des sécheresses, des inondations, une élévation du niveau de la mer, une salinisation des sols et

---

[1] S'étendant sur plus de 1 800 kilomètres, le fleuve Sénégal s'écoule des hauts plateaux du Fouta Djallon en Guinée, traverse le Mali, sépare le Sénégal et la Mauritanie avant de rejoindre l'océan Atlantique. L'opération proposée ne couvrira que la zone de la VFS en Mauritanie et au Sénégal.

[2] Indice mondial de pauvreté multidimensionnelle, 2022 (https://hdr.undp.org/content/2022-global-multidimensional-poverty-index-mpi#/indicies/MPI)

[3] Banque mondiale, Indicateurs du développement mondial

[4] Indice de développement humain du PNUD, 2022. La Mauritanie est classée 158ème sur 191 et le Sénégal est classé 170ème.

[5] Groundswell Africa : Une plongée en profondeur dans la migration climatique interne au Sénégal" http://hdl.handle.net/10986/36445.

[6] Magistro, John et Medou Lo. (2001) Dimensions historiques et humaines de la variabilité climatique et des contraintes sur les ressources en eau dans la vallée du fleuve Sénégal. Recherche sur le climat 19 (2001) : 133-147.

des eaux, une désertification rampante ainsi qu'une dégradation des terres arables. Ces phénomènes perturbent l'économie centrée sur l'agriculture, l'élevage traditionnel et la pêche, et contribuent également aux migrations vers les zones urbaines les plus proches.

L'interaction entre ces phénomènes naturels et les dynamiques régionales plus larges de fragilité, de compétition sur les ressources naturelles entre agriculteurs locaux et agro-industriels pourrait accroître le risque d'escalade des conflits dans la VFS.

De même chez les jeunes, le manque d'opportunités risque d'induire des frustrations et l'exode et/ou la migration.

A cela s'ajoute un contexte mondial qui vient de sortir de la COVID-19 et qui est marqué par la hausse des coûts de l'alimentation et de l'énergie induite par l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Pour faire face à ces défis majeurs, le Gouvernement du Sénégal a développé plusieurs initiatives comme le SCD 2018, le Plan Sénégal Émergent (PSE) du pays en termes de soutien à l'emploi et à l'inclusion sociale, pour améliorer le bien-être de la population et le Projet de développement de la résilience au changement climatique dans le bassin du fleuve Sénégal.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité l'appui de la Banque mondiale dans le cadre d'un financement de l'IDA pour le développement du *Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal* (PRDC/VFS-SN). A travers ce projet en cours de formulation, le Gouvernement du Sénégal compte améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés ciblées dans la vallée du fleuve Sénégal.

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) qui est partagé avec la République Islamique de la Mauritanie est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés ciblées dans la vallée du fleuve Sénégal (Mauritanie et Sénégal).

1.2 Composantes du Projet

Le PRDC/VFS-SN est organisé autour de cinq (05) composantes dont la Composante 5 « Composante de réponse d'urgence contingente (CERC) (0 $US) » pour laquelle aucune activité n'est prévue pour le moment.

Le tableau 1 ci-dessous présente les composantes et sous composantes du PRDC/VFS-SN.

Tableau 1 : Composantes et sous composantes du Projet

Composante	**Sous composantes**
Composante 1 : Résilience et inclusion des communautés pour la cohésion sociale (60 millions USD)	*Sous-composante 1a*. Développement des infrastructures et équipements communautaires (55 millions USD)
	*Sous-composante 1b. Promotion et Renforcement de la cohésion sociale (*5 millions USD)
Composante 2 : Développement territorial intégré (63 millions USD)	*Sous composante 2* a : Accès aux infrastructures et équipements sociaux, territoriaux intégrés, de connectivité et de développement économique local (37,8 millions USD)
	Sous composante 2 b : Accès aux Moyens de subsistance et opportunités économiques pour le développement économique local (25,2 millions USD)
Composante 3 : Renforcement institutionnel, développement organisationnel et gestion des connaissances (12 millions USD)	*Sous-composante 3a*. Renforcement institutionnel (7 millions USD)
	Sous-composante 3b : Plate-forme régionale de gestion des connaissances (5 millions USD)
Composante 4 : Gestion du projet (15 millions USD)	
Composante 5 : Intervention d'urgence contingente (CERC) - (0 USD)	

A noter que la ***sous-composante 3a. Renforcement institutionnel*** comporte un volet transversal « ***appui à la mise en œuvre d'activités d'information, éducation et communication (IEC), de communication pour le changement de comportement (CCC) et d'ingénierie sociale*** dont le but est d'assurer une mobilisation des parties prenantes tout au long du processus de développement et de mise en œuvre du PRDC/VFS-SN.

1.3 Zone d'intervention et bénéficiaires du Projet

Les zones d'intervention ciblées par le Projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal (Figures 1 et 2) couvrent les régions administratives de Saint-Louis, Matam et Tambacounda, et devraient avoir des retombées largement positives et considérables sur le milieu biophysique et socioéconomique.

Précisément, le projet couvrira les régions de Saint-Louis, Matam et Tambacounda, au sein desquelles six (6) départements sont ciblés (Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel) et 44 communes cibles.

Figure 1 : Régions d'intervention du projet

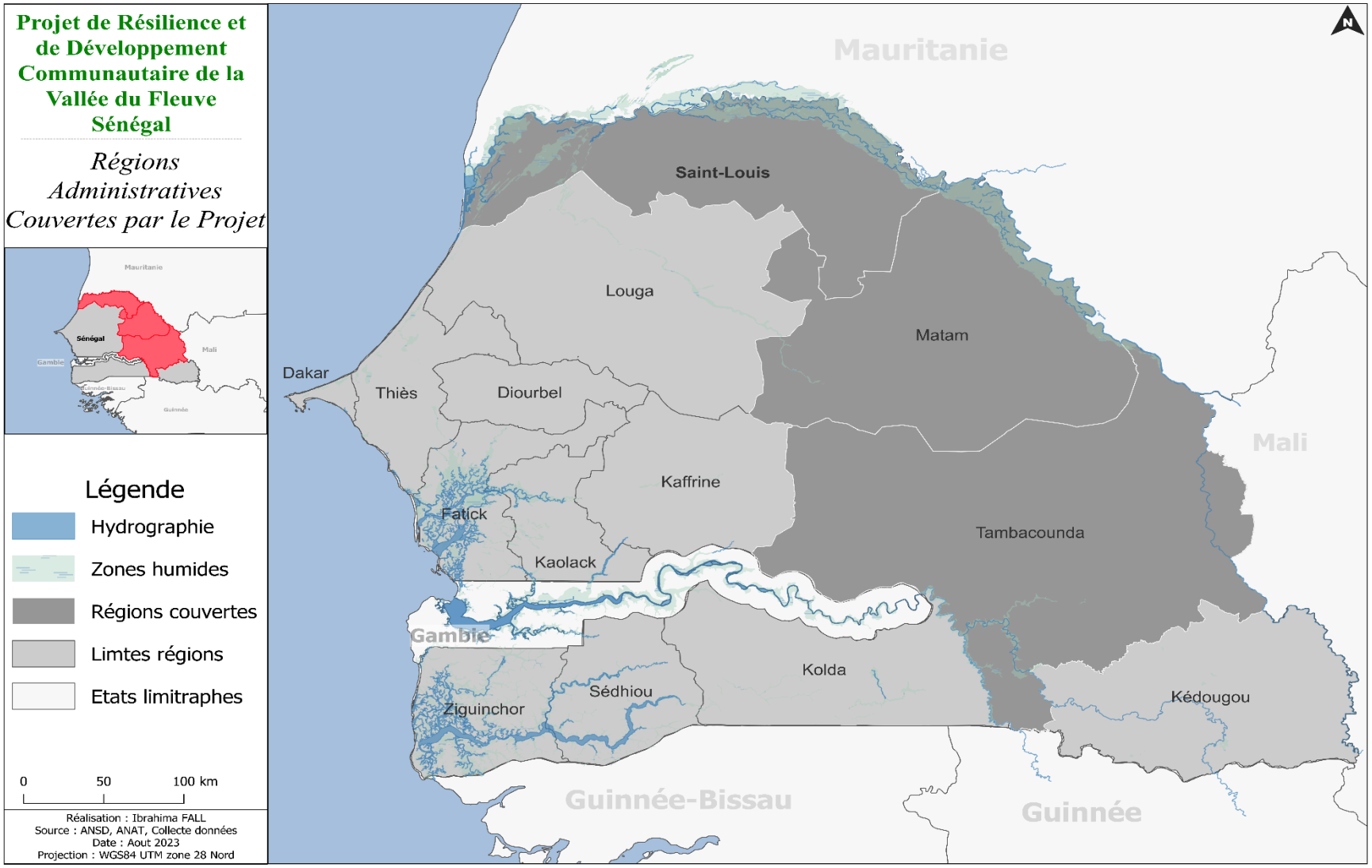

Figure 2 : Départements d'intervention du projet

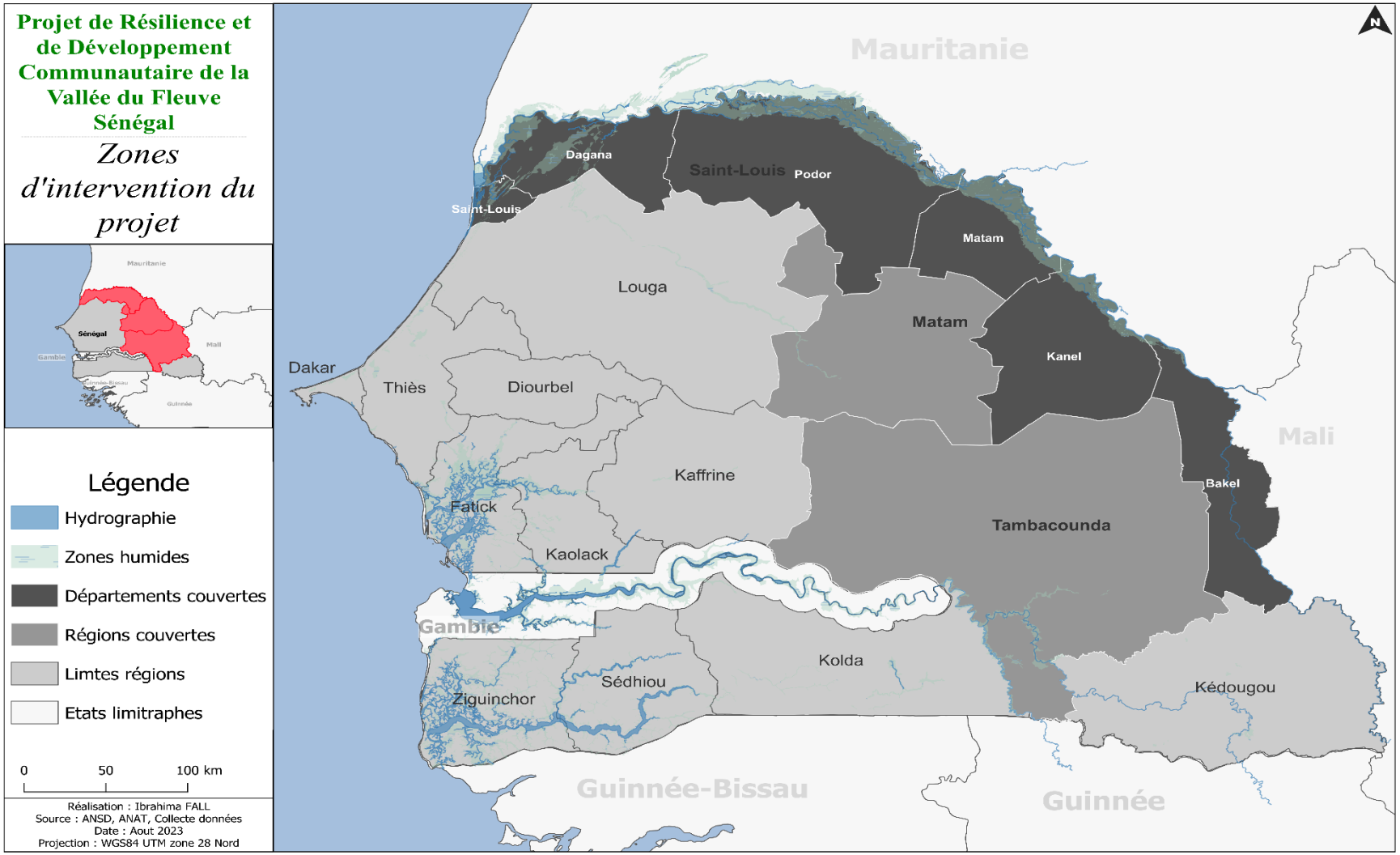

1.4 Objectif du plan de mobilisation des parties prenantes

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PRDC/VFS-SN est de se conformer à la NES 10, à travers :

- L'établissement d'une approche systématique et participative de mobilisation des parties prenantes qui permettra au Gouvernement du Sénégal (GdS) de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le Projet, une relation constructive ;
- L'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- L'encouragement à la mobilisation effective et inclusive de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- L'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du PRDC/VFS-SN ;
- La dotation des parties touchées par le projet et des groupes vulnérables en moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de leurs réclamations, et au Gouvernement du Sénégal (GdS) représenté par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) d'y répondre et de les gérer.

Par conséquent, le présent PMPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du PRDC/VFS-SN, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet.

Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

II. RAPPEL DES EXIGENCES APPLICABLES

2.1 Exigences de la norme environnementale et sociale n°10[7]

La norme environnementale et sociale n°10 « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information » de la Banque mondiale reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte, inclusive et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet[8].

La NES n°10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le financement dédié aux projets d'investissement :

- L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;
- Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leur fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
  L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

[7] CES, NES n°10, « Exigences » § 6 à 9
[8] Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, première édition, juin 2018

2.2 Exigences du cadre juridique national

Le cadre légal au Sénégal ne prévoit pas la préparation, la diffusion et la mise en œuvre d'un plan d'engagement des parties prenantes, mais il traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

Au Sénégal, la participation du public au processus d'évaluation environnementale et sociale est une exigence instituée par la loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement. Elle est définie comme « engagement des populations dans le processus de décision »[9]. La participation du public « répond de la volonté de démocratiser le processus de prise de décision et elle est garantie par l'Etat dans le sens de la décentralisation et de la régionalisation »[10].

Le but de la participation du public au processus de l'évaluation environnementale et sociale est d'assurer une meilleure prise de décision en permettant au public de la zone concernée par le projet d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer son opinion et de mettre en lumière les valeurs collectives devant être considérées dans la prise de décision relative au projet (Arrêté ministériel n° 009468 MJEHP-DEEC en date du 28 novembre 2001). Et les dispositions du code de l'environnement précisent que les principales étapes de la participation du public sont « l'information », « la consultation » et « l'audience publique »[11].

[9] Article L2, aliéna 22 de la loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement
[10] Article L 53 de la loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement.
11 Article L2, aliéna 22

Tableau 2 : Arrêté relatif à la participation du public à l'étude d'impact sur l'environnement

Document de référence	Domaine réglementé	Pertinence pour le projet
Loi N°2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement	La loi portant Code de l'environnement autorise la participation du public à toutes les étapes de l'étude d'impact environnemental des projets pour assurer une meilleure prise de décision. (Art. 2).	L'engagement des parties prenantes tel que préconisé par la réglementation sénégalaise est associé au processus d'évaluation environnementale et sociale. Il traite, en effet, des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales. Le promoteur doit se conformer à ces arrêtés pour assurer la participation du public à l'EIE. L'information du public est à la charge du promoteur du projet.
Arrêté n°009468 du 28 novembre 2001, portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental ;	La participation est un élément constitutif de l'EIE. L'arrêté fixe la procédure. Elle intervient à toutes les étapes de l'EIE. Elle comprend une audience publique qui consiste à présenter la synthèse du rapport de l'EIE et à recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements.	
	• Article premier : La participation publique est un élément constitutif de l'étude d'impact environnemental. Elle obéit à la procédure suivante : - Annonce de l'initiative par affichage à la mairie ou à la gouvernance et/ou communiqué par voie de presse (écrite ou parlée) - Dépôt des documents à la mairie ou la collectivité locale concernée - Tenue d'une réunion d'information ; - Collecte de commentaires écrits et oraux ; - Négociations en cas de besoin ; - Élaboration du rapport. • Le comité technique après le cadrage doit informer (par affichage, communiqué, etc.) le public concerné sur l'étude d'impact environnemental en cours, pour lui permettre d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer son opinion et de mettre en lumière • les valeurs collectives devant être considérées dans la prise de décision. (**Art. 3**) • L'information du public est à la charge du promoteur et implique le comité technique, la collectivité décentralisée hôte et le promoteur. Les modalités d'exécution de l'audience seront retenues d'un commun accord avec les différentes parties impliquées. (Art. 4)	

2.3 Convergences /divergences

Les deux référentiels sont convergents en termes de principe de prise en compte des avis des parties prenantes. Cependant, la mobilisation et l'engagement des parties prenantes tels que préconisés par la réglementation sénégalaise sont associés uniquement au processus d'évaluation environnementale et sociale. Ils ne sont pas transversaux aux différentes étapes du cycle de gestion des projets comme consenti par la NES n°10. Ainsi, une divergence est notée dans l'approche.

La mobilisation des parties prenantes telle qu'admise par la Banque mondiale est intégrée à toutes les étapes du cycle de projets.

De façon plus précise, la législation sénégalaise ne précise pas la réalisation d'un plan de mobilisation des parties prenantes. En plus, les questions liées au mécanisme de gestion des plaintes et la gestion des plaintes liées aux violences basées sur le genre –VBG) ne sont pas prises en compte par la législation nationale. Par conséquent, le PRDC/VFS-SN suivra les exigences de la NES 10 qui seront plus complètes que la réglementation sénégalaise. Le présent PMPP est élaboré par le projet pour combler ce déficit.

III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

3.1 Consultations menées par le projet antérieurement à la préparation du PMM

A ce jour, les activités antérieurement engagées à l'élaboration du PMPP du PRDC/VFS-SN se résument en des réunions restreintes et parfois élargies entre l'équipe de la Banque mondiale, l'Unité de Préparation du Projet (PUMA/MDCSNEST), les entités potentiellement visées comme partenaires techniques du Projet, et quelques futurs bénéficiaires.

Le tableau 3 suivant résume les principales activités antérieures de consultation engagées préalablement à celles menées pendant la préparation du PMPP.

Tableau 3 : Activités de mobilisation des parties prenantes menées antérieurement à la préparation du PMPP

Rencontres	Dates	Format/Lieu	Objet
Discussions techniques sur le projet : Thématiques : dynamiques de risques de conflits autour de la vallée	24 janvier 2023	Réunion de partage équipe BM- DODP / Ministères sectoriels	- Partager le projet avec les sectoriels et recueillir leurs avis et recommandations
Comité Régional de Développement CRD entre la mission de la BM et les partenaires des régions de Saint Louis et Matam (Gouverneurs de Saint-Louis & Matam, ARD, SAED, OMVG, OIM, Pole agricole, Université Gaston Berger, ONGs, etc..) sous la Présidence du Gouverneur de Saint-Louis avec la participation du Gouverneur de Matam	25 janvier 2023	Comité Régional de Développement CRD/Saint Louis	- Partager le projet avec les partenaires de Saint Louis et de Matam et recueillir leurs avis et recommandations
Table ronde entre l'équipe de la BM et les chercheurs de l'UGB	26 janvier 2023	Table ronde/UGB	- Partager le projet avec les chercheurs de l'UGB et recueillir leurs avis et recommandations
Visite de terrain de l'équipe de la BM et rencontre avec les futurs bénéficiaires dans le Département de Podor	26 janvier 2023	Visite de terrain/Podor	- Visiter le terrain et avoir une idée de la zone d'intervention, partager le projet avec les bénéficiaires et recueillir leurs avis et recommandations
Rencontre de partage entre l'équipe de la BM et l'équipe du PUMA	27 janvier 2023	Réunion/PUMA	- Connaitre davantage le programme PUMA, ses objectifs, sa zone d'intervention, son mode de fonctionnement dans le cadre d'un futur encrage du projet - Partager le projet avec l'équipe du PUMA et recueillir des avis et recommandations
Réunion d'échange entre le comité de formulation (PUMA/MDCSNEST) et la Banque mondiale sur le Projet de Développement et de Résilience de la Vallée du fleuve Sénégal	8 mars 2023	Visioconférence	- Présentation des équipes de la Banque mondiale et du comité de formulation PUMA/MDCSNEST - Présentation de la Concept note par la Banque mondiale - Exposé sur le schéma frontalier et matrice d'actions prioritaires du puma et le dispositif

Rencontres	Dates	Format/Lieu	Objet
			institutionnel de pilotage des projets pour les programmes d'équité territoriale par le PUMA - Observations
Rencontre d'échange entre l'équipe de la BM et le comité de formulation (PUMA/ MDCSNEST) sur les critères de ciblage	21 mars 2023	Réunion/salle de réunion Ministère (MDCSNEST)	- Présentation de quelques idées sur le ciblage (Banque mondiale) - Discussions et présentation des propositions (PUMA) o Approche globale du ciblage et zones d'intervention (par ex. zone frontalière), o Couverture géographique o Critères techniques pour le ciblage des régions/départements/communes (par exemple, pauvreté, climat, conflit, connectivité, déplacement) o Sources de données disponibles et indice de vulnérabilité existant o Ciblage en vue d'une complémentarité avec d'autres projets du gouvernement/des partenaires de développement (également pour réduire la duplication) o Couverture communale
Rencontre d'échange entre l'équipe de la BM et le comité de formulation (PUMA/ MDCSNEST) sur la zone d'intervention et les types d'activités	23 mars 2023	Présentation en plénière du PUMA et de la BM /salle de réunion Ministère (MDCSNEST)	- Présentation du PCN - Présentation et Discussion composante 1 - Allocation budgétaire (enveloppe de financement, taille moyenne des investissements, nombre de cycles d'investissement) - les types d'investissements dans les PDC et leurs modalités d'exécution.

Rencontres	Dates	Format/Lieu	Objet

Rencontre d'échange entre l'équipe de la BM et le comité de formulation (PUMA/ MDCSNEST) sur les critères de ciblage	29 mars 2023	Visioconférence	- Présentation de la cartographie et l'approche de ciblage : (Equipe PUMA)
			- Ciblage technique, géographie et socio-économique
			  o Approche globale du ciblage (par exemple, zones frontalières, approche différente pour les différents sous-composants
			  o Couverture géographique ;
			  o Critères techniques pour le ciblage des régions/départements/communes (par exemple, pauvreté, climat, conflit, connectivité, déplacement) ;
			  o Sources de données disponibles et indices de vulnérabilité existants ;
			  o Ciblage de la complémentarité avec d'autres projets du gouvernement/des partenaires de développement (également pour réduire les doubles emplois) ;
			  o Couverture communale ;
			  o Investissements envisagés dans des groupes de villages ciblés (sur 5 ans, dans le cadre de différentes sous-composantes)

Session conjointe (PUMA/BM) sur la méthodologie de ciblage du Sénégal á la partie Mauritanienne	3 Avril 2023	Session par visioconférence entre partie Sénégalaise qui s'est déplacée au siège de la BM et la partie mauritanienne	- Présentation des activités du PUMA- partie Mauritanienne - Echange de la partie Mauritanienne avec la partie sénégalaise sur la méthodologie de ciblage

Rencontres	Dates	Format/Lieu	Objet
			- Identification des régions et communes d'intervention au SN et en MR - Identification des zones d'intervention au niveau transnational (liées aux questions de sécurité, de défis de changement climatique, activités productives, flux commerciaux etc.)
Session virtuelle entre l'équipe de la BM et l'équipe de formulation PUMA/ MDCSNEST sur la **Composante 1**	12 avril 2023	Visioconférence	- Echanger sur la composante 1 et les modalités de mise en œuvre
Session virtuelle entre l'équipe de la BM et l'équipe de formulation PUMA/ MDCSNEST sur la **Composante 2**	19 avril 2023	Visioconférence	- Echanger sur la composante 2 et les modalités de mise en œuvre
Session virtuelle entre l'équipe de la BM et l'équipe de formulation PUMA/ MDCSNEST sur la **Composante 3**	26 avril 2023	Visioconférence	- Echanger sur la composante 3 et les modalités de mise en œuvre
Rencontre entre l'équipe de la BM et celle de formulation PUMA/ MDCSNEST sur le cadre de résultat	10 mai 2023	Séance de travail/Siège BM	- Présentation sur la RF [par la BM] - Partage et stabilisation des indicateurs
Atelier consultatif sur la formulation du Projet de développement et de résilience de la Vallée du Fleuve Sénégal (P179449)	24 au 26 mai 2023	Atelier	- Validation des composantes, sous-composantes et activités ; - Elaboration de la stratégie de mise en œuvre du projet ; - Validation du budget des différentes composantes ; - Identification des principaux risques assortis des mesures de mitigation ; - Stabilisation du cadre institutionnel ; - Elaboration du cadre de partenariat du projet.

3.2 Activités de consultation des parties prenantes engagées lors de la préparation des instruments environnementaux et sociaux

3.2.1 Etendue et calendrier des consultations

Au cours de la période de préparation des instruments environnementaux et sociaux (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale « CGES », Plan de Réponse pour la Prévention, l'atténuation des Risques et la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG), l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) et le Harcèlement Sexuel (HS), Plan de Mobilisation de Parties Prenantes « PMPP » comprenant un Mécanisme de Gestion des Plaintes « MGP », Procédures de Gestion de la Main D'Œuvre « PGMO », Cadre de Politique de Réinstallation « CPR » et Plan de Gestion des Pestes et Pesticides « PGIPP » du PRDC/VFS-SN, des consultations ont été menées au niveau des trois (3) régions (Saint-Louis, Matam et Tambacounda), et (6) départements (Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel) d'intervention du Projet. Par les 44 communes ciblées par le Projet, un échantillon de dix (10) communes (Dagana, Rosso Sénégal, Podor, Gamadji Sarré, Matam, Nabadji Civol, Kanel, Waoundé, Bakel et Moudery) a abrité les séances de consultation des parties prenantes.

Le tableau 4 ci-dessous présente l'étendue des consultations menées dans le temps par région.

Tableau 4 : Etendue des consultations

Région	Département	Commune
• Saint-Louis	Saint-Louis	-
	Dagana	• Dagana • Rosso Sénégal
	Podor	• Podor • Gamadji Sarré
• Matam	Matam	• Matam • Nabadji Civol
	Kanel	• Kanel • Waoundé
• Tambacounda	Bakel	• Bakel • Moudery

En termes de calendrier, les consultations se sont déroulées du 02 au 15 Août 2023 comme présenté dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Calendrier des consultations

Lieu/Localité	Date/Période
Saint-Louis	mercredi 2 au Jeudi 3 Août 2023
Rosso Sénégal	Jeudi 3 Août 2023
Dagana	Vendredi 4 Août 2023
Podor	Samedi 5 au Dimanche 6 Août 2023
Gamadji Sarré	Lundi 7 Août 2023
Département de Matam	Mardi 8 Août 2023
Nabadji Civol	Mercredi 9 Août 2023
Kanel	Jeudi 10 Août 2023
Waoundé	Vendredi 11 Août 2023
Bakel	Samedi 12 au lundi 14 Août 2023
Moudery	
Tambacounda	lundi 14 au mardi 15 Août 2023

Les tableaux n°6 à n°8 ci-après présentent la liste des catégories de parties prenantes consultées, respectivement dans les régions de Saint-Louis, Matam et Tambacounda.

Tableau 6 : Liste détaillée nominative des Parties prenantes consultées dans la région de Saint-Louis

Région	Département	Désignation
Saint-Louis	**Saint louis**	***Autorité publique et administrative :*** - Gouverneur de la région de Saint-Louis - Préfet du département de St louis (Président de la Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses « CDREI »)
		Service technique régionaux : - Division régionale de l'environnement et des établissements classés (DREEC) de Saint-Louis - Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis - Direction régionale de développement communautaire (DRDC) de Saint-Louis ; - Service régional de l'action sociale (SRAS) de Saint-Louis ; - Service régional de l'urbanisme (SRH) de Saint-Louis ; - Service régional de planification (SRP) de Saint-Louis ; - Direction régionale de développement rural (DRDR) de Saint-Louis ; - Service régional des pêches et de la surveillance côtière de Saint-Louis ; - Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) de Saint-Louis ;
	Dagana	***Autorité publique et administrative locale :*** - Préfet du département de Dagana (Président de la Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI) ***Autorité territoriale :***

Région	Département	Désignation
		- Mairie de la commune de Dagana ; - Mairie de la commune de Rosso-Sénégal ; ***Organisations communautaires de base (OCB) :*** - Comité départemental de Santé de Dagana - Comité de gestion du poste de Santé de la commune de Dagana - Association des Bajënu gox de Dagana - Mutuelle de santé de la commune de Rosso - OCB des relais communautaires de Rosso ***Association de producteurs*** - Conseil communal de la jeunesse (CCJ) de Rosso - Fédération des GPF de la commune de Rosso - GPF Sope Naby de Rosso - Association des Bajênu gox de Rosso - Union des cultivateurs de la commune de Rosso
	Podor	***Autorité publique et administrative locale :*** - Préfet du département de Podor (Président de la Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses « CDREI ») ***Autorité territoriale :*** - Mairie de la commune de Podor ; - Mairie de la commune de Gamadji Sarré ; ***Association de producteurs :*** - Fédération des GPF de la commune de Podor - GPF Takku Ligguey de Podor - GPF Pélital (Faggaru) de Podor - GPF Sope Serigne Ababacar SY de Podor

Tableau 7 : Liste détaillée et nominative des parties prenantes consultées dans la région de Matam

Région	Département	Désignation
Matam	**Matam**	***Autorité publique et administrative :*** - Gouverneur de la région de Matam - Adjointe au Préfet du département de Matam (Président de la Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses « CDREI »)
		Service technique régionaux : - Division régionale de l'environnement et des établissements classés (DREEC) de Matam - Agence Régionale de Développement (ARD) de Matam - Service régional de développement communautaire (SRDC) de Matam ; - Service régional de l'action sociale (SRAS) de Matam ; - Service régional de l'urbanisme (SRH) de Matam ; - Direction régionale de développement rural (DRDR) de Matam ;

Région	Département	Désignation
		- Service régional des pêches et de la surveillance côtière de Matam ; - Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED) délégation de Matam ;
		Autorité territoriale : - Mairie de la commune de Matam ; - Mairie de la commune de Nabadji Civol ; ***Organisations communautaires de base (OCB) :*** - Conseil communal de la jeunesse de Matam - Jeunesse de Bokissaboudou - Associations des Badiéne Gox de Matam - AJDS/ Kawel de Nabadji civol - Association des Badiéne gox Rendubé Yiddé - Association des Badiène gox de Nabadji Civol ***Association de producteurs*** - Association Mpamtaré de Matam - Association Soninkara de Nabadji Civol - GPF Jokéne indama de Nabadji Civol - Réseau des femmes de Nabadji Civol - GPF Bokissaboudou - Association éducation de Nabadji Civol
	Kanel	***Autorité publique et administrative locale :*** - Préfet du département de Kanel (Président du Comité départemental de recensement et d'évaluation des impenses (CDREI) - Autorité territoriale : - Mairie de la commune de Kanel ; - Mairie de la commune de Waoudé ; ***Organisations communautaires de base (OCB) :*** - Association sportive et culturelle (ASC) de LDO A - Association sportive et culturelle (ASC) de Beelal - Association sportive et culturelle (ASC) LHOS - Fédération départementale des Badiène gox de Kanel - PRE Zone Kanel - ONG ADOS ***Association de producteurs*** - GIE Omtaré demgal de Kanel - Association des GPF de Kanel - GIE Soubalo-Waoudé - GPF Sigui-Douda - Poste de santé de aoudé - GIE Femmes de Somono - GIE Wagadou-Yakharou Darou Salam

Tableau 8 : Liste détaillée et nominative des parties prenantes consultées dans la région de Tambacounda

Région	Département	Désignation
Tambacounda	**Tambacounda**	***Autorité publique et administrative :*** - Gouverneur de la région de Tambacounda
		Service technique régionaux : - Division régionale de l'environnement et des établissements classés (DREEC) de Tambacounda - Direction régionale de développement communautaire (DRDC) de Tambacounda ;
	Bakel	***Autorité publique et administrative locale :*** - Adjoint au Préfet du département de Bakel (Président de la Commission départementale de recensement et d'évaluation des impenses « CDREI ») ***Service techniques départementaux*** - Service départemental de développement rural (SDDR) - Service départemental des pêches et de la surveillance (SDPS) - Service départemental de l'élevage et des productions animales - Service départemental de l'urbanisme - Service départemental de l'assainissement - Pôle emploi de Bakel - Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED) délégation de Bakel ***Autorité territoriale :*** - Mairie de la commune de Bakel ; - Mairie de la commune de Moudery ; ***Organisations communautaires de base (OCB) :*** - Relais communautaires de Bakel - Réseau des Badiéne Gox de Bakel - Bakel Culture Urbaine - Radio communautaire Bakel FM - Relais communautaire de Moudery - Foyer des jeunes de Moudery ***Organisations de producteurs*** - GIE Soumpou de Moudery - GIE Kimbaka de Moudery - GIE Bagninkono de Moudery - GIE Nangal foudoj de Moudery

3.2.2 Données statistiques des consultations

3.2.2.1. Taux de couverture de la zone en consultation

Les consultations ont couvert à 100% les régions et les départements concernés par le PRDC/VFS-SN, et 23% les communes visées. Le tableau 9 ci-dessus présente les taux de couverture selon les différentes entités administratives, région, département et commune :

Tableau 9 : Taux de couverture de la zone d'intervention du projet par les consultations

Total région	Total couvert	%	Total département	Total couvert	%	Total Commune	Total couvert	%
3	3	100%	**6**	6	100%	**44**	10	23%

3.2.2.2. Taux de participation par région et par commune

Au total **228** personnes ont été consultées à travers les trois (3) régions, les six (6) départements et les dix (10) communes visités. La région de Saint-Louis a obtenu le plus grand nombre de personnes consultées avec 96 personnes soit 42% du total de personnes consultées, suivie de la région de Matam, 88 personnes soit 39% et de la région de Tambacounda avec 44 personnes soit 19%.

En termes de département, celui de Matam a connu plus de participation avec 49 personnes consultées soit 21% du total de personnes consultées, suivi du département de Dagana dans la région de Saint-Louis avec 43 personnes consultées soit 19%, suivi des départements de Podor et de Bakel respectivement 42 et 41 personnes consultées soit en ex éco 18% des personnes consultées.

Mais en termes de commune, celle de Nabadji Civol dans le département de Matam a connu plus de participation avec 27 personnes consultées soit 12% du total de personnes consultées suivi des communes de Waoundé dans le département de Kanel et, de Moudery dans le département Bakel avec en ex éco 24 personnes consultées soit chacune 11% des personnes consultées.

Le tableau 10 ci-dessous présente le détail des proportions par région, par département et par commune :

Tableau 10 : Taux de participation des parties prenantes par région, département et commune

Zone couverte par les consultations			Total com.	Taux	Total départ.	Taux
Région	**Département**	**Commune**				
Saint-Louis	Saint-Louis	-	-	-	11	5%
	Dagana	Commune de Dagana	22	10%	43	19%
		Commune de Rosso	21	9%		
	Podor	Commune de Podor	22	10%	42	18%
		Commune de Gamadji Sarré	20	9%		
Totaux participation région de Saint-Louis			**96**	**42%**	**96**	**42%**
Matam	Matam	Commune de Matam	22	10%	49	21%
		Commune de Nabadji Civol	27	12%		
	Kanel	Commune de Kanel	15	7%	39	17%
		Commune de Waoudé	24	11%		
Totaux participation région de Matam			**88**	**39%**	**88**	**39%**
Tambacounda	Tambacounda	Tambacounda	-	-	03	1%
	Bakel	Commune de Bakel	17	7%	41	18%
		Commune de Moudery	24	11%		
Totaux participation région de Tambacounda			**44**	**19%**	**44**	**19%**
Total général			**228**	**100%**	**228**	**100%**

3.2.2.3. Taux de participation par catégories de parties prenantes

Les parties prenantes sont composées de plusieurs catégories d'acteurs (voir tableau 10 ci-dessus) appartenant à des domaines d'activités différents.

Les représentants de l'autorité territoriale (maires, conseillers municipaux, délégués etc.) ont été les plus consultées avec un total de 123 personnes soit 54% des personnes consultées suivi des représentants des organisations communautaires de base (ASC, GIE, GPF etc.) avec 69 personnes consultées soit 30% et des représentants des services techniques régionaux et départementaux 24 personnes consultées soit 11%.

Le tableau 11 ci-après présente les proportions de parties prenantes consultées selon les catégories :

Tableau 11 : Proportion des individus rencontrés par catégorie d'acteur et domaine d'activité

Catégorie partie prenante	Mission/Domaine d'activité	Nombre	Taux
• Autorités publiques administratives (Gouverneurs, préfet)	Administration des entités étatiques déconcentrée de l'Etat	09	4%
• Services techniques régionaux	Gestion technique et administrative des domaines de compétences déconcentrés de l'Etat	24	11%
• Institut de recherche, de formation et de documentation	Création de connaissances scientifiques, mise au point d'outils d'aide à la décision, valorisation et promotion de la connaissance.	3	1%
• Collectivités territoriales (maire, conseillers municipaux)	Conception, programmation et mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental d'intérêt local.	123	54%
• Elus locaux (Délégué de quartier, notable, dignitaire religieux etc.)	Amélioration et l'entretien du cadre de vie de son quartier, interlocuteur entre les habitants de son quartier et les services municipaux, contribution à la prise en compte des requêtes des résidents du quartier.		
• Organisations de producteurs (GIE, GPF, etc.) et Organisations communautaires de Base (ASC, , , réseau de Badiène gox etc.)	Apporter, au niveau local, des réponses collectives à des besoins sociaux individuels ou collectifs.	69	30%
Total		**228**	**100%**

3.2.2.4. Taux de participation par sexe

La répartition du nombre de personnes consultées selon le sexe établit une proportion relativement élevée d'hommes consultés, 152 hommes, contre 76 femmes. Soit un taux de consultation de 67% avec les hommes contre 33% avec les femmes.

Tableau 12 : Proportion de personnes consultées par sexe

Sexe	Nombre	Taux
Masculin/Homme	152	67%
Féminin/Femme	76	33%
Total	**228**	**100%**

3.2.2.5. Taux de participation par tranche d'âge

Les personnes consultées appartiennent à des tranches d'âge différentes. En effet, si d'aucuns ont un âge compris entre 15 et 35 ans (jeunes), d'autres sont entre 36 et 60 ans (2e âge, adultes) tandis que d'autres ont 60 ans et plus (3e âge).

La majorité des personnes consultées, 203, sont des adultes soit 89% suivi des personnes de 3ème âge, 14 soit 6% et des jeunes, 11 soit 5%.

Le tableau 13 ci-dessous présente les proportions respectives du nombre de personnes consultées par tranche d'âge :

Tableau 13 : Proportion de personnes consultées par tranche d'âge

Tranche d'âge	Nombre	Taux
2e âge, adulte (36 – 60 ans)	203	89%
3e âge (60 ans et+)	14	6%
Jeune (15 – 35 ans)	11	5%
Total	**228**	**100%**

3.2.2.6. Taux de participation par tranche d'âge et par sexe

Le tableau 14 ci-dessous présente la répartition par sexe des personnes consultées dans chacune des tranches d'âge considérées. Sur les 203 personnes adultes consultées dans la tranche d'âge compris entre (36 – 60 ans), 129 sont des hommes, soit 64% et 74 des femmes, soit 36% de cette tranche d'âge. Sur les 14 personnes âgées consultées dans la tranche d'âge de (60 ans et+), 12 sont des hommes soit 86% de cette tranche d'âge et 2 des femmes soit 14%. Et, enfin, sur les 11 jeunes consultées dont l'âge varie entre 15 et 35 ans, tous sont des garçons soit 100%.

Tableau 14 : Proportion de personnes consultées par tranche d'âge et par sexe

Tranche d'âge	Nombre total	Sexe			
		Femme	Taux	Homme	Taux
Adulte (36 – 60 ans)	203	74	36%	129	64%
3ème Âge (60 ans et+)	14	2	14%	12	86%
Jeune (15 – 35 ans)	11	0%	0%	11	100%
Total	**228**	**76**	**-**	**152**	**-**

3.3 Points discutés avec les parties prenantes en rapport avec le PMPP

Pour recueillir le point de vue des parties prenantes, les discussions ont été organisées autour des points suivants :

- Perceptions sur le projet ;
- Enjeux environnementaux et sociaux et défis majeurs ;
- Préoccupations et craintes ;

- Besoins linguistiques, Moyen de notification, Méthode et Calendrier de consultation, Besoins spéciaux ;
- Types de VBG constatées, Voies de recours et de prise en charge des cas signalés, Moyens de sensibilisation préconisés ;
- Personnes/Couches vulnérables et besoins spécifiques ;
- Mécanismes locaux de gestion des plaintes, forces et faiblesses ;
- Besoins en formation/renforcement de capacités ;
- Suggestion/Recommandations.

3.2.3 Synthèse des points de vue exprimés par les parties prenantes

Les parties prenantes consultées ont réagi avec intérêt aux questions soulevées et ont partagé leurs avis, préoccupations et recommandations sur le PRDC/VFS-SN. L'analyse du corpus global des données recueillies a permis d'identifier des occurrences et d'établir des synthèses.

Le tableau n°15 ci-dessous établit une synthèse des principaux avis exprimés par les parties prenantes sur le projet, mais également traite des préoccupations / craintes majeures et les suggestions / recommandations majeures exprimées par ces parties sur les interventions prévues par le PRDC/VFS-SN.

Tableau 15 : Synthèse des perceptions, préoccupations, craintes, suggestions et recommandations des parties prenantes issues des consultations

Perception générale sur le PRDC/VFS-SN
Pour les parties prenantes consultées, le PRDC/VFS-SN est une excellente initiative par le biais de laquelle les communautés et autres parties vivant dans les zones cibles sont prêtes à s'engager en termes de soutien et de mobilisation pour la réussite des interventions projetées. Elles ont ainsi magnifié la pertinence du PRDC/VFS-SN notamment en termes de mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'exode rural au sein des territoires frontaliers, d'une part, et à la mise à disposition d'infrastructures et équipements sociaux de base (connectivité, santé, éducation, hydraulique, jeunesse, électrification…) dont l'accès reste encore déficitaire dans la zone, d'autre part. Par ailleurs, les parties prenantes sont d'avis que le PRDC/VFS-SN augmentera leur capacité de résilience au regard des conditions difficiles du milieu et les énormes difficultés d'adaptation qu'elles éprouvent dans cette zone de la vallée du fleuve Sénégal. Par ailleurs, les cibles femmes et jeunes ont partagé leur espoir quant au développement de l'entreprenariat rural prévu par le Projet. Cependant, les personnes consultées ont fait mention de quelques préoccupations avant de formuler des recommandations formulées vis-à-vis du Projet.

Les préoccupations et recommandations formulées par les parties prenantes consultées en rapport avec les thématiques d'information, de consultation et d'engagement sont résumées dans le tableau 16 suivant.

Tableau 16 : Synthèse des préoccupations et recommandations des parties prenantes

Points discutés	Avis exprimés
• Problématique du Genre et de l'inclusion sociale	- Répartition plus égalitaire des tâches domestiques et de soins aux enfants - Discrimination dans l'accès aux assemblées et à la prise de décision - Partage inéquitable des ressources productives - Discrimination négative contre les femmes dans l'accès à la terre
• Informations sur le projet / Participation au processus de sa formulation	- Hormis quelques services techniques qui ont reçu l'information sur le projet à travers l'atelier consultatif et la mission conjointe de pré-formulation de la Banque et de certaines autorités, la plupart des acteurs n'ont reçu l'information sur le projet qu'à travers la mission de consultation.
• Risques redoutés en termes de mobilisation des parties prenantes	Les principaux risques sociaux redoutés en matière de mobilisation sont les suivants : - Non-respect des engagements pris dans le cadre du projet ; - Une gestion centralisée du projet à Dakar ; - Le manque d'implication et de responsabilisation des acteurs locaux ; - La rupture de communication et d'information sur le projet ; - L'accès sélective voire discriminatoire à l'information sur le projet ; - Défaut d'harmonisation du niveau de l'information sur le projet au sein des acteurs ; - Manque de synergie dans les interventions ;
• Principaux types de conflits dans la zone	- Les conflits éleveurs –agriculteurs sont les plus fréquents
• Personnes/groupes vulnérables	- Femmes pauvres en situation de vulnérabilité ; - Jeunes filles et jeunes garçons ; - Personnes vivant avec un handicap ; - Adolescent(e)s ; - Personnes âgées ; - Personnes victimes de VBG cachées, étouffées au sein des ménages - Réfugiés
• Mécanismes locaux de gestion de conflits (forces et faiblesses) et principales étapes de résolution des conflits du système local et les acteurs respectifs	Il y a un mécanisme local de gestion des plaintes dans chaque village/quartier et commune dont les principales étapes et les principaux animateurs sont les : - Les familles des belligérants ; - Délégués de quartiers, - Chefs de village, - Maires des communes, - Sous-préfet - Préfet ; - Gouverneur

Points discutés	Avis exprimés
	En effet, rares sont les conflits qui arrivent au niveau gouverneur pour solution à l'amiable, la majorité des conflits se règle déjà au niveau délégués de quartier ou chefs de village, qui dans la prise en charge des différends s'entourent des notables soit du quartier soit du village (chef traditionnel, Imam etc.). Par contre, les questions VBG sont généralement réglées à l'amiable et de manière discrète. Le recours à des systèmes de référencement n'est pas habituel dans la zone.
• Besoins spécifiques pour le renforcement des mécanismes de gestion des plaintes	Le mécanisme local de résolution des conflits à l'amiable a besoin d'être renforcé sur les aspects suivants : - Introduire un système d'établissement de procès-verbal car les différends résolus par le système ne laisse généralement pas de trace ; - Moyen d'archiver les documents liés à la résolution des conflits ; - Renforcer l'autorité des acteurs (délégués de quartier, chef de village etc.) par l'implication des autorités publiques (gouverneur, préfet, sous-préfet) dans le suivi pour le respect des engagements pris par les belligérants ; - Renforcement de capacités des acteurs en médiation et gestion des conflits - Mettre en place des procédures de signalement et de référencement des plaintes VBG - Renforcer les capacités des fournisseurs locaux de service VBG (badiènes gox, Comités locaux de lutte contre les violences basées sur le genre, AEMO, etc.) pour une meilleure prise en charge des cas
• Méthodes, lieu de consultation, souhaitées, calendrier, besoins linguistiques et moyen de notification	- Pour les rencontres de consultation d'envergure régionale, il convient de tenir un CRD, départementale un CDD, communale un atelier. - Ces rencontres devraient se tenir au moins tous les trois (3) mois sur le projet soit à la gouvernance, au conseil départemental ou à la mairie selon l'envergure. - Privilégier le mailing group, le courrier écrit, le groupes WhatsApp, les radios communautaires pour notifier aux parties prenantes des informations sur le projet ; - Utiliser, par ordre d'importance, le français, la pulaar, le soninké et le Wolof comme langues de communication sur le projet ;
• Besoins spéciaux de participation	- L'information technique et harmonieuse des parties prenantes sur le projet et sa mise en œuvre ; - Respect des engagements pris dans le cadre du projet ; - Respect des objectifs de développement du projet (pas de détournement d'objectifs) ; - Implication de tous les acteurs pertinents dans la mise en œuvre ; - Territorialisation des décisions de gestion du projet (responsabiliser les acteurs locaux) ;

Points discutés	Avis exprimés
	- Budget spécifique de suivi de la mise en œuvre du projet ; - Mobilisation et répartition équitable des moyens de participation à la mise en œuvre ; - Moyens roulants (véhicules, motos, drones) pour les activités de suivi et d'ICE
• Besoins en formation/Renforcement de capacités	- Suivi et évaluation de projet ; - Gestion environnementale et sociale ; - Techniques de transformation de produits locaux ;
• Suggestions et recommandations générales	- Respecter les engagements pris dans le cadre du projet ; - Maintenir la communication et l'information sur le projet avec les acteurs ; - Impliquer tous les acteurs locaux pertinents ; - Territorialiser les décisions de gestion du projet (responsabiliser les acteurs locaux) ; - Mettre en place un budget spécifique de suivi de la mise en œuvre du projet ; - Eviter un accès sélectif voire discriminatoire à l'information sur le projet ; - Veiller à l'harmonisation du niveau de l'information sur le projet au sein des acteurs ; - Favoriser la synergie entre les différents acteurs dans les interventions ; - Apporter un appui logistique notamment des moyens roulants (véhicules, motos, drones) pour les activités de suivi et d'IEC relatives au projet ; - Faire une cartographie des interventions des projets dans la zone ; - Capitaliser l'existant et améliorer dans la complémentarité pour éviter des doublons et développer une synergie d'actions entre les projets présents dans la zone ; - Eviter des lourdeurs administratives, prioriser et mener les actions concrètes avec célérité ; - Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des communautés dans les principaux secteurs : agriculture, élevage et la pêche ; - Eviter la discrimination en adoptant une démarche inclusive et transparente vis-à-vis des acteurs ; - Mettre en place un personnel suffisant et qualifié pour conduire le projet ; - Eviter le détournement des objectifs du projet - Impliquer les institutions de recherche –ISRA, SAED, UGB etc.)

3.2.4 Conclusion sur les consultations

De toute évidence le PRDC/VFS-SN est unanimement apprécié par les populations consultées. Cela, en raison des enjeux positifs qu'il soulève et les défis importants qu'il doit relever pour améliorer les conditions de vie des populations. Cet état de fait a fini de déclencher un élan d'adhésion des populations au projet.

Cet élan d'adhésion constatée pourrait aboutir à une mobilisation effective des populations en général et des parties prenantes en particulier autour du projet si un effort est fait au niveau du projet pour prendre en compte, autant que possible, les suggestions et recommandations ci-dessus formulées par les populations consultées qui en sont les bénéficiaires et les personnes intéressées.

IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

4.1 Identification des parties prenantes

Selon la NES n°10 du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, le terme « partie prenante » se réfère aux personnes ou aux groupes qui : (a) sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet (les parties affectées par le projet) ; et (b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties intéressées)[12].

À ce jour, les parties prenantes identifiées dans le cadre du PRDC/VFS-SN sont constituées d'individus, de groupes d'individus et d'entités ou d'organisations appartenant aux trois (3) catégories de parties prenantes suivantes : les **parties prenantes touchées** (Encadré 1)**,** les **groupes défavorisés *ou* vulnérables** et les **autres parties prenantes intéressées**.

4.1.1 Parties touchées par le projet

Encadré 1 : Parties touchées par le projet

*Les « **parties touchées** »* désignent les individus, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le programme et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le programme et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Au regard des activités envisagées par le PRDC/VFS-SN, les parties prenantes susceptibles d'être touchées par le programme pourraient se composer des groupes suivants :

- Les populations de la zone d'intervention : Cette sous-catégorie concerne les parties prenantes directement affectées par les sous projets du PRDC/VFS-SN, que ce soit du fait de l'acquisition involontaire de terres relative aux emprises des travaux de réalisation des infrastructures, ou les effets environnementaux et socioéconomiques tels que les perturbations d'activités, les pertes de revenus, de sources de revenus et de moyens de subsistance, les pollutions et nuisances, ou encore les effets sociaux et économiques négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité, ainsi que les EAS/HS induits tout au long de la mise en œuvre du Programme. Ce groupe peut comprendre les organisations de producteurs (tous secteurs confondus « agriculture, élevage, pêche, etc. », les groupements de promotion féminine ainsi que les organisations de femmes, de jeunes et de filles, dépendamment de l'impact négatif qu'ils subiront vis-à-vis des interventions du projet.
- Les utilisateurs des infrastructures qui seront réalisées dans le cadre du projet comprenant le personnel, les incubés (hommes et femmes), les producteurs, etc.
- Les travailleurs directs, les travailleurs contractuels tel que discuté dans les procédures de gestion de la main d'œuvre (volume séparé).

[12] NES n°10, § 4 ''Champ d'application''

4.1.2 Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les recherches documentaires et les résultats obtenus des consultations des parties prenantes ont également montré par ailleurs que la catégorie des « parties touchées par le projet » ci-dessus décrite peut inclure des **individus ou ménages vulnérables et/ou marginalisés**. Et que, si rien n'est fait, ces catégories d'individus ou de ménages risquent de devenir plus vulnérables par les actions et les effets du projet.

Ci-dessus en Encadré 2 la liste indicative de la catégorie des « *individus ou groupes défavorisés ou vulnérables* »

Encadré 2 : Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les ***« individus ou groupes défavorisés ou vulnérables »***, désignent les personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

En général, cette catégorie de partie prenante n'a pas les moyens de faire entendre ses préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du programme et, pour lesquelles également des efforts d'engagements spéciaux pourraient être nécessaires pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

Dans le contexte du PRDC/VFS-SN, les personnes et/ou groupes vulnérables susceptibles d'être plus durement affectés par les activités du projet peuvent regrouper :

- les femmes, les jeunes (filles et garçons) vivant dans les zones d'intervention du PRDC/VFS-SN, principalement :
  - Les jeunes filles orphelines ou monoparentales sans soutien ;
  - Les adolescentes issues des familles démunies, pauvres et sans revenu ni soutien ;
  - Les adolescentes employées dans les lieux de commerce (restaurants, gargote) ;
  - Les adolescentes non scolarisées, vendeuses à la sauvette des sachets d'eau et d'autres articles à travers les rues et autres espaces publics (marché, gare routière etc. ;
  - Les mères célibataires ;
  - Les femmes et jeunes filles vivant avec un handicap ou une déficience ;
  - Les femmes et jeunes en situation de précarité extrême et/ ou de difficultés spécifiques (orphelins, personnes démunies vivant seules, veuves, vivants dans la rue, etc.) ;
  - Les migrants ;
  - Les personnes analphabètes
  - Les personnes âgées.
  - Les réfugiés mauritaniens dont la nationalité mauritanienne a été contestée et qui résident dans la zone d'intervention du PRDC/VFS-SN.

  Ces personnes sont susceptibles d'être plus durement affectés par les activités du projet du fait essentiellement de leur vulnérabilité aux VBG
- les personnes en situation de handicap /déficience, de maladies, ou en chômage et précarité ;
- les adolescentes âgées de 10 à 17 ans vivant en milieu rural et engagés aux côtés de *leurs parents dans l*es exploitations agricoles et pastorales familiales, avec comme corollaire le risque d'abandon prématuré de leurs études ;
- les producteurs et productrices qui exploitent dans des zones de conflits et crises latents ;
- les producteurs et productrices qui exploitent dans des zones exposées aux crues soudaines causées par les fortes pluies ou les inondations, aux feux de brousse.

4.1.3 Autres parties concernées/intéressées

Cette catégorie de parties prenantes concerne les acteurs qui ne sont pas forcément touchés par les effets directs du projet, mais qui sont tout de même intéressés voire interpellés par les actions du PRDC/VFS-SN et manifestent leur intérêt pour le projet (Encadré 3).

Ces acteurs ont des rôles et responsabilités dans les secteurs visés par le projet (route, santé, éducation, agriculture, élevage, etc), ce qui justifie leur implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Il faut noter que certains de ces acteurs peuvent avoir un impact énorme (positive ou négative) sur l'avancement et la mise en œuvre du projet.

Encadré 3 : Autres parties concernées/intéressées du projet

Les « autres parties concernées » sont constitués d'entités et d'individus qui pourraient ne pas forcément subir ni ressentir directement les effets du projet mais se sentent interpelées par le projet et ses activités et manifestent leur intérêt. Ils comprennent les entités internes au Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale (MDCSNEST), notamment le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA) qui abritera l'UGP du PRDC/VFS-SN, les autres ministères sectoriels à travers leurs services techniques déconcentrés, les partenaires techniques et financiers du Projet ainsi que les entités externes notamment :

- Les Autorités administratives et publiques déconcentrées ;
- Les services techniques de l'Etat (services techniques régionaux et départementaux, agences étatiques telle que AGEROUTE, SAED, etc.)
- Les collectivités territoriales bénéficiaires du projet ;
- Les organisations de la société civile (Associations de jeunes, de femmes, de filles, Badiène gokh, etc.)
- Les autorités locales (Les délégués de quartier ; Notables ; Leaders d'opinion) ;
- Le secteur privé avec les Petites et moyennes entreprises (fournisseurs et autres prestataires de services, bureaux de contrôle, entreprises de construction, les fournisseurs de services de prévention et de prise en charge des violences et abus sexuels, etc.) du PRDC/VFS-SN ;
- Les acteurs communautaires ;
- Les institutions de financement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- Les universités et instituts de recherche dans les domaines agricole, pastoral et de la pêche ;
- la presse locale.

4.2 Inventaire des parties prenantes

En vue de leur engagement et mobilisation, les parties prenantes du PRDC/VFS-SN ont été pré-identifiées préalablement aux consultations publiques menées à cette étape du projet.

L'identification des parties prenantes a été complétée au cours des séances de consultations et de participation des potentielles parties prenantes du programme menées lors de la préparation dudit PMPP et évoluera naturellement au cours des différentes phases de mise en œuvre du programme.

Le tableau n°17 répertorie les parties prenantes selon la catégorisation ci-dessus présentée.

Tableau 17: Groupes des parties prenantes du PRDC/VFS-SN

Parties prenantes touchées	Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	Autres parties intéressées
• Personnes et communautés dont les biens et sources de revenus sont affectées par les activités du Projet (réinstallation involontaire) avec comme effet des pertes de revenus, de sources de revenus et de moyens de subsistance • Personnes et communautés qui subissent les effets environnementaux et socioéconomiques (y compris les risques pour la santé et la sécurité et les EAS/HS) induits par le PRDC/VFS-SN • Organisations de producteurs • Organisations de femmes • Organisations de jeunes et de filles • Travailleurs directs, travailleurs contractuels tel que discuté dans les procédures de gestion de la main d'œuvre. • Utilisateurs des infrastructures réalisées dans le cadre du projet • Travailleurs directs • Travailleurs contractuels	• Jeunes filles orphelines ou monoparentales sans soutien ; • Adolescentes issues des familles démunies, pauvres et sans revenu ni soutien ; • Adolescentes employées dans les lieux de commerce (restaurants, gargote) ; • Adolescentes non scolarisées, vendeuses à la sauvette des sachets d'eau et d'autres articles à travers les rues et autres espaces publics (marché, gare routière etc. ; • Mères célibataires ; • Femmes et jeunes filles vivant avec un handicap/déficience, une maladie chronique ou en chômage et précarité ; • Femmes et jeunes en situation de précarité extrême et/ ou de difficultés spécifiques (orphelins, personnes démunies vivant seules, veuves, etc.) ; • Personnes analphabètes • Réfugiés mauritaniens dont la nationalité mauritanienne a été contestée et qui résident dans la zone d'intervention du PRDC/VFS-SN. • Adolescentes âgées de 10 à 17 ans vivant en milieu rural et engagés aux côtés de leurs parents dans les exploitations agricoles et pastorales familiales, avec comme corollaire le risque d'abandon prématuré de leurs études ; • Producteurs et productrices qui exploitent dans des zones de conflits et crises latents • Producteurs et productrices qui exploitent dans des zones exposées aux crues soudaines causées par les fortes pluies ou les inondations, aux feux de brousse.	• Partenaires techniques et financiers (PTF) ; • Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale (MDCSNEST), notamment le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et territoires frontaliers (PUMA) • Services techniques de l'Etat et agences (environnement, urbanisme, aménagement du territoire, cadastre, AGEROUTE, SAED, etc.) à travers leurs services techniques déconcentrés • Autorités administratives et publiques déconcentrées ; • Collectivités territoriales bénéficiaires du projet ; • Organisations de la société civile locale (GPF, Badiène gokh, OCB etc.) • Autorités locales (Les délégués de quartier ; Notables ; Leaders d'opinion) ; • Contractants ou sous-contractants (secteur privé) du PRDC/VFS-SN ; • Acteurs communautaires ; • Institutions de financement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; • Universités et instituts de recherche dans les domaines agricole, pastoral et de la pêche ; • Organisations de la société civile locale ; • Presse locale.

4.3 Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique de collecte et d'analyse de données qualitatives ayant pour but de déterminer les personnes dont les intérêts devraient être pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre du PRDC/VFS-SN. Elle permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes visées.

En effet, à la suite de l'identification des parties prenantes, il s'agit maintenant d'analyser leurs liens avec les interventions du PRDC/VFS-SN et les intérêts en jeu, leur capacité à participer à la réussite ou à l'échec du projet, d'estimer le degré de collaboration ou les frictions potentielles entre les différentes parties.

Le but ultime est de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement des parties prenantes, la relation probable entre elles et le PRDC/VFS-SN, et aider à identifier les méthodes de mobilisation, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

4.3.1. Niveau d'implication des parties prenantes

Pour mieux analyser les parties prenantes, il est nécessaire de définir leur niveau d'implication vis-à-vis du projet. Le niveau d'implication indique, en effet, le degré de responsabilisation d'une partie prenante vis-à-vis du projet et de la conduite de celle-ci vers les objectifs qui sont les siens. Ce niveau d'implication sera déterminé par l'analyse des différents rôles et responsabilités des groupes de parties prenantes identifiés vis-à-vis du PRDC/VFS-SN et ceux-ci seront évalués à travers les critères suivants[13] :

- ***Direct***, quand la partie prenante détient une responsabilité fondamentale et un rôle essentiel dans le projet et plus particulièrement dans le processus de sa formulation (conception), de son financement et/ou de sa mise en œuvre. Ce niveau sera jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'implication ;
- ***Indirect***, quand le rôle et la responsabilité de la partie prenante en question ne sont pas forcément fondamentaux et essentiels mais d'une certaine importance pour le projet et ses activités. Ce niveau d'implication sera également jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'importance ;
- ***Secondaire***, quand, a priori, le rôle et la responsabilité de la partie prenante ne sont ni fondamentaux ni essentiels pour le projet et ne présente pas une certaine importance pour le projet.

Ci-dessous le tableau 18 d'analyse des missions, rôles et responsabilités des groupes de parties prenantes identifiés et l'évaluation de leur niveau et degré d'implication :

[13] Ces critères sont définis en fonction du niveau d'implication de l'acteur dans le projet, c'est-à-dire, selon l'importance de son intervention, de son rôle et de sa responsabilité dans la conception du projet, son financement, sa préparation, sa mise en œuvre, etc.

Tableau 18 : Analyse et description des missions, rôles et responsabilités des groupes de parties prenantes et niveau d'implication

Partie prenante	Description mission/Rôles/Responsabilités	Niveau d'implication	Degré
Partenaires techniques et financiers (PTF)	- Financer et accompagner les projets et programmes s'inscrivant dans les priorités de la politique de l'Etat et liés aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des productions animales ; - Participer aux initiatives de développement sectoriel ; - Fournir un appui technique et financier dans le cadre de leur coopération avec le gouvernement ; - Valider/approuver les outils de planification relatifs aux projets de développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des productions animales qu'ils financent ; - Valider/approuver les instruments de sauvegarde et fournir l'appui technique et financier pour leur adéquate mise en œuvre ; - Assister et accompagner techniquement la mise en œuvre du programme ; - Evaluer la mise en œuvre du programme	**Direct**	***Très élevé***
Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale (MDCSNEST)	- Prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans le domaine du développement communautaire, de Solidarité Nationale et d'équité sociale et territoriale - Œuvre à la réduction des inégalités sociales et territoriales et à la lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination entre les territoires et entre les différentes catégories sociales - Appuie la mise en œuvre des programmes et projets communautaires - Contribue à la réduction des inégalités au niveau communautaire - Assure le suivi sur le terrain des réalisations des programmes et projets communautaires - Conçoit et met en œuvre les différentes stratégies de développement communautaire visant l'amélioration des conditions de vie des populations - Promeut les conditions de vie justes et équitables pour tous les hommes et femmes, afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins sociaux fondamentaux - Œuvre à la réduction des inégalités spatiales de développement	**Direct**	***Très élevé***

Partie prenante	Description mission/Rôles/Responsabilités	Niveau d'implication	Degré
	- Concentre les moyens sur les territoires les moins dotés en ressources, les plus en retard, en termes de développement et les plus éloignés des grands axes de circulation - Met en œuvre la stratégie de développement communautaire, de l'équité sociale et territoriale, au niveau régional - Mobilise les populations et les différentes catégories socio-professionnelles, en vue de les faire adhérer à la politique et aux programmes de développement communautaire et de promotion de l'équité ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication sociale sur les politiques et programmes de développement communautaire et de promotion de l'équité sociale		
Autorités administratives déconcentrées	- Assurer la gestion quotidienne des prérogatives de l'Etat dans leurs circonscriptions administratives ; - Veiller au respect des lois et règlements de la République ; - Veiller à l'exercice régulier des compétences des Collectivités territoriales en exerçant le contrôle de légalité des actes et le contrôle budgétaire dans les conditions fixées par la loi ; - Coordonner les actions de développement ; - Garantir la cohésion et la solidarité nationale ainsi que l'intégrité du territoire ; - Accompagner techniquement, appuyer et apporter des conseils aux domaines d'activités ; - Veiller à la sauvegarde des intérêts nationaux, au respect des lois et de l'ordre public ;	**Direct**	***Très élevé***
Services techniques étatiques et agences (Environnement, Urbanisme, Cadastre, Hydraulique, AGEROUTE, SAED, etc.)	- Remplir des tâches de nature technique, scientifique ou de gestion bien spécifique ; - Apporter la célérité et l'efficacité dans les procédures administratives ; - Apporter plus de souplesse dans la gestion publique ; - Améliorer la performance et la qualité dans l'administration	**Direct**	***Très élevé***
Collectivités territoriales	- Gérer au niveau local les activités de la composante 1 du Projet liées aux domaines de compétences transférés (Commune, Conseil départemental)	**Direct**	***Très élevé***

Partie prenante	Description mission/Rôles/Responsabilités	Niveau d'implication	Degré
	dans neuf domaines (éducation, Santé, population et action sociale, Planification, Jeunesse, sports et loisirs, culture, aménagement du territoire, urbanisme et habitat, environnement et gestion des ressources naturelles) en vue de promouvoir le bien-être économique, social et culturel des populations ; - Informer, faire participer les populations locales sur toutes questions ayant trait à leur vie et à leurs intérêts à court, moyen et long termes ; - Rendre compte à leurs mandants ; - Gérer les ressources mises à leur disposition par l'Etat pour l'exécution de leurs missions ; - Administrer la cité au quotidien (délivrance de certaines pièces administratives, événements sociaux, prévention et gestion de conflits, etc.) ;		
Autorités locales (Conseils de quartiers et Chefs de village, délégués de quartiers, autorités coutumières et religieuses)	- Animer les espaces de concertation et de mise en cohérence des actions de développement dans un quartier ; - Servir de cadre de promotion de la citoyenneté et de la démocratie locale ; - Contribuer à la réalisation des projets ayant pour cadre le quartier (Plan de Développement de quartier ou de zone) et veiller à leur articulation avec les orientations communales (coordination et animation des activités à l'échelle du quartier) ; - Constituer un interlocuteur privilégié pour toute intervention liée à des actions de développement dans le quartier, en lien avec les autorités municipales (propositions, suggestions) ; - Relayer l'information et la communication entre l'autorité municipale, les populations et les partenaires au développement	**Direct**	***Très élevé***
- Organisations faîtières et cadres de concertation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	- Participer aux actions de préparation du projet ; - Participer aux actions de mis en œuvre du projet (appui/conseil à la conception, à la mise en œuvre, et au suivi-évaluation	**Direct**	***Elevé***

Partie prenante	Description mission/Rôles/Responsabilités	Niveau d'implication	Degré
- Institutions de financement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, - Instituts de recherche et Universités - Programmes et projets d'appui aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche			
Secteur privé	- Participer aux actions de préparation du projet ; - Participer aux actions de mise en œuvre du projet (conception, construction, fourniture de biens, etc.)	**Direct**	***Elevé***
- Organisations de la société civile, Organisations Communautaires de Base - Institutions et associations œuvrant dans les questions liées au genre ou aux VBG/EAS/HS)	- Groupement de promotion féminine : promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes et leur permettre de mettre en commun leurs ressources, idées et expériences afin d'augmenter leurs revenus - Associations des juristes sénégalaises : vulgariser le droit mais surtout faire la promotion des droits de la femme et de l'enfant - AEMO : Protéger les mineurs dont la santé, la sécurité ou la moralité sont en danger ou lorsque leurs conditions d'éducation sont compromises. - ONG et Associations œuvrant dans la lutte contre VGB/AES : Être des sentinelles pour la promotion, la défense et la protection les droits de l'homme, apporter une aide juridique aux victimes des violations de droits ; Prises en charges des enfants en milieu défavorisés ;	**Direct**	***Elevé***
Médias	- Recueillir et diffuser l'information de masse ; - Communiquer des œuvres, documents, ou de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels ; (comme la radio, la télévision, le cinéma, Internet, la presse, les télécommunications, etc.) ; - Répondre rapidement à une demande d'information d'un public vaste ; - Répondre à une demande de distraction ; - Participer à l'éveil des consciences, à la sensibilisation et à l'éducation de masse	**Direct**	***Elevé***

Partie prenante	Description mission/Rôles/Responsabilités	Niveau d'implication	Degré
Individus et groupes touchés par le projet, ceux défavorisés ou vulnérables	- Participer à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques comme principales actrices du développement et bénéficiaires finaux de toutes les politiques et actions de développement ; - Exercer leur droit à l'information sur les décisions et les mesures de gestion des risques afférentes aux projets et programmes ; - Bénéficier de mesures différenciées qui puissent garantir l'amélioration de leurs conditions de vie et le respect de leur dignité humaine	**Direct**	***Très Elevé***

4.3.2. Résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes

À l'issue de l'analyse des rôles et responsabilités des groupes de parties prenantes identifiés autour du PRDC/VFS -SN et de l'évaluation de leur niveau et degré respectif d'implication vis-à-vis du projet, on constate ce qui suit :

- Tous les groupes constitutifs de la catégorie des "*parties touchées par le projet*" ont un niveau d'implication ***direct*** et ***très élevé*** en degré vis-à-vis du projet.
- Le groupe constitutif de la catégorie des "individus ou groupes défavorisés ou vulnérables", à l'instar des "parties touchées par le projet" a un niveau d'implication ***direct*** et ***très élevé*** en degré vis-à-vis du projet.
- Quant au groupe de parties prenantes de la catégorie "*autres parties concernées*", leur niveau d'implication vis-à-vis du projet est ***direct*** et ***très élevé***. Il s'agit notamment (i) des partenaires techniques et financiers (PTF) ; (ii) des entités internes du Ministère de l'élevage et des Productions Animales et celui de l'Agriculture, de l'Equipement Rural et de la Souveraineté Alimentaire ; (iii) des autorités administratives et services techniques et/ou administratifs clés ; (iv) des Collectivités territoriales ; (v) des Agences nationales et autres structures similaires ; (vi) des Autorités locales. Les autres groupes de la même catégorie composés par (i) le secteur privé, (ii) les ONG/OSC et (iii) les médias ont un niveau plutôt ***direct et élevé*** d'implication vis-à-vis du projet.

Le tableau 19 ci-après résume les commentaires sur les détails des niveaux d'implication des parties prenantes vis-à-vis du projet :

Tableau 19 : Synthèse et commentaire sur les niveaux d'implication des parties prenantes vis-à-vis du projet

Parties prenantes	Niveau d'implication et degré d'implication	Commentaire
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Direct et très élevé	Ces parties prenantes détiennent une responsabilité fondamentale et un rôle essentiel vis-à-vis du projet. Elles en sont les initiatrices et/ou intéressées, elles le pensent, le financent et/ou le réalisent et l'accompagnent.
Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale (MDCSNEST)		
Agences étatiques (Environnement, Urbanisme, AGEROUTE, SAED, etc.)		
Autorités administratives déconcentrées		
Collectivités territoriales		
Autorités locales (Conseils de quartiers et Chefs de village, délégués de quartiers, autorités coutumières et religieuses)		
- Organisations faîtières et cadres de concertation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Direct et élevé	Dans le cadre de l'analyse des niveaux d'implication, ces parties prenantes constituent un sous-groupe au sein de la catégorie dite « *autres parties concernées* ». Elles ne sont pas au cœur du

Parties prenantes	Niveau d'implication et degré d'implication	Commentaire
- Institutions de financement des secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche - Instituts de recherche et Universités - Programmes et projets d'appui aux secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche		dispositif de planification, de mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes et projets qui intéressent les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Par conséquent, elles influencent les décisions et les actions avec un effet sur les intérêts des communautés et estiment pouvoir apporter une contribution essentielle dans la préparation et la mise en œuvre du projet grâce à leur niveau élevé d'engagement, d'implication et de participation au processus de consultation sur le projet.
Secteur privé Organisations de la société civile, Organisations Communautaires de Base Institutions et associations œuvrant dans les questions liées au genre ou aux VBG/EAS/HS) Médias	Direct et élevé	Dans le cadre de l'analyse des niveaux d'implication, ces parties prenantes constituent un sous-groupe au sein de la catégorie dite « *autres parties concernées* ». Elles ne sont pas au cœur du dispositif de prise en charge des intérêts des communautés et estiment pouvoir apporter une contribution essentielle dans la préparation et la mise en œuvre du projet grâce à leur niveau très élevé d'engagement implication et de participation au processus de consultation sur le projet.
Individus et groupes touchés par le projet, ceux défavorisés ou vulnérables	Direct et très élevé	Ils détiennent une responsabilité fondamentale et un rôle essentiel dans le projet. Ils ne sont pas les initiateurs du projet, ne le financent pas, ni le réalisent mais ils sont au cœur du dispositif et ils peuvent être sérieusement affectés s'ils n'apportent pas de contribution essentielle dans la conception et la mise en œuvre du projet grâce à leur niveau très élevé d'implication et de participation au processus de consultation sur le projet.

4.3.3. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Si l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes permet d'apprécier le degré de responsabilisation de celles-ci vis-à-vis du projet et dans sa conduite, l'analyse du niveau d'intérêt[14] et de pouvoir[15] ou d'influence permet, quant à elle, de mesurer d'une part, le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre) et, d'autre part, le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

Les éléments qui permettent d'effectuer l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir ou d'influence des parties prenantes du projet sont tirés de la revue documentaire et des résultats des consultations des parties prenantes menées sur le terrain. L'analyse des résultats de la revue documentaire et les échanges tenus avec les parties prenantes à travers les séances d'entretien individuels et collectifs lors des consultations sur le terrain ont permis d'appréhender des opinions et d'observer diverses postures vis-à-vis du projet.

Ces éléments d'information obtenus permettent, en effet, d'évaluer le niveau d'intérêt et de pouvoir ou d'influence des groupes de parties prenantes identifiés vis-à-vis du projet.

Le tableau 20 ci-dessous présente les différentes mesures du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes du PRDC/VFS -SN à travers les niveaux d'échelle suivant : Très faible ; Faible ; Moyen ; Élevé ; Très élevé.

[14] L'intérêt désigne le niveau d'importance qu'une partie prenante accorde à la réussite d'un projet dans un but professionnel, personnel ou autre

[15] Le pouvoir ou (l'influence) désigne la capacité d'influence (positive ou négative) qu'une partie prenante peut exercer sur l'accomplissement des objectifs du projet.

Tableau 20 : Résultats de l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

N°	Groupe	Catégorie de partie prenante	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Signification
1	Partenaires techniques et financiers (PTF)	Autres parties concernées	Direct et très élevé	Très élevé	Très élevé	Ces parties prenantes ont une responsabilité et un pouvoir très élevés de décision sur le projet, elles en sont les initiatrices, elles le pensent, le financent et/ou le réalisent. Elles ont un pouvoir réel d'influencer positivement ou négativement le projet. Cependant, elles sont pour le projet, elles veulent le changement, c'est-à-dire, la réalisation du projet. Elles accordent une importance capitale à la réussite du projet. Ces groupes de parties prenantes et leurs entités constitutives sont considérés comme étant des "***parties prenantes naturelles***" du projet par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La stratégie à mettre en place est de **COLLABORER** avec ces groupes, **PLANIFIER** des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins ; S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet ; **PROPOSER un partenariat** ; **CO-DÉCIDER** avec elles ; effectuer une **GESTION RAPPROCHÉE**
2	Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Équité Sociale et Territoriale (MDCSNEST)			Très élevé	Très élevé	
3	Autorités administrative			Très élevé	Très élevé	
4	Collectivités territoriales			Très élevé	Très élevé	
5	Agences étatiques (Environnement, Urbanisme, AGEROUTE, SAED, etc.)			Très élevé	Très élevé	
6	Autorités locales (Conseils de quartiers et Chefs de village, délégués de quartiers, autorités coutumières et religieuses)			Très élevé	Très élevé	
7	- Organisations faîtières et cadres de concertation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche - Institutions de financement des secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche - Instituts de recherche et Universités - Programmes et projets d'appui aux secteurs de l'agriculture de l'élevage et de la pêche	Autres parties concernées	Direct et élevé	Élevé	Élevé	
8	Secteur privé		Direct et élevé	Élevé	Élevé	Ces parties prenantes ont une responsabilité et un pouvoir élevé de décision en raison de leur **niveau** de

N°	Groupe	Catégorie de partie prenante	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Signification
						participation et d'implication **élevé** dans le processus de préparation et de formulation du projet, en particulier le secteur privé et les OSC. Ces groupes comprennent les entités liées de loin au projet : ils n'accordent pas forcément une importance à la réussite du projet. Mais elles ont la capacité d'influencer négativement sur l'atteinte des objectifs du projet quand elles viendront à porter une revendication des populations vis-à-vis du projet. Leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. La stratégie à mettre en place consiste à **SURVEILLER** ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient vis-à-vis du projet ; **PRENDRE REGULIEREMENT LEUR TEMPERATURE ; SURVEILLER LES « CONTRE ». COMMUNIQUER** avec elles et leur **DELIVRER** des informations de qualité ; **AUGMENTER** progressivement leur intérêt sur le projet
9	- Organisations de la société civile, Organisations Communautaires de Base - Institutions et associations œuvrant dans les questions liées au genre ou aux VBG/EAS/HS)			Élevé	Élevé	
10	Médias		Indirect	Moyen	Élevé	
11	Individus et groupes touchés par le projet, défavorisés ou vulnérables	Parties touchées par le projet	Direct et très élevé	Très élevé	Élevé	Ces groupes de parties prenantes représentent, d'une manière générale, les populations bénéficiaires du projet. Ils ne sont pas les initiateurs du projet, ils ne le financent pas non plus mais ils le pensent et ils contribuent nécessairement à sa réalisation. Ils ont une responsabilité et un pouvoir élevé de décision en raison de leur niveau de participation et d'implication **très élevés** dans le processus de préparation et de formulation du projet. Comme les parties prenantes intéressées, ils ont un réel pouvoir d'influencer positivement ou négativement le projet, ils pourraient utiliser leur fort niveau de pouvoir pour s'opposer aux actions du projet mais ils sont pour le projet, ils veulent le changement et accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de **COMMUNIQUER** avec eux, les **tenir INFORMEES** de l'avancement du projet. En même

N°	Groupe	Catégorie de partie prenante	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Signification
						temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir; **CONNAÎTRE** leurs besoins spécifiques et les satisfaire tout en évitant les conflits ; **VEILLER** à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet ; **COMMUNIQUER** avec elles et leur **DELIVRER** des informations de qualité ; **AUGMENTER** progressivement leur intérêt sur le projet.

Les résultats obtenus de cette analyse des parties prenantes ont ainsi permis de déterminer les stratégies à mettre en place pour répondre aux attentes de chaque partie prenante pour la réussite du projet.

Toutefois, il convient de préciser que le niveau d'intérêt et d'influence des parties prenantes n'est pas statique, il est tributaire des circonstances et de l'évolution du projet, il peut donc évoluer en cours d'exécution du projet.

4.3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes

Le tableau n°21 synthétise les besoins par catégorie de groupes de parties prenantes à mobiliser.

Tableau 21 : Besoins des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux
Structure de coordination logée au sein du PUMA / MDCSNEST	- UGP PRDC/VFS-SN	Langue officielle, Français	- Informations transmises par écrit, par courrier, par téléphone	- Réunion en présentiel ou par visio-conférence
Ministères concernés (Agences étatiques (Environnement, Urbanisme, AGEROUTE, SAED, etc.), Autorités locales	- MDCSNEST (tutelle) - Ministères /Acteurs impliqués (Environnement, Urbanisme, AGEROUTE, SAED, etc - Régions - Départements - Communes	Langue officielle, Français	- Lette d'invitation officielle réalisée par les Gouverneurs / MDCSNEST/, Préfets/Maires selon hiérarchie administrative ; - Comités régionaux de développement (CRD) - Comités départementaux de développement (CDD) - Informations transmises par courrier, par téléphone, par WhatsApp et renforcées par une lettre officielle. - Information diffusée sur réseau social est envisageable	- Réunion en une journée et pas plus de deux jours selon objet et ordre du jour de la réunion - Atelier, partage d'expérience, réunion de réflexion - Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement/Restauration
ONG, OSC, Association (femmes, jeunes)	- Mélange de semi analphabètes et alphabétisés - Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue officielle, Français & Langues locales (pulaar, soninké et Wolof pour la majorité)	- Informations transmises par courrier, téléphone, WhatsApp, par sms	- Réunion en présentiel en une journée, ou réunion en ligne

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux
PAP	- Mélange de semi analphabètes et alphabétisés - Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue officielle, Français & Langues locales (pulaar, soninké et Wolof pour la majorité)	- Informations transmises par radio. - Informations expliquées oralement ou schémas par affichage, réunion de groupe	- Focus group, visite à domicile, entretien
Bénéficiaires du projet (producteurs des secteurs de l'agriculture et de l'élevage)	- Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet	Langue officielle, Français & Langues locales (pulaar, soninké et Wolof pour la majorité)	- Informations transmises par radio, par téléphone, par message. - Informations expliquées oralement ou schémas par affichage	- Messages illustrés. - Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC. - Réunion en focus group par catégories de parties prenantes
Bénéficiaires du projet (PME, entreprises de travaux, fournisseurs d'équipements, agences d'exécution)	- Fournisseurs de biens et de services, Entreprise de travaux, - Prestations intellectuelles -	Langue officielle Français	- Informations transmises par courrier, téléphone	- Entretien
Groupes vulnérables	- Mélange de semi analphabètes et alphabétisés - Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet	Langue officielle, Français & Langues locales (pulaar, soninké et Wolof pour la majorité)	- Informations expliquées oralement ou sous forme de schémas réalisés par une approche porte à porte	- Messages illustrés. - Actions de sensibilisation et d'IEC. - Campagne de porte à porte

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux
	et identification des sous-projets			
Travailleurs des chantiers Employés des entreprises de travaux et des fournisseurs et prestataires	- Nombre à définir selon les travaux et les acteurs	Langue officielle Français. Traduction du français en locale (pulaar, soninké et Wolof pour la majorité)	- Informations transmises par courrier	- Réunion périodique sur site. Mesures de protection/santé/ sécurité. - Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC (notamment sur les codes de bonnes conduites)

V.PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Conformément aux exigences de la NES n°10 présentées à la section 2.2 du chapitre II du présent document, et faisant suite aux précédentes sections (identification et analyse des parties prenantes, estimation de leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet, identification de leurs craintes et attentes), l'Objectif du présent programme de mobilisation est de décrire les efforts déjà réalisés en matière de communication et de consultation comparés à ceux à réaliser pour assurer l'engagement de toutes les parties prenantes aux fins de développer des relations solides, constructives et réactives entre elles et le Projet.

Le présent chapitre décrit les mesures qui seront utilisées pour éliminer les obstacles à la participation et comment les points de vue des groupes différemment affectés et/ou intéressés, défavorisées ou vulnérables seront pris en compte.

5.1 Méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

L'UGP PRDC/VFS-SN coordonnera toutes les interventions de communication et d'engagement des parties prenantes menées dans le cadre du Projet.

A cet égard, les Spécialistes en Développement Social et L'expert Genre/VBG de l'UGP seront les responsables de la mise en œuvre du PMPP et coordonneront et contrôleront toutes les interventions de communication et d'information.

Les activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire doivent être mieux conçues pour être adaptées à l'objectif visé dans la section 1.5., du chapitre 1 du présent PMPP.

Par conséquent, les méthodes ci-après sont requises en phase de conception, de lancement et de mise en œuvre des activités du PRDC/VFS-SN sur des thématiques relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux, à la gestion des plaintes y compris les mesures de prévention et de gestion des EAS/HS, aux avantages du projet en termes d'opportunités de création d'emplois et de revenus durables, de renforcement des capacités des parties prenantes, etc.

Pour chaque thématique susvisée, la consultation et la participation des parties prenantes est requise pour le processus d'identification, de sélection et de planification de la gestion des risques et effets potentiels ou avérés sur la base d'une des démarches proposées ci-dessous.

Toutefois, l'utilisation de ces moyens doit prendre en compte la capacité des différentes parties prenantes à y accéder, pour s'assurer que la communication atteigne ces groupes.

5.1.1 Assemblées avec les communautés

Les assemblées au niveau village et commune rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale (Maire de la commune ou le Chef de village). Ces rencontres sont sanctionnées d'un procès-verbal ou compte rendu. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée. Par ailleurs, dans le contexte rural sénégalais, les femmes risquent d'être exclues dans ce type de

rencontre car le poids des femmes dans la participation au processus de prise de décision reste encore très faible dans certaines zones notamment rurales.

Ces réunions sont néanmoins utiles pour les raisons suivantes :

- Elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités ;
- Elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information ;
- Elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes et complètent les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication «officielle».

5.1.2 Groupes focus

Les réunions sous forme de groupes de discussion permettent de regrouper les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, l'assistance aux groupes vulnérables, les mesures de réponse aux risques de EAS, HS, etc.) à des fins de consultation. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

5.1.3 Consultations ciblées

Le Projet veillera à ce que les groupes défavorisés et vulnérables soient consultés et informés pendant la mise en œuvre du projet, et qu'ils jouissent d'un accès égal aux mécanismes de gestion des plaintes.

Pour cela, le Projet assurera l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue (par exemple, pour mieux engager les femmes assurer qu'elles soient consultées dans les groupes séparées facilités par une femme).

Aussi, le Projet veillera à informer et consulter les organisations de défense des groupes défavorisés et vulnérables (par exemple les associations des personnes handicapées).

- Au besoin, les personnes vulnérables seront identifiées lors des enquêtes socioéconomiques menées dans le cadre de la préparation des études environnementales et sociales. Chaque instrument préparé dans le cadre du projet inclura des dispositions précises relatives à l'assistance aux individus et groupes vulnérables. A priori, il conviendra de fixer des critères de vulnérabilité en se fondant sur des facteurs économiques et sociaux en relation avec le projet. A titre illustratif, les critères suivants peuvent être considérés sans s'y limiter : Les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par le projet et qui vivent avec un Handicap ou une maladie chronique handicapante,

- Les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par le projet et qui sont soit chef de ménage mineur (moins de 18 ans) soit âgées (60 ans et plus),
- Les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par le projet et ne possédant pas d'autres sources de revenus outre que celle procurée par le bien affecté,
- Les personnes dont les biens et sources de revenus sont affectés par le projet et ayant un nombre de personnes à charge supérieur ou égal à 10 avec au moins 5 personnes mineures ou âgées (moins de 15 ans et 65 ans et plus),
- Les femmes et les filles vivant autour des sites de chantiers lors de la construction des infrastructures du PRDC/VFS-SN,
- Etc.

En outre, il est important que le projet assure la prise en compte des opinions exprimées par tous les groupes et organisations identifiés, en tenant compte des principes d'égalité entre les sexes et de l'inclusion de tous les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes âgées, handicapés, etc.).

En effet, l'analyse de la prise en compte des enjeux liés au handicap dans le cadre d'une évaluation environnementale et sociale (EES) s'inspire de trois principes discutés dans la note de bonnes pratiques de la Banque mondiale sur la « Non-discrimination et handicap » qui sous-tendent le cadre environnemental et social (CES) :

- Éviter ou atténuer le risque de voir les impacts négatifs du projet aggraver la vulnérabilité des personnes handicapées.
- Assurer la capacité des personnes handicapées à tirer parti des avantages du projet, y compris des possibilités d'emploi lorsque ces personnes justifient des aptitudes requises et qu'il est possible de procéder à des aménagements raisonnables du milieu de travail.
- Inclure véritablement les parties prenantes vulnérables et défavorisées dans le processus de diffusion des informations et de consultation.

5.1.4 Entretiens individuels

Cette méthode est un excellent moyen d'établir des relations personnelles et est souvent utilisée pour mobiliser les autorités locales et les dirigeants locaux. Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement.

Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

5.1.5 Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios communautaires, site web, ...) ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux (groupes WhatsApp, Facebook, Tweeter etc. notamment pour les jeunes, les réseaux de femmes et autres organisations de producteurs) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- Des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des principaux jalons dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du PRDC/VFS-SN;
- Des entrevues avec le staff stratégique, les antennes, les agences d'exécution et les entités communautaires du projet ;
- La diffusion des spots à la télévision et dans les radios (y compris les radios communautaires) ;
- L'animation d'émissions dans les radios et télévisions ;
- La formation de relais pour la communication et l'engagement communautaire à travers l'ingénierie sociale ;
- L'enregistrement et la diffusion des nouveaux spots dans les langues nationales ;
- La traduction des supports de communication en langues locales ;
- La mise à disposition des supports de communication dans les établissements moyen, secondaire général et technique sur les activités du PRDC/VFS-SN, les critères de choix des sous projets et sites d'intervention ; et
- La tenue de veille médiatique.

5.1.6 Site web du projet

L'UGP PRDC/VFS-SN ouvrira un site Web où les informations sur le projet seront mises à la disposition du public. Ce site Web du projet comprendra une feuille de commentaires où toute partie touchée ou intéressée pourra déposer une requête ou une plainte. Des fiches de suivi seront tenues à jour par l'UGP avec l'obligation d'accuser réception dans un délai maximum de 7 jours calendaires et de répondre dans un délai maximum de 30 jours calendrier.

5.1.7 Technologie de l'information et de la communication

Outre le site Web du PRDC/VFS-SN, il sera mis en place au titre de la mise en œuvre des activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire suivantes :

- Le recours au numéro vert que le projet mettra en place pour l'enregistrement des plaintes et des doléances des parties prenantes ;
- Le renforcement et l'élargissement des réseaux communautaires de communication et de mobilisation sociale autour des objectifs du projet et sur les thématiques de gestion environnementale et sociale des sous projets et de lutte contre les violences basées sur le Genre et violences faites aux enfants, etc.

Le renforcement et l'élargissement des réseaux communautaires de communication et de mobilisation sociale pourraient être réalisés sous forme d'ateliers virtuels. Le format de ces ateliers pourrait comprendre les étapes suivantes :

- Inscription virtuelle des participants : Les participants peuvent s'inscrire en ligne sur une plateforme dédiée ;
- Distribution aux participants des documents relatifs à l'atelier, y compris l'ordre du jour, les documents de projet, les présentations, les questionnaires et les sujets de discussion : Ces documents peuvent être distribués en ligne aux participants ;
- Examen des documents d'information distribués : Les participants se voient attribuer une durée prévue pour cela, avant de programmer une discussion sur les informations fournies ;

- Discussion, collecte et partage des réactions :
  - Les participants peuvent être organisés et affectés à différents groupes thématiques, équipes ou "tables" virtuelles, à condition qu'ils en conviennent ;
  - Les discussions de groupe, d'équipe et de table peuvent être organisées par des moyens de médias sociaux, tels que susmentionné ou par un retour d'information écrit sous la forme d'un questionnaire électronique ou de formulaires de retour d'information qui peuvent être renvoyés par courrier électronique ;
  - Conclusion et résumé : le président de l'atelier résumera la discussion de l'atelier virtuel, formulera des conclusions et les partagera par voie électronique avec tous les participants.

5.1.8 Forums, ateliers et expositions

Des forums et des ateliers rassemblent diverses parties prenantes et sont des outils puissants pour partager des idées, établir un consensus et développer l'engagement. La clé est de structurer ces sessions pour qu'elles ne soient pas une série de discours représentant des positions formelles enracinées, mais de véritables ateliers avec une combinaison de discours et de sessions de brainstorming moins formelles. Des ateliers thématiques peuvent être organisés autour d'un sujet spécifique d'intérêt général où les parties prenantes aux niveaux local et national sont impliquées.

5.1.9 Brochures sur le projet

L'UGP élaborera des brochures simplifiées de présentation du Projet. Ces brochures devront comporter les informations suivantes :

- Les objectifs du projet et interventions clés ;
- Les principaux impacts environnementaux et sociaux du projet et les stratégies de mitigation ;
- Le mécanisme de consultation du projet ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes du projet ;
- Les Codes de conduite pour la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel
- La liste des documents disponibles et les lieux y afférents ;
- Les informations de contact.

Cette brochure sera divulguée sur le site Internet de certaines parties prenantes clés telles que :

- Le Ministère du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale (MDCSNEST)
- L'UGP PRDC/VFS-SN,
- Les Agences Régionales de Développement (ARD) de Saint-Louis, Matam et Tambacounda.

L'UGP PRDC/VFS-SN préparera, chaque semestre, une simple brochure de présentation du Projet (2 pages A4) résumant les informations suivantes pour une large diffusion :

- Réalisations clés du projet au cours du dernier semestre (activités de consultation planifiées au semestre précédent, activités de consultation réalisées, cibles atteintes, sujets discutés, recommandations phares, activités planifiées au semestre subséquent, etc.), avec illustrations et photographies pertinentes ;
- Événement important (comme la participation du Projet à des foires ou des expositions) ;
- Toute activité de responsabilité sociétale ou autre ;
- Indicateurs d'assistance sociale et de restaurations des moyens de subsistance et financement des personnes impactées et groupes vulnérables éligibles ;
- Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux (entreprises principales et sous-traitants) désagrégées par sexe ;
- Nouveaux documents disponibles ;
- Rappels sur les requêtes et les plaintes, et les informations sur leur processus de règlement.

5.1.10 Visites des sites du projet

Les visites sur les sites du PRDC/VFS-SN consistent à amener de petits groupes de parties prenantes (élus locaux, médias, représentants des organisations de la société civile, etc.) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les risques et effets environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation, mais également sur les opportunités crées par le projet. La visite des installations du projet par des groupes de jeunes peut également être efficace car elle peut donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les acquis et les faiblesses du projet.

5.1.11 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le projet mettra en place un mécanisme méthodique de retour d'information entre les communautés et l'équipe de l'UGP PRDC/VFS-SN (niveau central et local) afin de mieux répondre aux besoins des communautés en termes d'information.

Les suggestions, réclamations et autres contributions des communautés et autres parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera mis à disposition sur le site web de l'UGP PRDC/VFS-SN et rendu disponible au sein des entités régionales et des communes abritant les activités du projet.

En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courrier ou de manière interactive par téléphone, via le numéro de téléphone accessible de tous et sans frais que l'UGP mettra en place et sera dédié au Mécanisme de Gestion des Plaintes.

Les feedbacks compilés par le Spécialiste Développement Social de l'UGP PRDC/VFS-SN et les relais communautaires du projet sont partagés avec le management pour une prise en charge, au besoin.

Le formulaire type dédié aux feedbacks est présenté en annexe 5 du présent PMPP.

5.2 Stratégie de communication et de diffusion de l'information

La réussite de l'engagement des parties prenantes par la communication repose généralement sur trois piliers importants : informer, rassurer et diriger. Avec le concours de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois éléments peut avoir une incidence positive sur l'appropriation du l'UGP du PRDC/VFS-SN par les bénéficiaires notamment :

- **Informer** : communiquer des informations claires sur les critères d'éligibilité et les communes bénéficiaires ;
- **Rassurer :** tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes en rapport avec les risques suspectés. Cela suppose la réception des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions et les questions ; et
- **Diriger :** uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses et calmer les craintes de l'inconnu.

Face à ces défis, le Projet devra capitaliser la stratégie de communication des pays qui ont déjà bénéficié du PRDC/VFS-SN et prendre des mesures permettant de l'améliorer.

Au niveau local, les sectoriels des ministères chargés de l'éducation, de la santé, de la formation professionnelle, etc., seront investies d'une mission d'information, de sensibilisation et de communication, via leurs responsables en Communication et Genre.

La communication doit également insister sur des valeurs (contrat social, civisme, transparence, code de conduite) permettant de renforcer des réseaux existants tels que les associations féminines, les organisations des jeunes (garçons et filles).

Par conséquent, le projet veillera à ce que les orientations ci-dessus déclinées dans la ***sous-composante 3a. Renforcement institutionnel*** notamment le volet transversal « ***appui à la mise en œuvre d'activités d'information, éducation et communication (IEC), de communication pour le changement de comportement (CCC) et d'ingénierie sociale*** soient incluses dans la stratégie de communication mis en place par l'UGP PRDC/VFS-SN.

Les tableaux n°22 et 23 présentent la stratégie de diffusion des informations et la stratégie de mobilisation (consultation) des parties prenantes.

Tableau 22 : Stratégie de diffusion des informations

Phase du projet	Parties prenantes visées	Liste des informations à communiquer	Méthodologie
Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Autorités administratives - Elus locaux - Organisations de producteurs - Associations de femmes, de jeunes - Organisations de la Société civile - Organisations communautaires	- Objectif, nature et envergure du projet - Critères d'éligibilité - Bénéficiaires du projet - Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales) - Mécanisme de gestion des plaintes	- Communiqués de presse - Lettres d'invitation - Téléphonie - Internet (courriels et réseaux sociaux) - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques
Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Communautés riveraines - Personnel enseignant - Ecoliers - Promoteurs des écoles privées - Fournisseurs de services	- Objectif, nature et envergure du projet - Bénéficiaires du projet - Risques E&S - Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales) - Mécanisme de gestion des plaintes	- Communiqués de presse - Téléphonie - Internet (courriels et réseaux sociaux) - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ;
	- Personnes et groupes vulnérables	- Risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et mesures d'atténuation, notamment pour les groupes vulnérables et défavorisés - Mécanisme de gestion des plaintes	- Communiqué dans les radios communautaires - Communiqués de presse - Téléphonie - Réseaux sociaux (WhatsApp)
Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Parties prenantes touchées - Parties prenantes intéressées	- Objectif, nature et envergure du projet - Bénéficiaires du projet - Risques E&S - Processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes (Participation et l'implication des acteurs et des populations locales) - Mécanisme de gestion des plaintes	- Communiqués de presse - Lettres - Internet (courriels et réseaux sociaux) - Téléphonie - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ;

Tableau 23 : Stratégie de consultation des parties prenantes

Phase du projet	Sujet de la consultation/message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables
Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Objectif, nature et envergure du projet - Bénéficiaires du projet	- Communiqués de presse - Lettres d'invitation - Ateliers de présentation - Téléphonie - Internet (courriels et réseaux sociaux) - Brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques ;	- Autorités administratives - Elus locaux - Organisations de producteurs - Associations de femmes, de jeunes - Organisations de la Société civile - Organisations communautaires	Coordonnateur UGP & Spécialiste Développement social, Spécialiste Genre/VGB de UGP
Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Objectif, nature et envergure du projet - Bénéficiaires du projet - Risques E&S	- Communiqués de presse - Lettres d'invitation - Ateliers de présentation - Téléphonie - Internet (courriels et réseaux sociaux)	- Communautés riveraines - Fournisseurs de services	Coordonnateur UGP & Spécialiste Développement social, Spécialiste Genre/VGB de UGP
Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Objectif, nature et envergure du projet - Bénéficiaires du projet - Risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et mesures d'atténuation, notamment pour les groupes vulnérables et défavorisés	- Communiqués de presse - Lettres d'invitation - Ateliers de présentation - Téléphonie - Internet (courriels et réseaux sociaux)	- Personnes et groupes vulnérables - Parties prenantes touchées - Parties prenantes intéressées	Coordonnateur UGP & Spécialiste Développement social, Spécialiste Genre/VGB de UGP

VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES

L'UGP PRDC/VFS-SN mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Ces ressources couvriront principalement :

- Ateliers de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes ;
- Élaboration du plan de communication sociale et d'un plan opérationnel de consultation des parties prenantes;
- Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les prestataires et les sous-traitants ;
- Tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP ;
- Conception des supports de communication ;
- Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp) ;
- Conception de registres d'enregistrement de plaintes ;
- Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP ;
- Formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable ;
- Suivi des feedbacks ;
- Publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs ;
- Mise à jour du PMPP.

6.1 Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP est évalué à cent trente et un millions six cent mille (131 600 000) F CFA soit environ 218,123.00 USD16. Ce budget sera supporté par les fonds du crédit national IDA du PRDC/VFS-SN.

Le tableau 24 suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

[16] 1 dollar USD = 603,33 F CFA

Tableau 24: Budget de mise en œuvre du PMPP

Activité	Responsable	Cibles	Partenaires	Délai / Périodicité	Coût estimatif (en F CFA)
Atelier de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UGP PRDC/VFS-SN	Représentants des Parties prenantes	Gouvernances Départements Communes bénéficiaires	Dès l'approbation du PMPP	**12 000 000** (soit 2 000 000 FCFA par département « Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel »)
Élaboration du plan de communication sociale et d'un plan opérationnel de consultation des parties prenantes	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	Consultant Individuel	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	A prendre en charge par le budget de la sous-composante 3a. Renforcement institutionnel notamment le volet « appui à la mise en œuvre d'activités d'information, éducation et communication (IEC), de communication pour le changement de comportement (CCC) et d'ingénierie sociale
Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et ses sous-traitants	Entreprises chargées des travaux physiques du PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	Entreprises et sous-traitants	Avant le démarrage des travaux des infrastructures portuaires	A la charge des entreprises de travaux
Tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	Médias locaux	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	**12 000 000** (soit 2 000 000 FCFA par département « Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel »)

Activité	Responsable	Cibles	Partenaires	Délai / Périodicité	Coût estimatif (en F CFA)
Conception des supports de communication	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	Agences de communication	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	A prendre en charge par le budget de la sous-composante 3a. Renforcement institutionnel notamment le volet « appui à la mise en œuvre d'activités d'information, éducation et communication (IEC), de communication pour le changement de comportement (CCC) et d'ingénierie sociale
Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp)	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	Consultant en informatique mobilisé par l'UGP PRDC/VFS-SN	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	A prendre en charge par le budget de la Composante 4 : Gestion du projet
▪ Conception de registres d'enregistrement de plaintes ▪ Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	Editeur / Imprimeur privé	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	**24 000 000** (soit 4 000 000 FCFA par département « Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel »)
Formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable	UGP PRDC/VFS-SN	Comités locaux de médiation et Autorités administratives et locales	Consultant individuel à recruter	Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	**3 600 000** (soit un forfait de 200 000 FCFA par jour à raison de 3 jours par département « Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel »)
Suivi des feedbacks	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	NA	Tout au long de la mise en œuvre du Projet	Sans coût

Activité	Responsable	Cibles	Partenaires	Délai / Périodicité	Coût estimatif (en F CFA)
Publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	NA	Tous les 06 mois	Sans coût
Mise à jour du PMPP	UGP PRDC/VFS-SN	Toutes les Parties prenantes	Consultant individuel à recruter	Tous les ans	**50 000 000** (soit un forfait de 10 millions par an pour 5 années)
Renforcement des capacités des entités en charge de la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des VBG, l'Exploitation, les Abus Sexuels et le harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS)	UGP PRDC/VFS-SN	Comités régionaux de lutte contre les VBG élargis aux OCB investies dans la lutte contre les EAS/HS	Association des Juristes Sénégalaises (AJS) Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF) Maisons de justice	Dès l'entrée en vigueur du Projet	**30 000 000** (soit un forfait de 5 millions FCFA par département « Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel »)
				Total	**131 600 000**

6.2 Organes et personnes en charge du PMPP

6.2.1. Entité de coordination et de mise en œuvre

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) du PRDC/VFS-SN assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet. Elle rendra compte à un Comité National de Pilotage du projet présidé par le Ministre du Développement Communautaire, de la Solidarité Nationale et de l'Equité Sociale et Territoriale (MDCSNEST) dont la mission est d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du Projet.

6.2.2. Entité d'appui à la mise en œuvre

L'UGP PRDC/VFS-SN sera appuyé par les entités régionales et départementales des ministères sectoriels des trois (3) régions (Saint-Louis, Matam et Tambacounda) et six (6) départements (Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel) au sein desquels le Projet interviendra.

Cet appui sera garanti par :

- Les autorités administratives déconcentrées (Gouverneurs et Préfets principalement) ;
- Les collectivités territoriales ;
- Les services techniques régionaux et départementaux relevant des secteurs spécifiques (Santé, Education, Jeunesse, Environnement, Développement communautaire, etc.) ;
- Les agences en charge de secteurs des infrastructures comme Agéroute et la SAED
- Les autorités coutumières et religieuses ;
- Les universités et instituts de recherche ;
- Les organisations de la société civile (Associations de jeunes, de femmes et de filles, etc.) ;
- Le secteur privé ;
- Les médias.

6.3 Fonctions de gestion et responsabilités

La coordination du projet (UGP PRDC/VFS-SN) attribuera les responsabilités d'engagement des parties prenantes au spécialiste en développement social de l'UGP qui devra être expérimenté sur les questions d'engagement des parties prenantes, y compris la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, la presse locale et les relations avec les autres médias.

Ce spécialiste sera responsable de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes et disposer d'expériences avérées dans la conduite des processus participatifs. Toutefois, il travaillera en étroite collaboration avec son collègue en charge des questions Genre et VGB.

Il devra disposer de tous les moyens nécessaires pour cette mission et du soutien du Coordonnateur de l'UGP qui participera lui aussi au processus de mobilisation des parties prenantes.

Ce spécialiste relèvera du Coordonnateur de l'UGP. D'autres spécialistes de l'UGP interviendront au besoin, y compris le spécialiste en sauvegarde environnementale, le responsable de la communication pour la divulgation du PMPP, du mécanisme de Gestion des Plaintes, du plan de gestion de la main d'œuvre, de la sensibilisation sur les EAS/HS et l'appropriation du projet par les parties prenantes du projet. Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- La mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au PRDC/VFS-SN. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires ;
- La création d'adresses email et postale et d'un numéro de téléphone, dédiés aux plaintes ;
- Le recrutement d'un responsable en charge du système de gestion de l'information (base de données) comprenant le système d'enregistrement et de suivi des griefs et la gestion des feedbacks et le registre des engagements.

Concernant la formation, il s'agira d'organiser, dans chaque région ciblée, un atelier de formation regroupant les diverses entités impliquées dans la mise en œuvre du projet. La formation pourra être assurée par des personnes ressources appropriées.

S'agissant de la sensibilisation, des campagnes seront menées dans les zones d'intervention du PRDC/VFS-SN et porteront sur les questions sociales et environnementales, la gestion des conflits, les questions de EAS/HS à travers le plan de mobilisation.

Ces campagnes pourront s'insérer dans les activités prévues au titre de la sous-composante 3a. Renforcement institutionnel du Projet, spécifiquement dans le volet « appui à la mise en œuvre d'activités d'information, éducation et communication (IEC), de communication pour le changement de comportement (CCC) et d'ingénierie sociale ».

VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Les projets financés par la Banque mondiale nécessitent l'établissement et le maintien d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sensible aux EAS/HS. Il doit être proportionnel aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert à toutes les parties prenantes, et doit faire recours aux systèmes formels ou informels de gestion des plaintes existants, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet.

Dans le cadre du PRDC/VFS-SN, le MGP est bâti sur un système d'enregistrement et de gestion des recours extrajudiciaires. Ce mécanisme ébauche toutefois les grandes lignes du dispositif de gestion des plaintes intégrant les aspects environnementaux, sociaux, VBG.

7.1 Exigences

Le mécanisme de gestion des plaintes s'appuiera sur les systèmes formels (à travers le niveau départemental sous l'égide du Préfet et communal par le biais des commissions de règlement des conflits des mairies) ou informels (via les délégués de quartier, les chefs de villages et les autorités coutumières et religieuses) de réclamation et de gestion des conflits déjà en place et capables de répondre aux besoins du projet, et qui seront renforcés ou complétés s'il y a lieu par les dispositifs établis dans le cadre du projet dans le but de régler les litiges de manière impartiale.

7.2 Objectif du mécanisme de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible aux EAS/HS du PRDC/VFS-SN vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes opérationnel, rapide, efficace, participatif, inclusif et accessible à toutes les parties prenantes, et qui permet de prévenir ou résoudre les écarts/préjudices et les conflits par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable, excepté pour les plaintes EAS/HS dont le signalement, le référencement et la prise en charge sont régis par des principes et procédures spécifiques.

L'un de ses principaux objectifs est de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, (sauf pour les plaintes liées aux VBG/EAS/HS où la résolution à l'amiable n'est pas recommandée) préservant ainsi l'intérêt des plaignants et l'image du projet en limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Cependant, pour une plainte liée à la VBG/EAS/HS le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours.

Ce mécanisme n'a pas la prétention d'être un préalable obligatoire, encore moins de remplacer les canaux légaux de gestion des plaintes et des conflits. Toutefois, il permet de s'assurer que les préoccupations/plaintes venant des parties prenantes et reliées aux activités du Projet soient promptement écoutées, analysées, traitées et documentées dans le but de détecter les causes, prendre des actions correctives et éviter des injustices ou discrimination et une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

Il permet entre autres de :

- Renforcer la démocratie et le respect des droits et avantages des parties prenantes du projet
- Minimiser et éradiquer les conflits et réclamations dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre des activités du projet

- Fournir au Projet des suggestions pour une bonne mise en œuvre de ses activités
- Traiter les plaintes EAS/HS en vue d'assurer une prise en charge holistique et individualisée aux survivants, conformément aux principes et procédures en vigueur
- Documenter les plaintes ou les abus de diverses natures (aspects de gouvernance, exploitation, abus et harcèlement sexuels, risque d'exclusion des bénéficiaires aux opportunités offertes par le projet et l'inefficacité de la qualité de services offertes aux bénéficiaires…) constatés afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre
- Mettre en place un cadre transparent de recueil et de traitement des doléances et suggestion des parties prenantes durant toutes les phases du projet
- Favoriser le dialogue et la communication juste avec les acteurs du projet

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel nécessite des mesures adaptées pour le signalement et le traitement sûr et éthique de ces allégations par le biais du mécanisme de gestion des plaintes. Le mandat d'un mécanisme de gestion des plaintes EAS/HS est de: (1) permettre plusieurs points d'entrée confirmés comme sûrs et accessibles par les femmes lors des consultations ; (2) permettre des liens entre la/le survivant(e) et les prestataires de services de EAS/HS, y compris un lien avec le système judiciaire national (seulement avec le consentement éclairé de la personne concernée), (3) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet en utilisant des procédures confidentielles et centrées sur les survivants.

7.3 Procédure de gestion des plaintes

La présente procédure est non juridictionnelle et s'inspire des modes locaux de gestion des plaintes jugés assez efficaces et pratiques pour anticiper et porter une solution à un litige de quelque sorte qu'il soit, sauf pour les affaires d'ordre EAS/HS.

Elle est essentiellement fondée sur deux principes : la médiation et la conciliation.

7.3.1. Enregistrement des plaintes

L'UGP PRDC/VFS-SN mettra à la disposition des parties prenantes un numéro vert qui sera dédié au Mécanisme de Gestion des Plaintes (voir rapport séparé du MGP). Son accès sera gratuit pour les plaignants.

De plus, pour chaque niveau de gestion des plaintes, l'UGP mettra en place un registre des plaintes (voir Annexe 6) excluant les plaintes liées aux EAS / HS) pour lesquelles la procédure de signalement et prise en charge est présentée en annexe 2 du présent PMPP.

Le registre des doléances est divisé en deux feuillets : une feuille « doléances » et une feuille « réponse ». Chaque feuillet est autocopiant triplicata. De cette manière, le plaignant récupère une copie du dépôt de sa plainte, une copie est transmise à l'UGP PRDC/VFS-SN et une dernière copie reste dans le registre au village ou à la commune.

L'existence de ce registre au niveau de chaque Village et chaque Commune et les conditions d'accès (où il est disponible, quand on peut accéder aux agents chargés d'enregistrer les plaintes, etc.) seront largement diffusées aux communautés vivant dans les sites d'intervention du projet lors des séances de consultation et d'information. Le registre sera ouvert dès le lancement des activités de lancement du projet dans une zone donnée. Les plaintes liées aux EAS / HS seront enregistrées séparément.

Sur cette base, les plaignants formuleront et déposeront leurs plaintes auprès des entités dédiées. La plainte sera dûment enregistrée dans le registre spécialement ouvert à cet effet. Le Président de l'organe de gestion des plaintes a la responsabilité de ce registre dont la tenue sera aussi régulièrement suivie par l'UGP PRDC/VFS-SN. Les destinataires des plaintes adresseront en retour une réponse motivée aux plaignants après le triage des. Ceci signifie que toutes les coordonnées (numéros de référence, noms et prénoms des membres, fonction, numéro téléphone, adresses domicile) des différents organes de gestion de la réinstallation seront données aux populations en prévision de cette éventualité.

Les plaintes adressées par les tiers peuvent être sous formes verbales, écrites, mails et courriers adressés à l'entité dédiée et appels téléphoniques aux différents niveaux de gestion des plaintes. L'UGP PRDC/VFS-SN doit mettre en place un système de réception et de gestion des plaintes. Le plaignant doit recevoir la confirmation de la réception de sa plainte et un délai de résolution. De préférence, le délai de résolution des plaintes doit être au maximum de cinq (5) jours ouvrables. Les plaintes anonymes vont être déposées utilisant les mêmes canaux de communication décrits ci-dessus. Des boites de doléances seront aussi mises à la disposition des parties prenantes dans le mécanisme de gestion des plaintes. Des cahiers de doléances vont être déposés auprès des chefs quartiers et des communes concernés. La procédure de gestion des plaintes est décrite ci-dessous.

Dans le cas de doléances provenant de personnes analphabètes, l'UGP PRDC/VFS-SN s'engage à mettre en place les ressources nécessaires afin de retranscrire par écrit dans le formulaire dédié, les doléances de ces personnes. Elle s'assure aussi de la remise des réponses aux doléances émises par les instances ci-dessous de règlement à l'amiable.

7.3.2. Triage des plaintes et doléances

Les plaintes et doléances enregistrées seront tout d'abord triées par l'agent en charge de l'enregistrement préalablement formé par l'UGP PRDC/VFS-SN afin de déterminer la responsabilité de leur traitement. Les plaintes et doléances qui peuvent être traitées au niveau local seront traitées d'abord au niveau village/quartier. Les plaintes qui sont du ressort d'autres entités ou celles afférentes aux VBG/EAS/HS seront directement transmises à l'UGP PRDC/VFS-SN qui se chargera de les transmettre au(x) responsable(s) de traitement comprenant les services d'écoute en toute confidentialité.

Lorsque la plainte peut être résolue à l'amiable avec le plaignant (voir section 7.3.3), ce mode de règlement peut être formulé avec l'aide des membres de la communauté à l'échelle du village/quartier ou de la commune, ou via le Préfet du département concerné, mais n'a pas besoin de passer par la validation de l'UGP. Par contre, l'historique des plaintes est à inscrire dans un registre accessible pour les besoins du suivi ultérieurement.

Pour ce faire, le processus comprend les étapes énoncées ci-après :

- Vérification que la plainte est bien inscrite dans le registre mis à disposition auprès du Village/quartier ou de la Commune ;
- Production si nécessaire de tout dossier jugé utile pour étayer les dires ;
- Analyse de la plainte pour saisir sa teneur ;
- Convocation du plaignant.

7.3.3. Règlement à l'amiable

Le règlement à l'amiable s'opérera suivant les niveaux suivants :

- Le niveau communautaire « village ou quartier » qui implique les Chefs de villages/quartiers et notables, l'UGP PRDC/VFS-SN, les ONG/OCB et les plaignants
- Le niveau communal regroupant le Maire (qui peut déléguer ce rôle au Président de la commission de règlement des conflits de la commune) et les ONG/OCB et les plaignants
- Le niveau départemental à travers le Préfet et l'UGP PRDC/VFS-SN.

Le projet, à travers l'UGP, assumera la formation des entités de règlement à l'amiable ainsi que les frais afférents à leur fonctionnement.

⇒ **Traitement des plaintes en première instance**

Le premier examen sera fait au niveau village (**Comité local de médiation « CLM »**) dans un délai de 5 jours ouvrables. Si elle détermine que la requête est fondée, le plaignant devra bénéficier des réparations adéquates. Ce comité comprendra au moins les personnes suivantes :

- Le Chef de village/ quartier, Président
- Un représentant des sages du Village,
- Deux représentants des populations, dont une femme, choisis par exemple parmi les organisations communautaires de base et les femmes, selon les cas,
- Un représentant de l'UGP PRDC/VFS-SN, Secrétaire.

L'UGP PRDC/VFS-SN mettra en place un programme de renforcement de capacités de ses acteurs qui auront la responsabilité de s'assurer que le mécanisme de règlement de plaintes fonctionne en respectant les principes d'équité, de transparence, d'efficacité, de confidentialité et documentation de toutes les plaintes ou demandes de feed-back.

Les plaintes liées à l'EAS / HS ne devraient pas être gérées au niveau village. Le rôle de cette instance (si ces membres sont sélectionnés comme points d'entrée EAS / HS) sera de référer le plaignant aux Canaux de signalement/référencement (voir section 6.7.2. du Plan de Réponse pour la Prévention, l'atténuation des Risques et la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG), l'exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS) en volume séparé).

⇒ **Traitement des plaintes en seconde instance**

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en première instance, la plainte sera par la suite remise et traitée par le **Comité communal de règlement des litiges (CCRL)** de la

Commune. Un Comité de Règlement des Litiges (CRL) sera érigé au niveau de chaque Commune concernée.

Le CRL sera présidé par le Maire ou son représentant.

Les autres membres dudit comité seront :

- Un représentant d'une ONG locale choisie par exemple parmi les organisations communautaires de base et les femmes, selon les cas,
- Un représentant des sages de la commune,
- Un représentant de l'UGP PRDC/VFS-SN, Secrétaire.

Le CCRL qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige.

L'UGP PRDC/VFS-SN mettra en place un programme de renforcement de capacités de ses acteurs qui auront la responsabilité de s'assurer que le mécanisme de règlement de plaintes fonctionne en respectant les principes d'équité, de transparence, d'efficacité, de confidentialité et documentation de toutes les plaintes ou demandes de feed-back.

⇒ **Traitement des plaintes en troisième instance**

Si le plaignant n'est pas satisfait du traitement en deuxième instance, le troisième examen (**Comité départemental de règlement des plaintes (CDRP)** sera fait dans un délai maximal d'une semaine au niveau du Préfet qui est l'autorité administrative du département.

Le Préfet du département pourra requérir l'appui d'un tiers (notamment le Sous-Préfet de l'Arrondissement, les services techniques départementaux, les associations et ONG/OCB locales) dans le processus de règlement des litiges.

En tout état de cause, si le Préfet n'évolue pas dans sa médiation ou si les motifs sont complexes et/ou dépassent le cadre du projet, le plaignant peut faire recours au niveau du tribunal de première instance après une médiation du Gouverneur de Région assisté par le Représentant régional du Médiateur de la République.

7.3.4. Recours judiciaire

Le recours direct à la justice est possible pour un plaignant, avec ou sans recours à la voie amiable et à l'arbitrage. Si le plaignant n'est pas satisfait, il peut saisir le tribunal de première instance. Toutefois, c'est une voie à suivre en dernier recours, et elle n'est pas recommandée pour le projet car pouvant induire des coûts et des délais non maitrisables.

Par contre, pour une plainte liée à la VBG/EAS/HS, le recours à la justice est possible si le plaignant souhaite poursuivre dans cette voie, y compris en dernier recours.

En cas de recours judiciaire, la procédure normale sénégalaise est la suivante : (i) le plaignant rédige une plainte adressée au Juge du Tribunal concernée ; (ii) le plaignant dépose sa plainte au Tribunal ; (iii) le Juge convoque le plaignant et la personne (physique ou morale) en cause pour les entendre ; (iv) le Juge commet au besoin une commission d'évaluation du préjudice ; (iv) le Juge rend son verdict.

7.3.5. Fermeture de la plainte

La plainte peut être enregistrée comme fermée dans le registre dédié si :

- Le plaignant a accepté la résolution proposée (si possible par écrit, en utilisant un formulaire dédié), et cette résolution a été mise en œuvre à la satisfaction du plaignant;
- L'UGP PRDC/VFS-SN, tout en déployant tous les efforts possibles pour résoudre le problème, n'arrive pas à s'entendre avec le plaignant ; dans ce cas, le plaignant a le droit d'intenter une action en justice afin de contester la décision de l'issue proposée.

Figure 3 : Procédure de gestion des plaintes

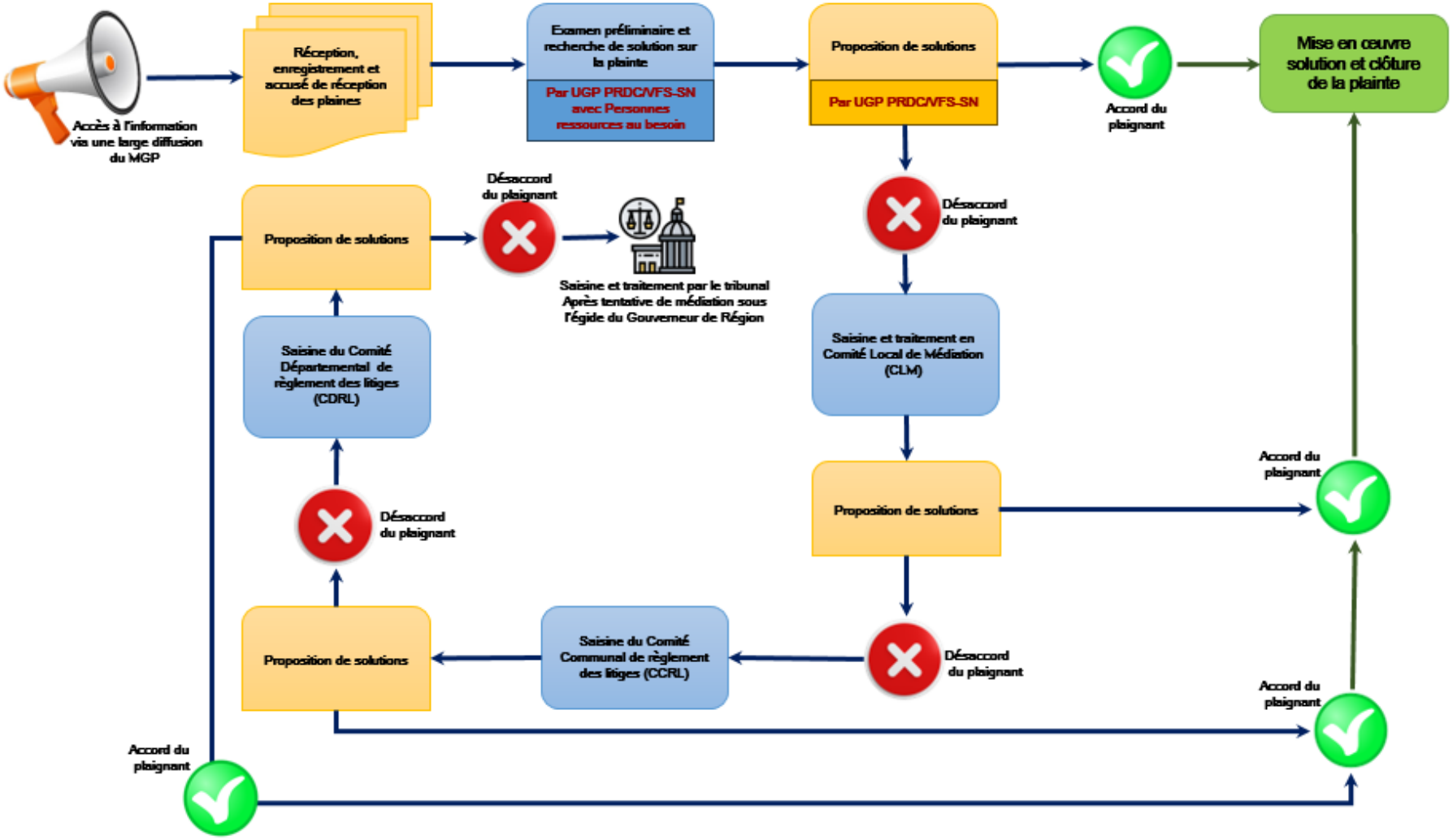

7.3.6. Délais de traitement de la plainte

Pour que le système soit opérationnel, il est impératif que les délais de traitement des plaintes soient courts et respectés. Le tableau 25 ci-dessous donne les délais indicatifs maximum pour le traitement des plaintes de leur dépôt jusqu'à leur clôture.

Tableau 25 : Délais maximum de traitement des plaintes

Etapes et action	Délais à compter de la date de dépôt, en nombre de jours
Dépôt de la plainte	0
Enregistrement	0
Triage des plaintes	5
Règlement en Comité villageois de médiation	5
Règlement en Comité de Règlement des litiges	10
Règlement au niveau Gouvernorat	15
Action corrective	15
Suivi de la plainte	20
Clôture	30

Ces délais sont donnés pour un traitement linéaire (c'est-à-dire sans recours et renvoi du dossier à une étape précédente en cours de traitement). S'ils ne doivent pas être dépassés, il est possible de réaliser le processus complet en un délai plus court.

Dès le choix du traitement arrêté, l'information doit être renvoyée au plaignant. Par ailleurs, le plaignant doit avoir la possibilité de savoir à quel niveau se trouve la plainte à tout moment en consultant le comité.

Les plaintes de type VGB ne feront pas l'objet d'un traitement à l'amiable. Elles seront transférées au système de référencement discuté dans le plan de réponses aux EAS/HS (volume séparé et annexé au CGES). Toutefois, elles seront suivies par l'UGP PRDC/VFS-SN.

7.3.7. Mise en œuvre et suivi des mesures convenues

Il sera question de veiller à l'application de la solution et/ou les mesures correctives et les suivre.

L'UGP PRDC/VFS-SN assumera tous les coûts financiers afférents aux actions requises.

Le Spécialiste en Développement Social et le Spécialiste Genre/VBG du PRDC/VFS-SN seront chargés de veiller à la bonne mise en œuvre et au suivi de la (des) solution(s) proposée (s) et rendront compte de l'évolution du mécanisme de gestion des plaintes.

Il s'assurera que les mesures convenues sont mises en œuvre dans les délais suscités indiqués.

7.3.8. Gestion des feedbacks

Durant toutes les démarches visant la résolution de la plainte, le processus sera documenté dans la fiche de suivi de la plainte. Par ailleurs, un feedback sera envoyé par courrier de manière interactive ou par téléphone, à l'ensemble des plaignants durant tout le temps nécessaire pour le traitement de leurs plaintes. En cas de solution, une notification formelle sera envoyée au

plaignant. Les termes et la forme de la notification devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel.

L'UGP PRDC/VFS-SN mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des plaintes. L'administrateur des plaintes sera responsable de l'archivage des dossiers des plaintes (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, plaintes non résolues, etc.). Il veillera à ce que le nom et les coordonnées de l'initiateur d'une plainte ou d'un grief ne soient pas divulgués sans son consentement et que seule l'équipe travaillant directement sur la plainte aura accès à toutes les informations jugées confidentielles.

Par ailleurs, l'UGP ainsi que les préposés à la gestion des plaintes protégeront les plaignants contre la possibilité de représailles.

7.3.9. Suivi des plaintes

Au-delà de la base de données sur les plaintes, il sera mis en place un système d'archivage physique et électronique des plaintes (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, plaintes non résolues, etc.).

La confidentialité des informations contenues dans ce système devra être garantie par l'UGP qui, par ailleurs, protégera les plaignants contre la possibilité de représailles.

Les Spécialistes en développement social et ceux en Genre VBG de l'UGP seront les seuls qui auront accès à ces informations (base de données sur les plaintes et archives) et, par conséquent s'engageront à les garder confidentielles, et à éviter d'exposer les plaignant(e)s à des représailles.

Des statistiques mensuelles sur les réclamations seront produites par le spécialiste en Genre/VBG du PRDC/VFS-SN en tenant compte des indicateurs ci-dessous :

- Le nombre de plaintes reçues par type / catégorie de canal de réception au cours du mois;
- Le nombre de plaintes éligibles au cours du mois ;
- Le nombre de réclamations en suspens à la fin du mois et comparaison avec le dernier mois ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes résolues à la satisfaction du/de la plaignant(e) ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP ;
- Le nombre et le pourcentage de plaintes ayant fait l'objet des recours ;
- Le nombre de représailles par suite des dénonciations ;
- Le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une saisine aux tribunaux ;
- Le taux de plaintes VBG/EAS/HA reçues et non résolues ;
- Le nombre de plaintes déférées à la justice.

7.4 Autres procédures complémentaires de gestion des plaintes

Le mécanisme de gestion des plaintes des travailleurs du Projet est présenté dans les procédures de gestion de la main d'œuvre (volume séparé).

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats des fournisseurs et prestataires du projet, chacun d'entre eux mettra en place un MGP accessible à tous les travailleurs directs et sous-traitants, afin de leur permettre de soumettre leurs préoccupations sur le lieu de travail, y compris les procédures de gestion éthique et confidentielle des réclamations relatives à l'exploitation et abus sexuel/ harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Ces travailleurs seront informés de l'existence du MGP ainsi que des procédures y relatives, dès leur embauche. En outre, des mesures seront mises en place pour protéger ces derniers contre toutes représailles liées à la saisine du MGP.

Des mesures appropriées sont prises à la discrétion du Coordonnateur de l'UGP et/ou de l'Autorité administrative compétente afin de protéger les personnes victimes d'actes de représailles.

7.5 Suivi et rapports

Le PMPP sera annuellement révisé et mis à jour, si nécessaire, afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et sont les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du projet, à son évolution et aux étapes spécifiques de sa mise en œuvre.

Toute modification importante des activités liées au projet et à son calendrier sera dûment prise en compte dans le PMPP et discuter avec les parties prenantes, si applicable.

Des résumés trimestriels et des rapports internes sur les doléances/réclamations et plaintes du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives / préventives associées seront rassemblées par l'UGP PRDC/VFS-SN et seront partagés avec l'équipe de projet de la Banque mondiale.

Ces résumés trimestriels fourniront des informations permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et les demandes d'informations, ainsi que la capacité du projet à y répondre en temps utile et de manière efficace.

Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le projet au cours du premier semestre à compter de l'entrée en vigueur du projet peuvent être transmises aux parties prenantes de deux manières possibles :

- Publication d'un rapport semestriel indépendant sur l'interaction du projet avec les parties prenantes ;
- Un certain nombre d'Indicateurs Clés de Performance (ICP) seront également contrôlés par le projet sur une base régulière, tels que :
    - Le nombre de réunions de différentes sortes (ateliers virtuels, réunions de consultation et d'autres discussions / forums publics virtuels menés au cours d'une période de référence, nombre de lettres reçues etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et le nombre de participants ;
    - Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
    - Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
    - Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
- Le nombre de feedback reçus par le projet ;
- Le nombre de messages envoyés et reçus ;
- La fréquence des activités d'engagement ;

- Le nombre de griefs du public reçus au cours d'une période de référence et le nombre de ceux qui ont été résolus dans le délai prescrit ;
- Le nombre de documents de presse publiés / diffusés (radio et télévision).

Le responsable suivi-évaluation de l'UGP PRDC/VFS-SN travaillera à produire des données pour le suivi du cadre de résultats et préparera des rapports mensuels pour diffusion et pour une prise de décision éclairée et une correction de trajectoire, si nécessaire. Ils doivent à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes. Par ailleurs, ils sont tenus également d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du PMPP selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés.

À la fin du projet, un rapport d'achèvement de la mise en œuvre et des résultats couvrira la réalisation des activités visées dans le présent PMPP, notamment la gestion des plaintes, les mesures de réponse aux EAS/HS, les exigences environnementales et sociales, la diffusion et l'utilisation des données et les enseignements tirés (positifs et négatifs).

Les rapports, y compris les enseignements tirés, seront largement diffusés aux parties prenantes, notamment aux organisations de la société civile et au public.

VIII. CALENDRIERS, EXAMEN DES COMMENTAIRES ET PHASES ULTERIEURES

8.1 Calendriers

La NES n°10 fait exigence au PRDC/VFS-SN de communiquer suffisamment d'informations sur les risques et effets potentiels du projet dans le cadre de ses consultations avec les parties concernées. Ces informations seront communiquées dans des délais raisonnables, dans un lieu accessible et sous une forme et dans des termes compréhensibles pour les parties touchées par le projet et les autres parties concernées, conformément à la NES n°10, afin que celles-ci puissent contribuer valablement à l'élaboration des mesures de conception et d'atténuation envisagées dans le cadre du projet.

La stratégie proposée dans le calendrier ci-dessous prévoit différents moyens pour consulter les parties prenantes touchées par le projet. À l'issue de ces consultations, il conviendra de publier un PMPP actualisé.

8.2 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'équipe de l'UGP PRDC/VFS-SN se chargera de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de PRDC/VFS-SN. Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UGP sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

8.3 Phases ultérieures du projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités. Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par la présentation de rapports sur les performances environnementales et sociales du projet et la mise en œuvre du plan de mobilisation et d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes.

IX. CONCLUSION

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet PRDC/VFS-SN a été préparé dans une approche participative et incluse de toutes les catégories de parties prenantes.

Il est produit concomitamment aux autres instruments environnementaux et sociaux pertinents pour ledit Projet, à savoir :

- Un Plan d'engagement environnemental et social (PEES)
- Un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) (NES1)
- Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) (NES 5)
- Un Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides (NES 3)
- Un Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) (NES2)
- Un Plan de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG), à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) et aux harcèlements sexuels (HS) assorti de Codes de Conduite.

Le PMPP constitue un des outils indispensables de gestion des risques sociaux de la mise en œuvre du présent projet. A cet égard, il dresse le profil des parties prenantes par catégorie et par niveau d'intérêt et d'influence.

Il présente également les avis, les préoccupations, les recommandations et attentes de ces dernières pour une meilleure prise en compte dans les prochaines étapes du projet (phase de conception, mise en œuvre, et suivi notamment).

Le PMPP comporte également un mécanisme de gestion des plaintes sensibles aux EAS/HS.

Il présente les mesures stratégiques à mener pour bien assoir une information et une mobilisation correctes et périodiques des parties prenantes selon leur niveau d'intérêt et leur influence tout en accordant une importance particulière aux groupes vulnérables incluant les jeunes, les femmes.

X.ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'enregistrement des plaintes

Le Registre des réclamations excluant les plaintes relatives aux EAS / HS

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements)	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant ? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication et par qui)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (Inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant ? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision ? O / N Énoncez la décision. Si non, expliquez pourquoi et si vous le savez, poursuivra- t-il la procédure d'appel.	Une action de suivi (Par qui, à quelle date) ?

Documents annexes à la plainte :

- PV de constat avec Photos
- Liste de présence des personnes ayant participé à la résolution avec signature
- Tout autre document pertinent

Annexe 2 : Procédure de signalement et de prise en charge des cas de violences basées sur le genre

1. Lieux de signalement/dépôt des plaintes

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRDC/VFS-SN, les plaintes EAS/HS seront reçues à deux niveaux :

- Au niveau des points d'entrée EAS/HS, membres des comités de gestion des plaintes ;
- Au niveau du ou des Tiers indépendant (s)/fournisseurs de services EAS/HS ;

Les survivants (es), leur famille ou tout autre partie prenante désirant signaler un cas d'EAS/HS pourra le faire auprès des portes d'entrée EAS/HS, ou des tiers indépendants par le biais de plusieurs canaux :

- Boîtes à plaintes mises à la disposition du personnel et des structures partenaires ;
- Courriers physiques ou électroniques (le Projet fournira une adresse électronique fonctionnelle et un numéro de téléphone) ;
- Numéros verts existants (Gendarmerie, Police, Sapeurs-Pompiers, Association des Juristes Sénégalaises, Adama Call- Centre d'appel de l'ONG Marie Stopes International- ou d'autres plateformes disponibles aux niveaux national et régional) intégrer la plateforme de signalement du LABO GESTE UGB) ;
- Bajenu Gox et relais communautaires ;
- Comités locaux de lutte contre les violences basées sur le genre dans les régions du PRDC/VFS-SN;
- Délégués et Conseils de quartier ;
- Personnel de santé : médecins, infirmiers/infirmières chef de Poste ;
- Centres Conseil pour Adolescents ;
- Services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- Cellules régionales de l'Association des Femmes Médecins du Sénégal (AFEMS);
- Brigades de dénonciation/Réseau Africain pour le Développement Intégré ;
- Maisons de justice (Boutiques de droit).

Le PRDC/VFS-SN fournira aux parties prenantes, les contacts téléphoniques et adresses des points d'entrée EAS/HS des comités de gestion des plaintes, du ou des Tiers indépendant (s). Le numéro vert dédié au signalement des EAS/HS sera vulgarisé auprès de toutes les parties prenantes pendant les rencontres qui seront tenues dans le cadre du démarrage du Projet. Les points d'entrée EAS/HS et le Tiers indépendant qui recevront les plaintes ou les survivants (es) veilleront au respect des principes et procédures liés à la confidentialité, au consentement éclairé et aux exigences de sécurité, en vue d'offrir une prise en charge globale et individualisée à toutes les survivantes. Lors des séances de renforcement des capacités des acteurs du MGP, un accent particulier sera mis sur le respect des principes de confidentialité et de préservation de la vie privée des survivants (es). La confidentialité de toutes les informations sur les survivants (es) devrait être garantie.

La fiche d'identification annexée au document sera renseignée, en vue d'une prise en charge immédiate ou d'un référencement fait dans les plus brefs délais, **de préférence dans les 72 heures suivant l'incident**. Toutes les informations sur les principes et procédures de prise en charge (médicale, assistance psychologique, assistance sociale, assistance juridique), seront communiquées aux survivants (es).

2. Prise en charge des cas de violences basées sur le genre

Pour le traitement de toutes les plaintes EAS/HS, le consentement de la survivante sera recueilli au préalable.

La prise en charge des cas avérés d'EAS/HS se fera conformément aux procédures en vigueur, et comprendra :

- Une prise en charge médicale ;
- Une assistance psychologique ou psychosociale ;
- Une assistance pour une protection physique (sécurité) ;
- Une assistance juridico-judiciaire.

a. La prise en charge médicale

- **L'assistance médicale est la priorité pour les cas faisant intervenir des violences sexuelles et/ou d'éventuelles blessures**. En cas de viol, l'aide doit être dispensée conformément au Guide de l'OMS/du HCR sur la gestion clinique des victimes de viol et doit comporter **une contraception d'urgence et une prophylaxie post-exposition au VIH.**

Pour la violence sexuelle, la prise en charge médicale comprendra le paquet de services suivants :

- Un examen et la description par écrit de l'état de la victime notamment blessures et ecchymoses ;
- Le traitement des blessures ;
- La prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH-SIDA (prophylaxie VIH avec les ARV) ;
- La prévention d'une grossesse non voulue (contraception d'urgence) ;
- La collecte de preuves médico-légales minimales (pour la réponse judiciaire);
- Un appui psychologique/affectif
- Une documentation médicale **(délivrance d'un certificat médical gratuit pour la survivante pour tous les cas de VBG)**
- Liste des services d'assistance psychologique, juridico-judiciaire, sécurité, réinsertion sociale ;
- Un suivi social, familial, réhabilitation économique, suivi scolaire.

En effet, le PRDC/VFS-SN veillera à ce que les Tiers indépendants/fournisseurs de services VBG disposent **de kits d'urgence pour la prise en charge les violences sexuelles.** Ces kits d'urgence doivent comprendre :

- Des ARV pour une prophylaxie post exposition, en vue de prévenir le VIH (**dans les 72h qui suivent l'incident du viol**) ;
- Une contraception d'urgence en vue de prévenir une éventuelle grossesse ;
- Un protocole pour la prise en charge des blessures (prophylaxie antitétanique).
- Un protocole pour la prévention et traitement des infections sexuellement transmissibles et la vaccination contre le tétanos et l'hépatite B.

Cette prise en charge des survivantes d'EAS/HS se fera sur la base des principes suivants :

- La structure ou la personne qui reçoit la déclaration initiale (rapport) d'un incident d'EAS/HS faite par une survivante agira conformément à la procédure de réponse immédiate ou de contre référence illustrée dans la procédure de prise en charge ;
- La survivante est libre de décider si elle souhaite demander de l'aide, quel type d'aide et auprès de quelles associations ou organisations ;
- Les Tiers indépendants/fournisseurs de services de prise en charge informeront la survivante du type d'assistance qu'ils peuvent offrir et indiqueront clairement ce qu'ils ne peuvent pas faire, afin de ne pas susciter de faux espoirs ;
- Tous les Tiers indépendants ou fournisseurs de services EAS/HS identifiés doivent connaître les services fournis par chaque acteur auquel ils réfèrent une survivante, s'ils ne proposent pas un parquet de services global. Il convient toutefois de respecter les droits des survivantes à la confidentialité et à l'anonymat.

b. La prise en charge psychosociale et juridique

Les Tiers indépendants fourniront à tous les survivants (es), une assistance psychologique et sociale en vue de prendre en charge le traumatisme et de les accompagner pour une réhabilitation/réinsertion familiale et sociale (accueil, hébergement, faciliter le contre-référencement, etc.). Si les survivants (es) décident de recourir à la justice, ils doivent bénéficier de toute l'assistance juridique nécessaire en vue de trouver une réparation juste pour le préjudice subi. Le Projet pourrait accompagner les structures de prise en charge existantes et les acteurs communautaires impliqués dans le traitement des cas d'EAS/HS (Police, Gendarmerie, Chefs traditionnels, Bajenu Gox, associations de femmes et les boutiques de droits (AJS) et de jeunes, organisations de la société civile, médias, les radios communautaires et quelques communicateurs traditionnels, acteurs de l'école et de la santé, centre conseil ado CCA), à travers des formations axées sur le genre et les principes et procédures de prise en charge des cas d'EAS/HS, afin d'améliorer l'offre de services en matière de signalement, référencement et traitement des EAS/HS.

Cet accompagnement pourrait aboutir à :

- la création de cadres spécifiques d'accueil pour assurer la confidentialité ;
- la mise en place ou le renforcement des mécanismes de justice traditionnelle ;
- une meilleure couverture en termes d'accès aux services de prise en charge des EAS/HS et de qualité de services.

c. Réponse de sécurité

La peur des représailles constitue souvent un obstacle pour le signalement des cas avérés d'EAS/HS. Le Projet pourrait renforcer les capacités des forces de sécurité et du personnel judiciaire sur les principes et procédures d'audition des survivants (es), y compris pour les mineurs, et accompagner dans la mise en place d'espaces d'accueil pour leur audition, et spécifiquement pour les mineurs, de référencement automatique vers les structures de prise en charge, et sur l'application des procédures d'enquêtes appropriées en vue d'éviter de traumatiser davantage les survivants (es).

Procédures de signalement/référencement et de prise en charge des EAS/HS

RA	
La survivante raconte ce qui lui est arrivé à sa famille, à un ami ou à un membre de la communauté ; cette personne accompagne la survivante au « point d'entrée » (poste ou centre de santé ou service psychosocial)	La survivante rapporte elle-même ce qui lui est arrivé à un prestataire de services

REPONSE IMMEDIATE	
Le prestataire de services doit fournir un environnement sûr et bienveillant à la survivante et respecter ses souhaits ainsi que le principe de confidentialité ; il doit lui demander quels sont ses besoins immédiats, prodiguer des informations claires et honnêtes sur les services disponibles. Si la survivante est d'accord et le demande, se procurer son consentement éclairé et procéder aux renvois ; l'accompagner pour l'aider à avoir accès aux services.	
Point d'entrée médical/de santé **Pour une Prise en charge médicale** - Postes et Centres de Santé/Hôpitaux des régions et départements - ASBEF - Marie Stopes International - Association des Femmes Médecins du Sénégal (des cellules régionales) - Comité de lutte contre les violences faites aux femmes (CLVF) - Comités régionaux de lutte contre les VBG	**Point d'entrée pour le soutien psychosocial** **Pour une Prise en charge psychologique / Accueil/Hébergement :** - « La Liane » Saint-Louis, Darou - Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) - Equipe Mobile d'Intervention Psychosociale

SI LA SURVIVANTE VEUT INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE/PORTER PLAINTE – *OU* – S'IL EXISTE DES RISQUES IMMEDIATS POUR LA SECURITE ET LA SURETE *D'AUTRES PERSONNES*	
Renvoyer et accompagner la survivante aux fonctionnaires de la police/de la sécurité - ou - de l'assistance juridique/de la protection pour obtenir des informations et de l'aide en vue du renvoi à la police	
Police/Sécurité En cas d'urgence contacter les numéros gratuits ci-dessous : - Police : 17 - Sapeurs-pompiers : 18 - Gendarmerie : 800 00 20 20 - Alternativement : se présenter au poste de police/gendarmerie le plus proche - Bajenu Gox/agent de santé communautaire - Structures de santé riveraines (installer un point focal VBG) - Boutiques de droit : 800 805 805 - Adama Call : 800 00 84 84	Conseillers en matière d'assistance juridique ou fonctionnaires de la protection **Suivi des cas de violence :** Déposer une plainte auprès des services de police/gendarmerie et/ou s'adresser aux centres d'accueil des survivantes pour obtenir une assistance juridique. - Association des Juristes Sénégalaises (AJS) : 800 805 805 - Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF) : 33 827 63 59 - RADDHO : 33 824 60 56 - Siggil Jigeen : 33 825 00 56 (des cellules régionales)
Autres points d'entrée pour toute autre assistance spécifique ou plainte anonyme	

Boite Plaintes disposée dans les locaux de l'Unité de Coordination et adresse électronique Site Web ou Page Facebook du PRDC/VFS-SN

- Association des Juristes Sénégalaises (AJS)/Boutiques de droit/Maisons de Justice : 800 805 805
- Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF) : 33 827 63 59
- Police (17) /Gendarmerie (800 00 20 20)
- Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial : 33 824 25 62
- Rencontre Africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) : Coordinations régionales

REPONSE SUIVANT LA REPONSE IMMEDIATE : SUIVI ET AUTRES SERVICES Avec le temps et en fonction des choix de la survivante, cette étape peut inclure :			
Soins de santé	Services psychosociaux (Suivi social, familial, assistance scolaire, réintégration socioéconomique, etc.)	Acteurs de la protection, de la sécurité et de la justice	Besoins élémentaires tels qu'un abri sûr, une carte de rationnement, des services pour les enfants, ou autres

PRISE EN CHARGE MEDICALE	
Demandeur de l'aide/ Origine de la survivante	**Prise en charge /type de service** **Structure de réception/SERVICES RENDUS**
Communauté (survivantes elle-même, famille, Relais communautaires, Bajenu Gox), OSC, Police, Gendarmerie, école, Délégués de quartier, Conseils de quartier, entreprises, associations de femmes, réquisition du Procureur **A la demande des organismes**	**- hôpitaux, Postes et Centres de santé :** Accueil, écoute, contre référence vers les services de prise en charge médicale, psychologique et judiciaire **- ASBEF** : Accueil, écoute, soins (consultation, analyses) - **Association des Femmes Médecins :** Accueil, écoute, soins (consultation, analyses, certificat médical) - **Marie Stopes International** : Ecoute/assistance médicale **-** Accueil, consultation, examens complémentaires, soins hospitalisation Autres services : - Délivrance d'un certificat médical - Examen complémentaire - Soins Hospitalisation - Saisir la police - Suivi (contraception d'urgence pour prévenir une grossesse non voulue, prophylaxie post-exposition VIH pour prévenir le VIH, traitement des blessures, test VIH2 après trois mois, suivi grossesse, prévention et traitement des IST, vaccination contre le tétanos et l'hépatite B, etc.)

3. Clôture et archivage des plaintes EAS/HS

Pour un suivi efficace, un système électronique et/ou physique sera mis en place. Chaque plainte traitée et clôturée sera archivée sous forme de dossier comprenant toutes les pièces et preuves suivantes, produites pendant le processus de traitement :

- la fiche d'enregistrement de la plainte et de référencement de la survivante portant le code de la survivante (pas d'information permettant de l'identifier) ;
- la fiche de consentement pour la prise en charge ;
- le paquet de services offert.

Cette activité interviendra lorsque les survivants (es) auront reçu toute l'assistance nécessaire (médicale et psychologique, et si souhaité, juridico-judiciaire et social auprès du ou des Tiers indépendants ou fournisseurs de services de prise en charge). Tous les dossiers traités seront soigneusement gardés par ces derniers, conformément aux principes de confidentialité et de respect de la dignité et vie privée des survivants (es). Aussi, le rapportage et l'archivage se feront dans le strict respect de ces mêmes principes de confidentialité, afin de garantir la vie privée et la sécurité des personnes concernées.

L'archivage pourrait se faire selon les trois principales catégories suivantes :

- violences physiques ;
- violences psychologiques/émotionnelles ;
- exploitation sexuelle/viols.

Cette activité sera coordonnée par le Spécialiste en Genre et VBG du Projet, qui travaillera en étroite collaboration avec les points d'entrée EAS/HS des comités de gestion des plaintes. Les dossiers seront conservés dans des armoires fermées à clé et seul l'Expert Genre/VBG dédié et le coordonnateur du PRDC/VFS-SN y auront accès.

Annexe 3 : Modèle de journal de consultation

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations sur lesquelles les parties prenantes ont été consultées. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membre (s) UGP PRDC/VFS-SN:			
Méthode (encercler):	Email	Téléphone	Rencontre
Partie prenante consultée Nom & Prénom : Structure: Téléphone: Email:		**Date du premier contact :**	
Objet de la consultation (brève description)		**Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s**	
Suivi, notes ou observations …… …… …… ……			

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	**Informations demandées / reçues**	**Notes ou observations**

Annexe 4 : Modèle de rapport de consultation

RAPPORT DE CONSULTATION

Date de la Consultation:		
Lieu de la Consultation:		
Objet de la consultation :		
Parties prenantes consultées	***Organisation***	***Nom et fonction***
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
Points de discussion	- - -	
Recommandations		

NB : Joindre Photos de la consultation et feuille de présence

Annexe 5 : Formulaire de feedback

Contact de l'UGP PRDC/VFS-SN	Date de consultation :	Lieu de la consultation :
Nom et statut de la partie prenante	Adresse: Tél:	Email :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 6 : Formulaire de boite à question

Date	Nom du soumissionnaire & Coordonnées	Partie prenante	Question, commentaire, suggestion	Nom et coordonnées du responsable projet auquel la question, le commentaire ou la suggestion a été soumis	Réponse donnée au soumissionnaire et le mode de transmission	Date de la transmission

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES-PRENANTES & MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Octobre 2023

Liste des sigles et abréviations

AFD	**Agence Française de Développement**
AGR	Activités génératrices de revenus
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPR	Cadre de Réinstallation des Populations
DECE	Direction de l'Evaluation et du Contrôle Environnemental
DEL	Développement Local
FAO	Organisation Des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IS	Ingénierie sociale
HS	Harcèlement Sexuel
MA	Ministère de l'Agriculture
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
ME	Ministère de l'Elevage
ME	Ministère de l'Environnement
MEDD	Ministère de l'Economie et du Développement Durable
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MSES	Mesure Sauvegarde Environnementale et Sociale
NES	Normes Environnementales et Sociales
ODP	Objectif de Développement du Projet
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PGPDD	Plan de Gestion des Pestes et des Déchets Dangereux
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Parties Prenantes
RGPH	Recensement Général de la Population et des Habitats
PRDCVFS	Projet de Résilience et Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFS	Vallée du Fleuve Sénégal

Table des matières

I. INTRODUCTION 109

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION 109
1.2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE 110
1.2.1. La revue documentaire *110*
1.2.2. Identification et analyse des parties prenantes *110*
1.2.2.1. L'identification et l'analyse des parties prenantes *110*
1.2.2.2. L'analyse des parties prenantes *110*
1.2.2.3. Elaboration du plan de mobilisation des parties prenantes. *110*
1.3. DEFINITION DES PP ET OBJECTIF DU PMPP DU PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE RESILIENCE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL111
1.3.1. Définition d'une partie prenante au sens de la note *111*
1.3.2. Objectif du PMPP *111*

II. PRÉSENTATION DU PROJET 111

2.1 OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT 111
2.2. LES COMPOSANTES DU PROJET 111
2.3. ZONE D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET 112
3.2.4. L'ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL DU PROJET 114

III. CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL 114

3.1 EXIGENCES DE LA LEGISLATION NATIONALE 114
3.2 EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE 114
4.1. LES IMPACTS POSITIFS 116
4.2. LES IMPACTS NEGATIFS ET LES RISQUES LIES AU PROJET 118
4.2.1 Impacts environnementaux *118*
4.2.2 Impacts sociaux *118*

V. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 133

5.1. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PP 133
5.2. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES 133
5.1.1. Les parties prenantes affectées *134*
5.1.2. Les parties prenantes intéressées *135*
5.1.3. Les parties prenantes regroupant les individus ou groupes vulnérables *136*
5.2. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 136
5.2.1. Relation, intérêt et niveau d'influence au sein des parties prenantes *136*
5.2.2. Appréciation du Pouvoir des Parties Prenantes *137*
5.2.3. Appréciation de la Volonté des Parties prenantes139
5.3. SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES EN TERMES DE COMMUNICATION ET DE MOBILISATION 139

VI. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 141

6.1. ACTIVITES D'INFORMATIONS ET DE MOBILISATION REALISEES ET EN COURS 141
6.2. LES CONSULTATIONS PUBLIQUES (CP) 141
6.2.1. Les attentes par rapport au Projet PRDCFS *141*
6.2.2. Les préoccupations et craintes par rapport au PRDCFS *142*
6.3 METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 142
6.3.1 Les méthodes et outils *142*
L'ingénierie sociale (IS) *142*
La communication interne du projet *PRDCFS 143*
La mobilisation et le partenariat avec la Presse online et offline *143*
Le dialogue de politique entre partenaires financiers intervenant dans la même zone d'intervention *143*
La sensibilisation des leaders d'opinion, des élus locaux *143*
L'information et la formation des services techniques partenaires *143*
L'information grand public online et offline et l'implication des groupes vulnérables *143*
Technologie de l'information et de la communication *144*

Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes *144*
6.3.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations *144*
6.3.3 Calendriers de mise en œuvre *150*

VII- RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 152

7.1 LES RESSOURCES 152
7.2 ROLES ET RESPONSABILITES DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE 152
VIII- MECANISME DE GESTION DES PLAINTES 153
8.1. ACCES A L'INFORMATION 153
8.2. RECEPTION, ENREGISTREMENT ET ACCUSE DE RECEPTION DES PLAINTES 153
8.3. CATEGORISATION ET EXAMEN DE L'ADMISSIBILITE DES PLAINTES 154
8.4. EVALUATION 154
8.5. REGLEMENT CONJOINT 154
8.6. TRAITEMENT DES PLAINTES EN DERNIERE INSTANCE OU RECOURS JUDICIAIRE 155
8.7 UTILISATION DE L'INGENIERIE SOCIALE POUR LE MECANISME DE GESTION DES PLAINTES 155
8.8 SUIVI ET EVALUATION 155
8.8.1 Dispositif de suivi évaluation incluant le MGP *155*
8.8.2 Rôles des acteurs et les délais de traitement *155*

IX . SUIVI-ÉVALUATION 157

9.1 PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS CONCERNÉS AU COMITÉ DE SUIVI . 157

9.2 IMPLICATION, INFORMATION, CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES 157

X- BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP 160

Liste des tableaux

Tableau 1. Analyse des impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels et mesures de bonification

Tableau 2. Analyse des impacts et risque environnementaux et sociaux négatifs potentiels génériques globaux du projet

Tableau 3. Evaluation du Pouvoir des parties prenantes sur le Projet

Tableau 4 . Besoins, pouvoir-intérêt des parties prenantes

Tableau 5. Stratégie de diffusion des informations
Tableau 6 . Calendrier répertoriant les phases du projet, les décisions majeures
Tableau 7. Chronogramme des consultations des Parties Prenantes pour amendements des décisions proposées
Tableau 8. Acteurs, rôles et délais de traitement

TABLEAU 9. INDICATEURS DE SUIVI DU PMPP

TABLEAU 10. BUDGET PREVISIONNEL D'EXECUTION DES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Liste des figures

Figure 1. Zone d'intervention du Projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal en Mauritanie

I. Introduction

1.1. Contexte et justification

La République Islamique de Mauritanie se trouve dans l'une des régions agroécologies les plus contraignantes du Sahel. Pays sahélo-saharien, situé dans l'Ouest Africain sur un vaste territoire de 1.030.700 Km^2, la Mauritanie est caractérisée par un climat chaud et sec. Les précipitations y sont rares et la pluviométrie varie de 500 à 50 mm/an du Sud au Nord. Le fleuve Sénégal constitue le seul cours d'eau permanent dans le pays.

Sous l'effet des sécheresses récurrentes, sa végétation s'amenuise globalement en allant du Sud vers le Nord. Le désert occupe les 3/4 du territoire national et occasionne une chute notable des rendements du secteur agropastoral, l'un des piliers de l'économie mauritanienne.

Les crises alimentaires qui en découlent se manifestent avec acuité selon les zones, avec des conséquences notables sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le dernier recensement général de la population (RGPH) de 2013, estimait à 3.458.990 habitants, la population totale. Le taux de croissance démographique est de l'ordre de 2.9% par an, avec 18,5% d'enfants de moins de cinq ans et 23% de femmes en âge de procréer. Cette population est très jeune avec 44 % âgés de moins de 15 ans, et 76% dont l'âge est inférieur à 35 ans. Avec une telle structure par âge de la population, le pays fait face actuellement à une forte demande d'accès aux services de base (éducation, santé, et emploi).

Au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal qui constitue la zone d'intervention du projet, tous les projets mis en œuvre par la Mauritanie d'une part et d'autre part par l'OMVS, ont apporté des solutions économiques fiables à l'intégration des jeunes et des femmes dans le tissu économique local. Un tel constat a été mis en évidence avec succès par les missions de suivi et d'évaluation effectuées par les partenaires techniques et financiers de la Mauritanie et de l'OMVS .

De même, les expériences menées dans la zone d'intervention du nouveau projet ont prouvé la forte mobilisation sociale des différentes composantes des communautés résidentes et non résidentes, les élus, les administrations, à réfléchir ensemble pour élaborer un plan de développement, un programme d'investissements prioritaires, extraire des projets prioritaires, réaliser les études de faisabilité et soutenir leur financement.

Les différents projets menés dans la zone du nouveau projet ont été jugés satisfaisants après évaluation de leurs résultats. Ils ont démontré leur pertinence dans une approche participative et inclusive soutenue par des modalités d'intervention simples et opérationnelles. Le taux de satisfaction des bénéficiaires a atteint plus de 80% ce qui atteste de la perception positive portée sur leurs interventions au regard des défis et des besoins au niveau local. Quatre (4) catégories d'effets ou changements significatifs attribuables à l'intervention des projets sont observés, d'une part, sur la situation des bénéficiaires directs et indirects du projet et, d'autre part, sur les dynamiques économiques et sociales ainsi que le développement des zones d'intervention.

Le Projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal (le projet) s'étend de Rosso à Sélibabi et s'articule autour de cinq (5) composantes, conçues pour s'appuyer sur les portefeuilles nationaux et régionaux existants dans la VFS et les améliorer, afin de renforcer les synergies et l'efficacité du développement.

L'objectif de développement du projet proposé (ODP) est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés ciblées dans la vallée du fleuve Sénégal (Mauritanie et Sénégal).

La mise en œuvre du projet va certainement générer des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs mais également des impacts négatifs, d'où la nécessité d'élaborer des mesures d'atténuation et de mitigation spécifiques au projet. Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale exige que toutes les parties touchées et concernées, y compris les personnes et groupes vulnérables soient dûment consultées et mobilisées pour s'assurer que leurs opinions et leurs préoccupations soient intégrées et prises en compte par le projet. Ceci comprend une assurance que les préoccupations des femmes et leurs aspirations par rapport au projet soient recherchées de façon appropriée, c'est-à-dire une consultation des groupes des femmes avec une facilitatrice pour leur permettre de s'exprimer librement.

C'est donc dans ce contexte que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) assorti d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est donc élaboré pour permettre de définir les modalités de mobilisation et le processus de communication avec les parties prenantes (PP) du Projet et d'exprimer leurs préoccupations, recommandations et aspirations vis-à-vis du projet. Il a pour but de recueillir l'avis et les préoccupations desdites Parties Prenantes, et de leur fournir un retour d'information sur l'ensemble des activités du projet.
Le PMPP décrit une approche systématique de mobilisation et d'engagement des parties prenantes qui contribuera à développer et à maintenir au fil du temps une relation constructive et transparente avec les parties prenantes pendant toute la durée du projet.
Il identifie les principales parties prenantes affectées par le projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet.

1.2. Démarche méthodologique

La mission d'élaboration a procédé à (i) une revue des documents afférents à la problématique examinée (ii) une identification des Parties Prenantes, puis (iii) leur analyse et enfin (iv) l'élaboration du processus de mobilisation de l'ensemble des Parties Prenantes.

1.2.1. La revue documentaire

Elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel de préparation du projet et de faire la revue du cadre organisationnel et institutionnel relatif à la préparation et à la mise en œuvre du projet.

1.2.2. Identification et analyse des parties prenantes

1.2.2.1. L'identification et l'analyse des parties prenantes

La revue documentaire a permis de dresser une première liste des parties prenantes. Conformément à la définition en supra : il a été distingué :
- les « parties touchées par le projet », c'est-à-dire, les personnes susceptibles d'être affectées par le projet, les groupes vulnérables.
- les « autres parties intéressées » c'est-à-dire, les individus ou groupes ayant un intérêt dans le projet.

La Consultation des parties prenantes, notamment les autorités administratives et locales, les services techniques, les communes, les groupes et populations bénéficiaires et les projets, a permis d'affiner l'identification des groupes et sous-groupes cibles. L'analyse des résultats des consultations publiques a permis aussi de partager sur leurs besoins, attentes, préoccupations et recommandations.

1.2.2.2. L'analyse des parties prenantes

Elle est réalisée sur la base des résultats de la consultation des parties prenantes, cette activité a consisté en une analyse des principaux intérêts des parties prenantes (PP) et leurs ressorts d'influence, mais aussi des relations que chaque partie prenante pourrait avoir avec les autres en termes d'échanges d'information, de collaboration ou autres et de l'évaluation du désir de collaborer avec le projet pour chaque catégorie de partie prenante. Ceci a permis de définir le cercle d'influence du projet. Trois niveaux de force ont été analysés dans ce document :
- L'Intérêt ou les intérêts des PP ;
- Leurs Pouvoirs ;
- Leur Volonté.

Cette analyse a abouti à la définition de la première matrice de communication et de mobilisation qui a été, par la suite, détaillée dans le chapitre suivant relatif au plan de mobilisation proprement parlé.

1.2.2.3. Elaboration du plan de mobilisation des parties prenantes.

Elle a porté essentiellement à documenter les procédures et les vecteurs les mieux indiqués pour une mobilisation des PP aux fins d'assurer la réussite du Projet. Plusieurs procédés et outils de communication / mobilisation sont proposés à ce niveau. Les plus importants étant :
- La communication interne du projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal ;
- La mobilisation et le partenariat avec la Presse online et offline ;
- Le dialogue de politique entre partenaires financiers intervenant dans la même zone d'intervention ;
- La sensibilisation des leaders d'opinion, des élus locaux ;
- L'information et la formation des services techniques partenaires ;

- L'information grand public online et offline et l'implication des groupes vulnérables.

1.3. Définition des PP et objectif du PMPP du projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal

1.3.1. Définition d'une partie prenante au sens de la note

Le paragraphe 4.3 de la note d'orientation n°10 qui accompagne la NES n°10 du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, définit le terme « partie prenante » comme les individus ou les groupes d'individus qui (i) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) et (ii) les groupes et individus qui peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées). Dans le contexte des projets de résilience et développement, des individus ou groupes d'individus peuvent se retrouver à la fois dans deux catégories à savoir être bénéficiaires du projet, mais aussi être impacté par le projet.

1.3.2. Objectif du PMPP

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal est de se conformer à la Norme Environnementale et Sociale-NES 10, à travers :

- L'établissement d'une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au Gouvernement de la Mauritanie de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal, une relation constructive ;
- L'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- L'encouragement à la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- L'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal ;
- La dotation des parties touchées par le projet de moyens leur permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au Gouvernement de la Mauritanie d'y répondre et de les gérer. Par conséquent, le présent PMPP, intégré à l'évaluation environnementale et sociale mais aussi plus généralement à la conception et la mise en œuvre du projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet. Il expose également le processus de communication avec les parties prenantes qui a pour but de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information sur l'ensemble des activités du projet d'autre part.

II. Présentation du projet

2.1 Objectif de développement

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés ciblées dans la vallée du fleuve Sénégal.

2.2. Les Composantes du projet

Le projet sera organisé en Mauritanie autour des composantes suivantes :

Composante 1 : Investir dans la résilience et l'inclusion des communautés pour la cohésion sociale (US$ 75 million equivalent)

Cette composante financera des investissements multisectoriels, au niveau local et des activités connexes de renforcement des capacités, afin de renforcer la résilience des communautés, de promouvoir l'inclusion et de favoriser la cohésion sociale en réduisant les causes de conflit dans les territoires vulnérables ciblés de la VFS. Le projet adoptera également une approche territorialement intégrée du développement local, par le biais d'investissements complémentaires centrés sur les groupements de villages identifiés comme les plus vulnérables dans la VFS. La Composante 1 est structurée en deux sous-composantes :

- Sous-composante 1a. Investissements dans les infrastructures communautaires pour la résilience. Integration (US$ 67.75 million equivalent)
- Sous-composante 1b. Activités et engagement en faveur de la cohésion sociale (US$ 7.25 million equivalent)
-

Composante 2 : Investissements territoriaux intégrés pour la connectivité et le développement économique local (US$ 83 million equivalent)

Cette composante soutiendra les investissements dans les infrastructures territoriales, afin d'améliorer la connectivité pour faciliter l'activité économique locale et le commerce transfrontalier, ainsi qu'une approche intégrée de développement économique local (DEL) pour stimuler les opportunités économiques et les revenus des communautés ciblées. Conformément à l'approche DEL, les villes et les communautés cibles (y compris les groupes locaux concernés (Associations de commerçants, comité de gestion du marché, groupes de producteurs, groupes agropastoraux, associations d'usagers de l'eau, comités de développement régional, etc.) seront chargées d'identifier les opportunités d'investissement dans les infrastructures et les opportunités d'investissements liées au développement économique local dans le cadre de cette composante 2. Les investissements identifiés seront ensuite discutés et consolidés, à un niveau plus élevé dans les groupes (par exemple, au niveau des collectivités locales, des sous-régions et des villes). Conformément à l'approche territoriale, les investissements seront concentrés et classés par ordre de priorité, afin de favoriser le développement local dans les zones sélectionnées. Les administrations locales (y compris en étroite collaboration avec d'autres administrations locales de l'autre côté de la frontière) peuvent décider de concentrer les investissements sur des réseaux de marchés liés à des villes intermédiaires ou à des centres de commercialisation plus importants et/ou sur des marchés transfrontaliers spécifiques, afin de promouvoir le commerce régional, les opportunités économiques, la connectivité et l'intégration économique[17]. Les investissements stimuleront les activités économiques locales transfrontalières (y compris le commerce transfrontalier) qui sont actives dans la sous-région. Cette composante est structurée en deux sous-composantes :

- *Sous-composante 2a. Développement territorial intégré(US$ 70.55 million equivalent) :* cette sous-composante financera la réhabilitation ou la mise à niveau des infrastructures, pour promouvoir le commerce et la connectivité,
- *Sous-composante 2b(US$ 12.45 million equivalent). Moyens de subsistance et opportunités économiques pour le développement économique local : cette* sous-composante financera des activités visant à soutenir une approche intégrée du DEL, pour promouvoir les opportunités économiques et de subsistance

Composante 3 (US$ 37 million equivalent): Gestion de projet, renforcement institutionnel et plateforme régionale de gestion des connaissances :

La Composante 3 financera (i) la gestion de projet (ii) le renforcement et le développement des capacités des institutions et des communautés locales (notamment en matière de planification du développement territorial et régional) et (iii) la mise en place d'une plateforme régionale de gestion des connaissances (KMP) dans la VFS. Elle est structurée en trois sous-composantes :

- *Sous-composante 3a. Gestion de projet (US$ 18.5 million equivalent);*
- *Sous-composante 3b. Renforcement institutionnel(US$ 10.5 million equivalent) ;*
- *Sous-composante 3c (US$ 8 million equivalent). Plate-forme régionale de gestion des connaissances.*

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC) ($0 million)

Cette composante servira de mécanisme de financement d'urgence contingent qui pourrait être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine et/ou de crise sanitaire, comme les pandémies, par la déclaration officielle d'une urgence nationale ou sur demande officielle des gouvernements respectifs.

2.3. Zone d'intervention et bénéficiaires du projet

Le Projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal s'étend de Rosso à Sélibabi. *Les wilayas du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha sont concernées par les activités de ce projet.*

[17] L'évaluation du marché pourrait être approfondie, en examinant les systèmes alimentaires de la région. Balineau, Gaelle, Arthur Bauer, Martin Kessler, et Nicole Madariaga. 2021. « *Systèmes alimentaires en Afrique : Repenser le rôle des marchés* ». Forum pour le développement de l'Afrique. Washington, DC : Banque mondiale et AFD.

La zone d'intervention (Fig. 1) concerne donc 4 wilayas (régions) du pays (Trarza, Brakna, Gorgol, et Guidimakha) au sein desquelles seront identifiés les Moughataas à cibler. Il est à noter que le projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal tiendra compte des complémentarités et synergies possibles avec les interventions du Gouvernement, notamment à travers les financements apportés par d'autres projets. Ces régions abritent des populations vulnérables, très exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui seront les principaux bénéficiaires du projet.

Figure 1. Zone d'intervention du Projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal en Mauritanie

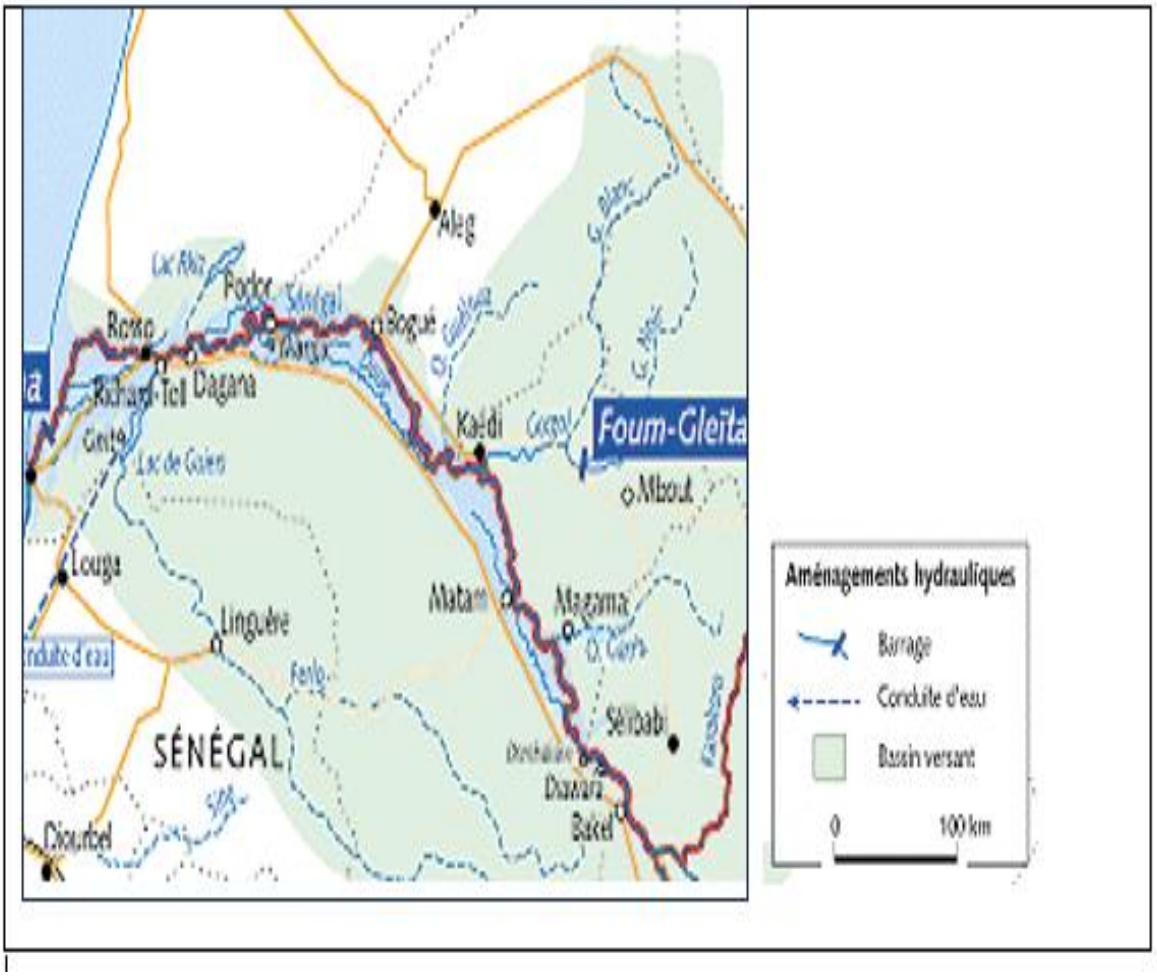

3.2.4. L'Arrangement institutionnel du Projet

Pour le projet, les dispositions institutionnelles suivantes sont adoptées :

- Au niveau régional, un Comité régionale de coordination (CRC) avec une présidence en rotation entre les pays (Mauritanie et Sénégal) sera mis en place.
- Niveau national, le projet sera dirigé par : le ministère de l'Économie et du développement durable, le Comité national de pilotage (CNP), soutenu par le Comité technique national (CTN) et enfin l'Unité de gestion du projet (UGP).

Il est à noter que la Collaboration avec des institutions régionales(Organisation de Mise en Valeur du Fleuve Sénégal-OMVS, l'université de Gaston Berger du Sénégal et l'université de Nouakchott en Mauritanie), les institutions nationales, des instituts de recherche/universités et des institutions/associations locales.

L' UGP du Projet travaillera en étroite collaboration : (i) avec les ministères concernés par la mise en œuvre du projet comme ceux le Ministère en charge de l'Economie, Ministère en charge de l'agriculture, Ministère en charge de la décentralisation, Ministère en charge des finances, Ministère en charge de l'emploi, Ministère en charge de l'urbanisme, Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge de l'élevage, Ministère en Charge de l'éducation, Ministère en charge de la santé, Ministère en charge de l'équipement, Ministère en charge de l'hydraulique

Ainsi que les communes à travers des conventions et (ii) avec les opérateurs privés et ONG à travers des contrats de service. Afin de faciliter l'exécution des activités du Projet de développement et de résilience de la vallée du fleuve Sénégal dans sa gestion quotidienne (telles que par exemple le montage des dossiers d'appel d'offre impliquant des spécifications techniques précises ne pouvant être fournies que par les directions techniques concernées) qui englobent plusieurs acteurs allant au-delà du Ministère des affaires économiques (exemple : le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement-MHA, le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, le Ministère de l'Enfance et de la Famille- MASEF.

Le projet adoptera au niveau de chaque Wilaya, Moughataa, commune et village, une approche participative et inclusive des communautés de base. Cette approche repose sur l'idée selon laquelle tous les acteurs et utilisateurs - donc toutes les parties prenantes -, sont interdépendants et doivent être considérés conjointement pour améliorer la gouvernance des différents secteurs d'activités.

La préparation du présent plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) fait partie des engagements du projet contenu dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal.

III. Cadre politique, juridique et institutionnel

3.1 Exigences de la législation nationale

Le cadre réglementaire de la République Islamique de Mauritanie en matière d'évaluation environnementale et sociale ne prévoit pas la préparation d'un plan de mobilisation des parties prenantes.

Toutefois, le Code de l'Environnement présente des exigences en matière de participation du public et de divulgation, notamment à travers l'Article 18 du Code de l'Environnement qui définit l'enquête publique comme partie intégrante de la procédure d'EIE ainsi que le rôle du public dans la processus de prise de décision des projets ou programmes susceptibles de porter atteinte à l'environnement ; le décret n° 2007-105 du 15/03/2007, portant contenu du rapport d'étude d'impact environnemental (EIE) et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001, portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental. Ce Décret fixe la procédure de participation du public qui intervient à toutes les étapes de l'EIE. Elle comprend une audience publique qui consiste à présenter la synthèse du rapport de l'EIE et de recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements,

Le Décret n° 2000-089 du 17 Juillet 2000 abrogeant et remplaçant le Décret n° 90.020 du 31 Janvier 1990 portant application de l`Ordonnance 83.127 du 5 Juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale qui fixe les conditions de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

3.2 Exigences de la Banque mondiale

Pour la Banque mondiale, la participation et la consultation du public, ainsi que l'engagement des parties prenantes, sont la base d'une relation solide, constructive et réactive essentielle à une bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux d'un projet. En effet, les NES n°1, n°5 et N°10 du cadre du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque s'appliquent en matière de participation et de consultation du public:

La norme environnementale et sociale n°1 Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux exige que le promoteur collabore constamment avec les acteurs concernés pendant toute la durée de vie du projet et à fournir à ces derniers des informations d'une manière adaptée à la nature de leurs intérêts et

aux risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet. Dans le cas où le projet présente un risque élevé ou substantiel, le promoteur devra transmettre à la Banque et rendre public, les documents définitifs ou actualisés.

La norme environnementale et sociale n°5 : Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire exige au promoteur le devoir de veiller à ce que les activités de réinstallation soient planifiées et mises en œuvre avec une communication appropriée des informations, une consultation significative et une participation éclairée des personnes affectées, et en enfin, mettre en place une procédure spéciale de traitement des griefs pour les personnes affectées par le déplacement physique ou économique.

Norme environnementale et sociale n°10 : mobilisation des parties prenantes et information.

La NES n°10 du CES de la Banque mondiale qui s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

• L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;

• Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;

• Les Emprunteurs organiseront des consultations et participations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;

• Le processus de consultation et de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;

L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

IV Impacts et risques liées à la mise en œuvre du projet L'examen des activités et impacts du Projet a pour objectif dans le cadre de l'élaboration du PMPP de permettre d'appréhender les points ou éléments de convergence ; éléments fédérateurs des principales Parties Prenantes suscités par les impacts positifs attendus et d'autre part, les risques ou éléments de clivage qui peuvent générer des forces centripètes de la part des Parties Prenantes au détriment du Projet. Ainsi nous examinerons tour à tour les impacts Positifs attendus du projet puis les impacts négatifs et autres risques qui peuvent survenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

4.1. Les Impacts positifs

Le projet aura divers impacts positifs sur les bénéficiaires et dans l'ensemble de sa zone d'intervention. Le tableau 1 ci-dessous consigne aussi les mesures nécessaire pour leur bonification.

Tableau 1. Analyse des impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels et mesures debonification

N°	Impacts positifs	Mesures nécessaires pour les renforcer
1	Création d'emploisdirects et indirects	- Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés en s'appuyant sur les autorités locales, - Informer les populations sur les opportunités d'emplois qui leur sont offertes.
2	Développement circonstanciel des jeunes et des filles	- Insérer dans le contrat des entreprises si nécessaire l'aménagement d'une plateforme auprès des bases chantier pour l'installation des restaurants. - Sensibiliser les populations sur les nouvelles opportunités de développement d'activités sources de revenus offertes par les sous-projets
3	Renforcement des compétences locales	- Prioriser le recrutement des PME locales pour les prestations non-spécialisées - Privilégier et favoriser en tout temps les achats locaux
4	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	
5	Contribution à la lutte contre la pollution de l'environnement	- Sensibiliser les populations et les autorités locales sur les pesticides obsolètes (minimisation de leur acquisition et utilisation) ; - Sensibiliser les agriculteurs, producteurs, la population locale, les distributeurs locaux et autres acteurs dans le domaine au recours à des applicateurs professionnels de pesticides et sur l'utilisation raisonnées des pesticides ainsi que les effets néfastes des pesticides sur l'environnements sur et la santé humaine - Sensibiliser les agriculteurs et les autres parties prenantes à la gestion des déchets solides ; - Sensibiliser et former les entreprises contractantes, les fournisseurs principaux, les employés communautaires et les autorités locales sur la prévention, l'atténuation et la gestion des pollutions en milieu de travail et le cadre de vie.
6	Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations	- Favoriser et faciliter la création des PME dans le cadre de la vente ou de la transformation des produits
7	Réduction des conflits entre agriculteur et éleveur	- Sensibiliser les populations sur l'utilisation des couloirs de passage des animaux
8	Renforcement de la cohésion sociale	- Associer toutes les couches sociales des communautés à la prise de décision pour les activités ou programmes les concernant,
9	Désenclavement des communautés	- Assurer l'aménagement et l'entretien des routes ou pistes rurales
10	Emergence de jeunes Producteurs	- Privilégier les jeunes et les femmes dans le financement de leurs activités; - Informer et sensibiliser les jeunes et les femmes sur les opportunités d'emplois qui leur sont offertes
11	Amélioration de la prise en compte du Genre et autonomisation de la Femme	
12	Réduction de la pauvreté et du taux de chômage	- Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale pour les emplois non qualifiés en s'appuyant sur les autorités locales,

		- Informer les populations sur les opportunités d'emplois qui leur sont offertes. - Favoriser et faciliter la création des PME dans le cadre de la vente ou de la transformation des produits - Renforcer les capacités des structures intervenant dans la promotion du genre - Favoriser les échanges d'expériences entre les pays impliqués dans le projet
13	Amélioration de l'engagement citoyen	- Associer les communautés bénéficiaires des infrastructures de base à la gestion - Créer des comités citoyens qui seront impliqués dans le suivi du projet et qui constitueront une sorte d'interface entre les populations et le projet.
15	Amélioration de la productivité	- Renforcer la capacité des agriculteurs sur le respect des consignes d'utilisation des intrants - Instaurer l'alphabétisation afin d'amener les producteurs à lire les notices des intrants - Renforcer la capacité logistique des agents d'encadrements - Vulgariser les résultats des recherches - Vulgariser les techniques modernes de l'agriculture
17	Meilleure gestion des VBG	- Mettre en place un mécanisme de gestion des EAS/HS dans la zone du projet - Renforcer la capacité de la plateforme en charge de la gestion des EAS/HS
18	Réduction de l'exode rural et fixation des jeunes dans leurs terroirs	- Sensibiliser les jeunes sur les nouvelles opportunités économiques que va apporter le projet, afin de les encourager à rester dans leur localité - Sensibiliser la population sur l'engagement citoyen

4.2. Les impacts négatifs et les risques liés au Projet

Les impacts négatifs et les risques liés au Projet sont observés aussi bien en phase de construction,
Phase d'exploitation :

4.2.1 Impacts environnementaux

En phase de construction les principaux impacts sont : (i) la perte de végétation et d'habitats pour la faune sauvage suite aux travaux de libération de l'emprise des infrastructures des sous-projets à réaliser ; (ii) la Destruction ou perte de la biodiversité lors de la réalisation des terrassements pendant les travaux de construction et/ou de réhabilitation ; (iii) la Modification de la structure du sol suite à la circulation des engins et véhicules de chantier ou le déversement des huiles de vidange et autres huiles usées ; (iv) les pollutions du milieu par les rejets des déchets solides et liquides de chantier ; (v) la dégradation de la qualité de l'air lors des phases de terrassements des sites des infrastructures, le transport des matériaux de construction (sable, ciment, etc.) vers les sites des travaux, la manipulation et l'utilisation des matériaux de construction (ciment, sable, etc.) ainsi que l'utilisation des véhicules consommant du carburant ; (v) l'augmentation du niveau de bruit pendant les travaux de terrassements et de réalisation des infrastructures ; (vi) et la pression sur les ressources en eau suite aux importants prélèvements pour les besoins en eau des chantiers.

En phase d'exploitation les principaux impacts sont : (i) Pression sur les ressources en eau suite à l'exploitation des ressources en eau pour la desserte des populations; (ii) et Nuisances sanitaires de l'exploitation des toilettes, les points d'eau des écoles et centre de santé (gaz malodorant, prolifération de vecteurs de maladies tels que les moustiques, mouches, rongeurs et divers insectes dans les habitats ; infections respiratoires, paludismes, diverses maladies, etc.)

4.2.2 Impacts Environnementaux et sociaux

La mise en œuvre du projet pourrait s'accompagner de quelques risques et impacts environnementaux et sociaux. Le tableau ci-après fait ressortir les principaux impacts positifs et négatifs ainsi que les risques identifiés dans le cadre du projet SRV :

Les principaux impacts négatifs et risques liés à la mise en œuvre du projet sont les suivants :

Tableau 2 Analyse des impacts et risque environnementaux et sociaux négatifs potentiels génériques globaux du projet

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LANES DE LA BANQUE **MONDIALE**
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX NEGATIFS POTENTIELS GENERIQUES			
Impacts environnementaux			
Phase de construction			
1	Perte de végétation et d'habitats pour lafaune sauvage	Les travaux de libération de l'emprise des infrastructures des sous-projets à réaliser pourraient avoir des impacts négatifs sur le milieu biophysique en termes de destruction de la végétation lors des déboisements. En effet, la libération des zones d'emprise pourrait engendrer une réduction du couvert végétal dans les zones d'intervention suite à l'abattage d'arbres. Cette situation pourrait avoir des impacts négatifs sur le milieu biophysique en termes de destruction de la végétation lors des déboisements et renforcement du braconnage.	NES 3
2	Destruction ou perte de la biodiversité	La réalisation des terrassements lors des travaux de construction et/ou de réhabilitationpourraient occasionner la destruction ou la perte de la biodiversité et d'habitat critique.	NES 3
3	Modification de la structure du sol	La circulation des engins et véhicules de chantier ou le déversement des huiles de vidange et autres huiles usées issues du fonctionnement de la base vie pourraient contribuer à détériorer la qualité du sol.	NES 3

5	Pollutions du milieu par les rejets desdéchets solides et liquides de chantier	La mauvaise gestion des déchets solides et liquides issus de la préparation des emprises ou générés par les travaux de réhabilitation et de construction sur les chantiers peut constituer une source de nuisances pour le milieu récepteur et la santé publique. En plus des déchets classiques (déblais, huiles usagées, emballages vides, etc.), les activités du projet vont générer des déchets issus des travaux de réhabilitation qui peuvent parfois comprendre des déchets dangereux provenant des structures des infrastructures existantes initialement (bitume, gravats, déchets biomédicaux, ordures ménagères, objets piquants et tranchants comme les vitres, la ferraille, etc.). Ces déchets sont potentiellement sources de pollutions du sol, des eaux de surface et souterraines, de contamination de lafaune et la flore et de risques sanitaires sur les sites des travaux et aux lieux de leur traitement/ élimination.	NES 3

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LA NES DE LA BANQUE MONDIALE
		Ces déchets méritent d'être gérés de manière adéquate.	
6	Dégradation de la qualité de l'air	Les phases de terrassements des sites des infrastructures, le transport des matériaux de construction (sable, ciment, etc.) vers les sites des travaux, la manipulation et l'utilisation des matériaux de construction (ciment, sable, etc.) ainsi que l'utilisation des véhicules consommant du carburant, vont générer de la poussière, la fumée et divers gaz (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, etc.) qui pourraient affecter la qualité de l'air si des mesures d'atténuation ne sont pas prises. Par ailleurs, la pose du bitume le cas écheant sur les voies émet des gaz lors des opérations ; gaz qui présentent aussi des risques pour les personnes de proximité, principalement le personnel et les villages environnants.	NES 3
7	Augmentation du niveau de bruit	Pendant les phases de terrassements et de réalisation des infrastructures, les engins et équipements de chantier généreront des émissions sonores plus oumoins élevées qui occasionneront des nuisances sonores pour le personnel et les riverains des sites d'intervention. Il y a également des nuisances sonores liées aux vrombissements des moteurs (bétonnières), la circulation et le transport de matériel, etc. Des mesures devront donc être prises à l'attention du personnel des chantiers et des populations riveraines.	NES 2
8	Pressions sur les ressources en eau	Les besoins en eau des chantiers vont occasionner des prélèvements soit dans les cours d'eau avoisinants, soit à partir des forages avoisinants, ou par le biais du réseau de distribution.	NES 3
Phase d'exploitation (mise en exploitation des infrastructures)			
9	Pression sur les ressources en eau	L'exploitation des ressources en eau pour la desserte des populations pourrait accroitre progressivement, voir le tarissement des ressources, si les besoins en quantité tendent vers les disponibilités quantitatives. Cette question est d'autant plus importante que les changements climatiques ont des incidences sur les capacités de recharge des ressources. Par ailleurs, « les gaspillages » d'eau potable par les populations contribueraient aux pressions sur les ressources.	NES 3
		Impacts sociaux	

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LA NES DE LA BANQUE MONDIALE
10	Acquisition de terres et risques de conflits	L'exécution du projet pourrait nécessiter une acquisition de terres pour la réalisation de nouvelles infrastructures et extension de celles existantes. Ainsi le besoin en terre pourra s'accroitre et des expropriations pourraient s'en suivre avec probablement des risques de conflits avec les détenteurs ou entre les communautés.	NES 5
11	Déstructuration sociale	La présence du personnel des Entreprises des travaux contribuera certes à l'animation de la vie sociale des quartiers riverains et localités d'intervention, mais elle pourra être aussi source de conflits et de bouleversements de rapports sociaux. En effet, ce personnel disposant de pouvoirs financiers relativement importants, peut bouleverser volontairement ou involontairement l'ordre établi dans certains foyers et causer leur dislocation. De telles situations sont souvent source de conflits ou d'affrontements pouvant constituer une menace pour la cohésion et la paix sociale.	NES 4
12	Nuisances et perturbation des activités socio-économiques (les marchés, (déplacement temporaire de commerçants, difficultés de circulation dans les marchés, difficultés d'empotage et dépotage de marchandises, etc.) et diverses installations àréhabiliter)	L'occupation des zones d'intervention par les engins, équipements et matériaux de construction ainsi que les opérations de construction pourraient occasionner des perturbations de la circulation et l'accès aux activités socio-économiques. En plus, les populations seront exposées à diverses nuisances (bruit, poussières). Ces perturbations peuvent accentuer les risques d'accidents routiers pour les travailleurs et les populations riveraines	NES 5
13	Perturbation du trafic routier	En plus du contexte suscité, les travaux de réhabilitation/ construction des routes auront des incidences notables sur le trafic routier avec notamment le rétrécissement ou la fermeture des voies de circulation existantes, etc.	NES 4
14	Perturbation des us et coutumes	Le comportement du personnel ouvrier venu d'autres contrées peut engendrer des difficultés d'intégration et d'acceptation si celui -ci ne respecte pas les us et coutumes de la population hôte.	NES 8

15	Nuisances sanitaires de l'exploitation des toilettes, les points d'eau des écoles et centresde santé (gaz malodorant, prolifération de vecteurs de maladies tels que les	Les différents rejets atmosphériques, les eaux usées liées à l'exploitation des points d'eau, des marchés, des toilettes pourront occasionner des nuisances olfactives si des mesures appropriées ne sont pas prises tant au niveau de leur exploitation	NES 4

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LA NES DE LA BANQUE MONDIALE
	moustiques, mouches, rongeurs et divers insectes dans les habitats ; infections respiratoires, paludismes, diverses maladies, etc.)	qu'au niveau de leur entretien.	
RISQUES SOCIAUX NEGATIFS POTENTIELS GENERIQUES			
Phase de construction			
	Risques environnementaux		
16	Fragilisation des sols et risques d'érosion	La réalisation des terrassements pour la réalisation des travaux de construction et/ou de réhabilitation pourraient occasionner une fragilisation des sols et par voie de conséquence, des risques d'érosion hydriques si les travaux sont conduits en saison de pluie. Cette situation risque d'être accentuée avec des fortestempératures et des vents violents dûs au phénomène de changements climatiques.	NES 3
17	Risque de pollution du sol	Le déversement accidentel ou fuite des huiles de vidange et autres huiles usées issues du fonctionnement des installations de chantier pourraient contribuer à détériorer la qualité du sol. En effet, il pourrait avoir un risque de dégradation de la qualité des sols par asphyxies des microorganismes (fuites ou déversement accidentel d'hydrocarbures, d'huiles de vidanges). Cette pollution du sol peut s'étendre aux eaux de surface et souterraine..	
18	Risque de pollution des ressources en eaux	Lors de la réalisation des travaux de construction et/ou de réhabilitation, le déversement accidentel des produits d'hydrocarbures (huiles usages ou gasoil,) et lixiviats de ciment pourront entrainer la pollution des ressources en eau	NES 3
	Risques sociaux		

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LA NES DE LA BANQUE MONDIALE
19	Risques sanitaires pour le personnel d'exécution des activités (paludisme, infections respiratoires et cutanées, contamination et infections digestives, brûlures oculaires et cutanées, etc.)	Le personnel sera en contact avec des déchets et eaux usées comportant des micro-organismes pathogènes, des vecteurs de maladies (moustiques, mouches, etc.) et des éléments contaminés. Le personnel interviendra également dans un environnement ayant l'air pollué par les émanations gazeuses des déchets et des eaux usées. Ces mêmes types de risques ainsi que les risques sanitaires (infectionsrespiratoires et brulures oculaires dues aux fumées et gaz de combustion des déchets, etc.) sont également à noter lors des opérations de traitement/ éliminationdes déchets collectés sur les sites dédiés. Les entreprises devront présenter des plans de gestion des déchets portant sur les déchets générés en phase de construction et ceux collectes sur les sites afin d'éviter au maximum de Bruler les déchets collectes sur les sites car source de GES. Les risques sanitaires portent aussi sur la consommation par les travailleurs d'une eau non potable et l'absence de sanitaires sur les sites. Si des mesures de protection (Equipements de Protection Individuelle, instructions de sécurité, etc.) ne sont prises, ce personnel verra sa santé affectée. Des dispositions devront donc être prises dans ce sens.	NES 2
20	Risques de traumatismes (courbatures, douleurs lombaires, etc.) et d'accidents pour le personnel	Les opérations à exécuter demandent d'importants efforts physiques y compris les postures à adopter lors des travaux. Si des moyens matériels adéquats et facilitant la réalisation des tâches ne sont pas mis à leur disposition, des cas de traumatismes corporels (courbatures, douleurs lombaires, etc.) pourront être constatés parmi le personnel. Les véhicules qui seront utilisés sur le chantier présentent également des risques de collision et d'accidents.	NES 2
21	Risques d'accidents de la circulation (collision avec un véhicule ou collision des personnes) à l'endroit des populations riveraines des zones d'intervention	La réalisation des opérations nécessitera l'usage des véhicules dontéventuellement des engins de chantier pour le chargement et le déchargement des véhicules. Ces véhicules présentent des risques d'accident de la circulation (collision avec un véhicule ou collision des personnes). Des dispositions devront donc être prises dans les zones d'intervention afin de garantir la sécurité des usagers des voies et des populations riveraines.	NES 4

22	Risques sanitaires (infections respiratoires, infections digestives/ alimentaires, paludisme, etc.) pour les populations riveraines des sites de dépôt des déchets	Suivant les modes de traitement/ d'élimination adoptés, la pollution du milieu (air, sol, eaux), la contamination de la faune et les végétaux ainsi que la prolifération de vecteurs de maladies pourraient survenir. Ces situations auront pour risques sanitaires sur les personnes exposées, les infections respiratoires, les	NES 4

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LA NES DE LA BANQUE MONDIALE
	collectés et des travaux	infections digestives/ alimentaires, le paludisme, etc. Le traitement/ élimination des déchets devra donc se faire de manière appropriée.	
23	Accidents, explosions, incendie	Les tranchées qui seront également réalisées pour le réseau de drainage des routes à construire et l'aménagement des routes à réhabiliter présentent des risques de chutes pouvant occasionner des traumatismes plus ou moins importants. Les chantiers des travaux présentent des risques d'explosion et d'incendie liés aux stocks de produits inflammables sur les sites (carburants, produits chimiques, matériaux combustibles, etc.) ainsi que les dysfonctionnements techniques sur les engins et véhicules pouvant être sources de départ de feu. La réhabilitation ou construction d'infrastructures sociales (écoles, centres des sante…) entrainera aussi des risques d'accidents, gênes et nuisances pour les usagers y compris les enfants et les malades Ces aspects méritent une attention particulière sur les différents chantiers.	NES 2
24	Risques de propagation des IST/VIH/SIDAet COVID 19	L'accroissement des revenus des employés et des bénéficiaires directs du projet au sein des communautés peut faire naître chez ces derniers des comportements déviants avec ou envers les communautés locales. Ces comportements à risque peuvent favoriser la propagation des IST/VIH/SIDA. Le rapprochement entre les ouvriers de chantier d'une part et les ouvriers et la population d'autre part peut entraîner la propagation de la COVID 19 si des dispositions d'Information Education et Communication ne sont pas permanentes dans la zone du projet.	NES 2 et NES 4
25	Risques de frustration sociale en cas de non-emploi de la main d'œuvre locale.	La frustration née du non-emploi des « locaux » peut entraîner des actes de vandalisme et sabotage pendant et après les travaux. En revanche, leur recrutement peut constituer un motif de sécurité, de garantie, de préservation et deprotection des aménagements.	NES 2

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LA NES DE LA BANQUE MONDIALE
	populations locales	différents acteurs.	
26	Risque d'abus sexuels sur les personnes vulnérables (filles mineures, veuves) et les VBG	Pendant la phase de réalisation des sous-projets, la venue de la main-d'œuvre étrangère présente un risque de Violence Basée sur le Genre (VBG) pour les personnes vulnérables en termes d'abus sexuels sur des filles mineures et des veuves. Des dispositions de sensibilisation et d'éducation devraient être réalisées en faveur de ces personnes vulnérables	NES 2 et NES 4
27	Risque de destruction des sites culturels ouarchéologiques	Le Projet dans sa mise en œuvre, particulièrement pour la construction des routes en terre, la réhabilitation et la construction des infrastructures de marchés, pourrait occuper des terrains susceptibles d'englober des éléments de patrimoine culturel tels que les vestiges archéologiques, fossiles, sépultures, sanctuaires, arbres ou bosquets sacrés.	NES 8
Phase d'exploitation (mise en exploitation des infrastructures)			
	Risques environnementaux		
28	Pollution du milieu (sol, ressources en eau,) et prolifération de vecteurs de maladies liées aux déchets solides et liquides d'exploitationdes installations, ouvrages et équipements	La mise en exploitation des infrastructures générera divers types de déchets solides (déchets ménagers et assimilés, déchets biomédicaux, déchets agricoles, déchets électroniques, etc.) qui pourraient directement occasionner des pollutions sur leurs lieux de production ou en divers lieux si des dispositions idoines ne sont pas mises en œuvre pour assurer leur collecte régulière et gestion (valorisation, élimination, etc.) dans les plateformes de traitement mis en place par le projet. Par ailleurs, si les dispositifs d'assainissement autonomes associés aux installations ne sont pas conçus suivant les normes et les dimensionnements adéquats et ne font pas l'objet d'entretien au besoin, les conditions d'hygiène des sites concernés, notamment dans les écoles et centres de santé, se dégraderont avec la pollution de l'air, la pollution du sol, la prolifération des vecteurs de maladies (moustiques, mouches, rongeurs, etc.) ainsi que les risques sanitaires associés.	NES 4
	Risques sociaux		

29	Risque d’accidents de la circulation	Les enfants et les femmes qui forment la catégorie la plus nombreuse de la population seront les plus exposés. Ces risques d'accidents de la circulation serontplus importants au niveau des voies à proximité des établissements scolaires, en	NES 4

N°	IMPACTS NEGATIFS POTENTIELS	ANALYSES ET COMMENTAIRES	LIEN AVEC LA NES DE LA BANQUE MONDIALE
		raison de la présence des élèves dans la zone du projet, et seront liés aux vitesses de référence dans certains points singuliers comme les virages ou encore aux pratiques dangereuses de certains automobilistes, à savoir le stationnement anarchique sur la voie suite à une panne ou pour effectuer un chargement, l'arrêt sur une partie de la chaussée pour diverses raisons. Aussi, les voies intra et surtout interurbaines présenteront des risques d'accidents pour les conducteurs de véhicules à deux roues (motos et vélos), les piétons et les usagers des véhicules de transport en commun si (i) les bandes des trottoirs ne sont pas assez suffisantes pour leur circulation, (ii) des espaces de stationnement temporaire des véhicules ne sont pas aménagés, (iii) la broussaille s'intensifie auxabords des routes rurales Des dispositions s'avèrent indispensables pour la prévention de ces risques.	
30	Inondation des sites/ zones agricoles par les eaux pluviales aux exutoires des ouvrages dedrainage des eaux pluviales	La mauvaise maintenance des ouvrages de drainage et leur encombrement par lesdéchets pourrait entrainer des inondations. .	NES 4
31	Risques sanitaires de l'exploitation des toilettes, les points d'eau des écoles et centre de santé (gaz malodorant, prolifération de vecteurs de maladies tels que les moustiques, mouches, rongeurs et divers insectes dans les habitats ; infections respiratoires, paludismes, diverses maladies, etc.)	Les différents rejets atmosphériques, les eaux usées ainsi que les risques de prolifération de vecteurs de maladies liés à l'exploitation des points d'eau, des marchés, des toilettes pourront occasionner des nuisances et des risques sanitaires et avoir une incidence sur l'hygiène de leur environnement si des mesures appropriées ne sont pas prises tant au niveau de leur exploitation qu'au niveau de leur entretien. Par ailleurs, les conditions d'hygiène dans les marchés ainsi que les conditions d'hygiène à adopter par les commerçants devront faire l'objet d'une attention particulière	NES 4
32	Risques de propagation de la COVID 19	La cohabitation dans les marchés et les véhicules en commun pourrait entrainer lapropagation de la COVID 19 si des dispositions d'Information Education et Communication ne sont pas permanentes dans la zone du projet	NES 4

33	Risque de VBG	La phase de mise en œuvre du projet, pourrait entrainer les VBG notamment les EAS/HS dans le fonctionnement des marchés et des plates formes si des dispositions d'Information Education et Communication ne sont pas permanentes dans le zone du projet	NES 4

V. Identification et analyse des parties prenantes

5.1. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Les activités d'engagement et d'implication des parties prenantes conduites jusqu'à ce jour dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Atelier consultatif sur la formulation du projet, Mai 2023 . L'objectif était de consulter l'ensemble des parties prenantes sur le projet ;
- Rencontres aux niveaux central et régional sur le ciblage en Mai 2023 ;
- Tenue de consultations du public aux niveaux régionaux et communaux, notamment à : Rosso, Tékane, Lexeiba 2, Keur Macène et Jidr El Mohguen (Trarza), Bababé, Dar El Avia et Boghé (Brakna), et lexeiba (Gorgol).

Les discussions ont été organisées autour des thèmes suivants :
-Composantes et objectifs du projet ;
- L'objectif du PMPP requis pour le projet ;
-Les impacts négatifs potentiels du projet ;
-Les impacts positifs potentiels ;
-Le genre et risques de VBG, EAS, HS ainsi que leurs canaux de dépôts de plaintes préférés ;
-Préoccupations et inquiétudes soulevées par le projet ;
-Recueillir les recommandations des parties prenantes.

Les participants aux consultations ont reçu des informations sur les composantes du projet et les règles de gestion environnementale et sociale. Au terme de ces discussions, les grandes préoccupations des parties prenantes étaient les suivantes : Difficulté liée à la circulation de l'information du projet au niveau local ; Emploi de la main d'œuvre locale, Conflits fonciers autour de la SRV ; la gestion des plaintes les PV des consultations sont en annexe 2.
Résultats des consultations : Toutes les parties prenantes consultées ont exprimé leur fort soutien au projet. Elles ont énuméré les impacts positifs économiques, environnementaux et sociaux qui seraient générés par le projet, notamment la création d'activités génératrices de revenus, la réduction des émissions de gaz grâce aux infrastructures innovantes et adaptées au climat, l'amélioration des conditions de vie des jeunes et des femmes ; le développement local etc. Les participants ont aussi apprécié l'approche participative et inclusive du projet.
Au Termes de ces échanges, les grandes recommandations retenues sont les suivantes Implication effective des communes comme des acteurs principaux ; Exiger l'emploi de la main d'œuvre locale lors des travaux ; le projet doit mettre en œuvre de vastes programmes de sensibilisation, d'information sur le projet pour toutes les parties prenantes en vue d'assurer un meilleur accompagnement du projet et son appropriation dans sa zone d'intervention ; le projet doit se reposer sur les comités locaux de résolutions des conflits pour une meilleure complémentarité et une meilleure gestion des conflits fonciers. ; Diffuser et sensibiliser les parties prenantes sur le mécanisme de gestion des plaintes, la Santé et sécurité au travail, l'Exploitation et Abus Sexuel et Harcèlement Sexuel et le fait que ces comportements sont interdits

5.2. Identification des parties prenantes

Les parties prenantes du projet ont été identifiées sur la base de la documentation et des entretiens que la mission a eu à faire sur le terrain ainsi que sur les activités envisagées, les zones d'influence et les effets du projet. Son principal objectif est de déterminer les organisations, les personnes et les communautés susceptibles d'être directement ou indirectement touchées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. Les groupes ou sous-groupe constitués sont donc des entités dynamiques ; les individus ou sous-groupe peuvent, par évolution/changement de leurs centres d'intérêt, se glisser vers d'autres. Le classement des parties prenantes devrait alors être mis à jour.
Ce travail d'identification devra se poursuivre dès que les sites pour l'implantation des infrastructures et des aménagements du projet seront connus. La démarche et les outils de l'Ingénierie Sociale (IS)

seront mis à contribution une fois que les choix des aménagements sont confirmés et que les discussions sur les sites commencent. La communication initiale dans le cadre des démarches de l'IS contribuera à une bonne mobilisation des parties prenantes pour mieux pouvoir les identifier, comprendre leurs rôles et les impliquer. L'IS aidera aussi à la connaissance des contextes de chaque sous-projet en identifiant avec précision les droits et usages fonciers, les rôles des diverses parties prenantes dans la gestion des ressources pastorales et des conflits, et dans l'animation du territoire. Les prestataires en charge de l'IS devront également bien identifier les besoins spécifiques des parties prenantes (personnes analphabètes, diverses langues locales, occupants saisonniers) et notamment des personnes identifiées comme vulnérables. La démarche d'ingénierie sociale (IS) mise en œuvre dans le cadre du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal fourni une démarche méthodologique pertinente qui sera intégrée dans l'identification des parties prenantes (bénéficiaires) du projet d'une manière générale.

A la suite de cette première identification, on peut dans un premier temps classer les parties prenantes du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal dans les trois principales catégories suivantes proposées par le guide méthodologique de la NES No 10 :

- Les parties prenantes affectées : Personnes, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;
- Les parties prenantes intéressées : Individus, groupes et entités qui pourraient ne pas ressentir directement les impacts du Projet mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts comme étant ceux du Projet et/ou qui pourraient affecter le Projet et le processus de sa mise en œuvre ;
- Les groupes vulnérables : Personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

5.1.1. Les parties prenantes affectées

Les parties prenantes affectées par le Projet se composent elles-mêmes en trois sous-groupes :

- Les populations de la zone de couverture affectées directement ou indirectement: Ce sous-groupe concerne les parties prenantes directement affectées par le projet, que ce soit du fait de l'acquisition involontaire de terres sur les emprises du projet, ou les impacts/effets environnementaux et socioéconomiques. Il s'agit essentiellement des populations de la zone d'intervention du projet dans les Wilayas de Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha qui seront impactées directement ou indirectement par les effets des différentes interventions du projet.

  Les organisations de la société civile : Il s'agit des organisations actives dans le secteur du développement communautaire intervenant déjà dans la vallée du fleuve Sénégal. Les ONG locales notamment Associations d'agriculteurs d'éleveurs, de pêcheurs (femmes et/ou hommes) ; ONG/OCB travaillant dans le secteur du développement communautaire et de la résilience climatique ;seront identifiées pendant la phase de démarrage du projet. Elles et entités qui sont directement impactées positivement car pouvant offrir leurs services edans le cadre de collaboration multiforme pour la réalisation d'un certain nombre d'interventions du projet).

- Les travailleurs directs ou indirects du projet : les travailleurs directs sont les personnes directement employées par le projet et investies de tâches spécifiques liées au projet. Cette sous-catégorie comprend aussi les agents d'entreprises partenaires du projet et des agents des entreprises en sous-traitance et les employés des fournisseurs principaux. Ce sont entités qui sont directement impactées positivement notamment en ayant des revenus grâce aux activités et services offerts dans le cadre de la collaboration en vue la réalisation d'un certain nombre d'interventions du projet)

5.1.2. Les parties prenantes intéressées

Elles regroupent toutes les entités et communautés impliquées généralement dans la prise de décisions et de position du Projet. Par leurs décisions, leurs choix/positions stratégiques et opérationnels, ils peuvent impacter les choix du projet lui-même. Il s'agit essentiellement de:

- Agences gouvernementales

- Autorités des institutions publiques et administratives décentralisées des 4 Wilayas (Gouvernance), les préfectures (Moughatas) des zones couvertes par le projet ;
-Autorités communales de toutes les collectivités des régions (Wilayas) couvertes par le projet ;
- Services techniques notamment les délégations relevant du Ministère de l'économie et du développement durable- MEDD ;
- MEDD, particulièrement des Directions techniques du Ministère ;
- Comité de Pilotage du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal
- Comité Technique du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal
- UGP du projet
- Ministère de l'Environnement, plus spécifiquement la Direction des Evaluations et du Contrôle Environnemental (DECE)
- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement ; est ciblé ici la Direction en charge de l'Hydrologie
- Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation notamment de la direction en charge des collectivités territoriales,
- Ministère en charge de l'éducation
- Ministère du travail et de l'Emploi et jeunes dans sa globalité
- Ministère en charge de l'agriculture, Ministère en charge des finances, Ministère en charge de l'urbanisme, Ministère en charge de l'environnement, Ministère en charge de l'élevage, Ministère en Charge de l'éducation, Ministère en charge de la santé, Ministère en charge l'équipement.
- Ministère du pétrole, des mines et de l'énergie ;
- Conseils régionaux et municipaux

- Organisations de la société civile ;

- Associations d'agriculteurs d'éleveurs, de pêcheurs (femmes et/ou hommes) avec un pouvoir direct sur les choix du Projet ;
- ONG/OCB travaillant dans le secteur du développement communautaire et de la résilience climatique ;
- Leaders religieux et traditionnels ;

- Instituts de recherches et de formation professionnelle en particulier l'ISET (Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique de Rosso), l'ENFVA (Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi), le Centre National de Recherche et de Développement Agricole de Kaedi (CNRADA) le Centre National de Lutte Anti acridienne (CNLA). - De l'Université de Nouakchott
- Communautés bénéficiaires : les Délégations régionales du Ministère du MADD, du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, le Ministère de l'habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire et les autres départements ;

- Des bailleurs de fonds et autres institutions investis dans l'assistance aux personnes et groupes pauvres et défavorisés :

FAO, PNUD, AFD, GIZ, etc. ;

- Des médias et les groupes d'intérêt associés.

Quelques projets intervenant dans la même zone d'intervention que le projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal peuvent aussi par leurs choix stratégiques et opérationnels et leurs prises de décision être classés comme intéressés. On peut lister les plus impactant à savoir :
- Le Projet D'Appui Régional à l'Initiative Pour l'Irrigation au Sahel- (PARIIS), financement BM ;
- Le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (MOUDOUN), financement BM ;
- Le projet de Développement des Filières Inclusives (PRODEFI) financement FIDA ;
- le Projet d'Appui au Développement et d'Innovation du Secteur Agricole en Mauritanie (PADISAM), financement BM ;
- Le Projet d'Appui à la Transformation Agricole en Mauritanie (PATAM), financement BAD ;
- Le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), financement BM .

5.1.3. Les parties prenantes regroupant les individus ou groupes vulnérables

Au sens de la Banque mondiale, « l'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes qui risquent davantage de souffrir des effets du projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi plus susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent exiger de ce fait des mesures et/ou une assistance particulière. À cet égard, il faudra tenir compte de considérations liées à l'âge, notamment des personnes âgées et des mineurs, y compris dans les cas où ceux-ci pourraient être séparés de leur famille, de leur communauté ou d'autres individus dont ils dépendent ». Dans la zone d'intervention du projet certaines catégories de groupes potentiellement vulnérables sont déjà identifiées à savoir :
- les ménages pauvres ou vulnérables ;
- les ménages incluant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- certaines personnes à l'intérieur des ménages comme les mères célibataires, les femmes cheffes de ménage, les veuves sans soutien et avec des enfants mineurs ou personnes âgées à charge, les PAP mineures ou âgées.

Les groupes vulnérables au sein des communautés touchées par le projet seront confirmés et consultés à l'aide de moyens dédiés, s'il y a lieu. Les sections qui suivent comportent une description des méthodes qui seront employées pour la mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet.

Des discussions avec les représentants de ces groupes vulnérables et les autres parties prenantes ont été l'occasion pour identifier des actions spécifiques dans le cadre du plan de mobilisation des parties prenantes. Il y'a notamment : (i) l'amélioration de l'accessibilité physique et économique pour les handicapés ; (ii) la vigilance sur la question de l'égalité des sexes dans les activités du projet; et (iii) la promotion de l'accès gratuit ou à moindre coût aux services offerts par le projet.

Sur le terrain, l'identification de ce groupe par les chefs de village rencontrés, a, malgré la pudeur qui entoure ces discussions, montré une hausse sensible des ménages qui ''se définissent'' comme pauvres voire vulnérables.

5.2. Analyse des parties prenantes

5.2.1. Relation, intérêt et niveau d'influence au sein des parties prenantes

Dans cette section, il s'agira d'identifier, d'analyser et enfin d'apprécier ''le niveau'' d'intérêts que les parties prenantes accordent au projet. Il s'agira parallèlement, d'apprécier le pouvoir et la capacité qu'ont ces parties prenantes pour faire basculer le Projet ou ses activités dans un sens ou dans l'autre de l'échec ou du succès.

Pour rappel sémantique :

L'intérêt désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite (ou non) du projet.
Le pouvoir indique ici le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.
L'identification des relations (coalition possible) probables entre les parties prenantes eux-mêmes et entre les parties prenantes et le projet sera aussi importante pour déterminer les processus de mobilisation et d'engagement les plus efficientes à l'endroit des groupes et coalitions.
Il est, après classement des groupes et sous-groupes, possible d'identifier les relations suivantes :

- Les relations hiérarchiques et fonctionnelles entre les représentants de l'administration (niveau central) et les responsables des services techniques régionaux (niveau Wilaya et Moughatas) : Le projet ne pouvant influencer qu'indirectement à partir du niveau central.
- Les relations professionnelles et souvent de forte influence entre le personnel de l'UGP, les antennes régionales du projet et sous tutelle du même Ministère, les agences d'exécution (souvent des entreprises, ONG) et les prestataires (souvent des privés) du projet ;
- Les relations d'accompagnement, de conseil et d'influence moyenne entre le projet et les autorités centrales et déconcentrées ;
- Les mêmes relations d'accompagnement et de conseil entres le projet et les organisations communautaires (dignitaires locaux, leaders d'opinion, organisations communautaires de base, organisations de la société civile) ;
- Les liens de communication et de coopération directe ou indirecte entre tous les acteurs (Public, Privés, ONG,) impliqués dans le projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal
- Enfin, pour les bénéficiaires directs, il existe des relations directes et formelles parfois conflictuelles.

Il est à signaler que cette schématisation classique cache toutes les formes de relations d'un réseau complexe d'influence informelle allant de la subordination à des trafics d'influences dont le projet se devra, tout le long de son cours, tenir compte. Le projet devrait travailler aussi sa communication dans la clarification des rôles et responsabilités.

5.2.2. Appréciation du Pouvoir des Parties Prenantes

Une appréciation du Pouvoir des Parties Prenantes vis-à-vis du projet a été faite sur trois niveaux simples : élevé, moyen et faible. Cette appréciation considère essentiellement les moyens et ressources ''mobilisables'' par une Partie Prenante pour exercer un pouvoir sur tout ou partie des autres Groupes ou pour la marche du projet. Le résultat de cette appréciation est consigné dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3 : Evaluation du Pouvoir des parties prenantes sur le Projet

Catégorie de parties prenantes	Sous-catégorie de parties prenantes	Niveau	Critères
Parties prenantes intéressées	Comité de pilotage	**Elevé**	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence dans le projet
	UGP du Projet	**Elevé**	
	Autorités administratives déconcentrées	**Elevé**	
	Autorités locales (communes)	Elevé	
	Autres parties prenantes : - Organisations communautaires - Organisations de la société civile - Secteurs privés - Partenaires de développement - Grand public.	Elevé	
	Ministères sectoriels comme le MHA, ME, MHUAT, MA, MS, éducation, élevage, intérieur et décentralisation , de l'agriculture, de l'élevage	Moyen	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le projet
	Services techniques régionaux et départementaux	Moyen	
Parties prenantes affectées et leur communauté		**Faible**	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les ménages et les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement la mise en œuvre de toutes les activités du projet dans l'ensemble des communes ciblées. Cette catégorie souhaite fortement collaborer et bénéficier d'activités de renforcement des capacités.
Groupes vulnérables		**Faible**	Sont classés dans cette catégorie, les individus (hommes, femmes, enfants, et autres dépendants, etc.) et communautés non encore bénéficiaires des infrastructures du Projet qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et de capacité de résilience et souhaitant bénéficier d'activités du Projet et de mesures spécifiques (AGR pour les jeunes et femmes) que les futures consultations préciseront.

L'analyse permet de constater que les groupes et sous-groupes ont, en relation avec leur intérêt déjà examiné, ne manifesteront pas de Pouvoir de nuisance à l'encontre du Projet. Il serait tout de même important de souligner les intérêts parfois opposés d'un groupe au Pouvoir que nous avons apprécié comme moyen composé des ''Autres parties prenantes'' et qui regroupe les Organisations communautaires, Organisations de la société civile, Secteurs privés, Partenaires de développement. Ces

sous-groupes peuvent tous entrer en compétition pour l'accès aux ressources disponibles du Projet. Les groupes au pouvoir faible seront aussi à tirer vers le haut à travers une attention fonctionnelle à inclure dans la marche et l'arrangement institutionnel du Projet.

5.2.3. Appréciation de la Volonté des Parties prenantes

Les Consultations Publiques n'ayant pas permis d'enregistrer une volonté de s'opposer ou de nuire au Projet, il n'a pas été jugé utile de dresser le profil de la Volonté des Parties Prenantes.

5.3. Synthèse des besoins des parties prenantes en termes de communication et de mobilisation

A la suite de l'appréciation / évaluation, des Intérêts et Pouvoir des Parties Prenantes, l'exploitation de la matrice ci-dessous (tableau 4) permet de dresser l'esquisse d'un processus de communication pour le Projet que nous avons approfondi dans la section suivante.

Tableau 4 : Besoins, pouvoir-intérêt des parties prenantes

Pouvoir élevé et Intérêt élevé Collaborer	Les individus de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces personnes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet. **Ex : Planifier des rencontres régulières avec eux pour clarifier leurs besoins** **Parties prenantes concernées :** Le Secteur public (Gouvernement, fonctionnaires et services de l'administration, Autorités locales et Projet) directement en charge du suivi du projet
Pouvoir élevé et intérêt faible Satisfaire	Ces individus n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs. **Ex : Bâtir un tableau de bord pour communiquer avec la haute direction sur la performance du projet / Partager les bonnes pratiques et les leçons apprises.** **Parties prenantes concernées :** - **Le ME, Ministère de l'hydraulique, Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (Walis, Hakems, Maires)** - **La presse** - Les leaders d'opinion (religieux et traditionnels)
Pouvoir faible et intérêt élevé Communiquer	Ces individus accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir. **Ex : Tenir informées ces parties prenantes de l'avancement du projet** **Parties prenantes concernés :**

	- Les personnes et groupes vulnérables
Pouvoir faible Et Intérêt faible Surveiller	Ce groupe comprend les individus liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient. **Ex : Refaire l'analyse des parties prenantes régulièrement pour ces personnes** **Parties prenantes concernées :** - **Les ONG et Associations** - **Les syndicats**

VI. Programme de mobilisation des parties prenantes

L'objectif du programme de mobilisation des Parties Prenantes ci-après est de donner les points d'ancrage d'un plan de communication, de mobilisation et d'engagement destiné à assurer au Projet toutes les chances de réussite. Il est développé autour des activités d'information et de consultation pour toutes les PP et aux différents niveaux.

6.1. Activités d'informations et de mobilisation réalisées et en cours

Les activités d'engagement et d'implication des parties prenantes conduites jusqu'à ce jour dans le cadre du projet sont les suivantes :

- Atelier consultatif sur la formulation du projet, Mai 2023 . L'objectif était de consulter l'ensemble des parties prenantes sur le projet ;
- Rencontres aux niveaux central et régional sur le ciblage en Mai 2023 ;
- Tenue de consultations du public aux niveaux régionaux et communaux, notamment à : Rosso, Tékane, Lexeiba 2, Keur Macène et Jidr El Mohguen (Trarza), Bababé, Dar El Avia et Boghé (Brakna), et lexeiba (Gorgol).
-

- ACTIVITES ENVISAGEES

- D'autres consultations et activités seront organisées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde qui seront réalisés par la suite. Il s'agit précisément de : Les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES), Le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ; La préparation des futures Etudes Impact Environnementales et Sociales ou Notice d'impact Environnementale et Sociale (EIES/NIES) ; le Plan d'Action contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) etc.

6.2. Les Consultations Publiques (CP)

Au niveau central comme au niveau décentralisé, l'élaboration de ce présent PMPP a été une opportunité pour consulter, informer et mobiliser les Parties Prenantes (cf annexe 1) pour le projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal

Rappelons que ces consultations Publiques ont couvert pour le moment :

- Les Wilaya du Trarza, Brakna et Gorgol ;
- Les Moughataas : Rosso, Keur Macène, Tékane (Trarza) Boghé, Bababé, (Brakna) et Lexeiba (Gorgol).

Tous les groupes cibles ou Parties Prenantes du Projet ont été représentés dans les consultations. Les résultats de ces Consultations Publiques permettent aussi d'avoir une idée plus précise des efforts à entreprendre en matière de communication. Ci-dessous les attentes, craintes et recommandations des Parties Prenantes consultées en lien avec le PMPP.

6.2.1. Les attentes par rapport au Projet PRDCFS

La plupart des attentes des parties prenantes concernant le projet PRDCFS sont importantes. Les attentes manifestées sont entre autres :

- Gérer les conflits ;
- Informer sur les prévisions et les conditions climatiques, si l'information est disponible, pour qu'ils prennent à temps leurs dispositions ;
- Former les cadres du projet et les partenaires stratégiques du projet ;
- Mieux encadrer et appuyer les coopératives féminines dans le renforcement des capacités ;
- Renforcer la capacité des employés ;
- Renforcer les capacités des personnels techniques dans le domaine du développement et de la résilience ;
- Impliquer davantage les services techniques des Délégations du Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille, les Délégations du Ministère de l'Environnement, les Délégations du

Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement, Ministère de la Santé, Ministère de l'Education, de l'agriculture, de l'élevage au niveau régional dans les activités du projet ;

6.2.2. Les préoccupations et craintes par rapport au PRDCFS

La plupart des acteurs interrogés affirment ne pas avoir de craintes particulières car le projet est très important. Les craintes sont plutôt axées en majorité dans le domaine environnemental, la désertification, les conflits entre agriculteurs et éleveurs etc.
Les craintes ci-après ont été formulées :

-Le projet doit tenir compte des réalités culturelles, socio-économiques et de la diversité des communautés bénéficiaires pour éviter les conflits d'origine sociale, foncière et sur le partage des investissements prévus ;

-Le projet doit se baser sur les comités locaux de résolution des conflits pour les renforcer ;

Les différentes recommandations et suggestions émises par les parties prenantes visent à pérenniser le projet par un respect des règles et de la bonification des aspects positifs (plus de réalisation pour le PRDCFS).
Les parties prenantes ont mis l'accent sur l'importance des activités du projet sur le développement du secteur rural. Parmi les suggestions et recommandations on peut citer :
- Former et impliquer davantage tous les acteurs concernés sur la réglementation de la gestion de l'environnement dans la mise en œuvre du projet ;
- Limiter le nombre des ONG et Associations partenaires au projet à celles ayant une présence effective sur le terrain et un savoir-faire avéré et pouvant apporter une valeur ajoutée à l'action environnementale et sociale ;
- Accompagner les populations dans des activités de nature à surmonter l'impact subi à travers la mise en place des activités de reboisement et cultures biologiques ;
- Les instruments de sauvegarde environnementale et sociale doivent être plus inclusifs. Ce volet devra être renforcé et devrait se faire sous l'autorité et le contrôle de la DECE au ME ;
La recommandation ci-après a été formulée en matière de renforcement des capacités :
- Renforcer les capacités des acteurs cibles sur la protection de l'environnement, sur l'importance des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Les activités de communication, de mobilisation et d'engagement doivent, selon les cibles, être conçues pour être une force persuasive ou dissuasive et amener un changement de perception. Selon les Parties Prenantes cibles identifiées et analysées dans les sections supérieures, plusieurs outils de communication et de mobilisation peuvent être mis à profit.

6.3.1 Les méthodes et outils

L'ingénierie sociale (IS)

Cette démarche qui sera effectuée sur le terrain au moyen d'ONG locales spécialisées dans les domaines du développement, accompagne tout le cycle de mise en œuvre du projet. En amont de la mise en œuvre des actions (lors de la formulation / définition d'un programme/identification des sites et mobilisation de masse) :
- concertation à plusieurs échelles dans une démarche ascendante, et diagnostic territorial pour définir les priorités et la localisation d'aménagements de façon participative et inclusive en tenant compte des différents enjeux; les consultations sont faites au niveau communal puis départemental et régional.
- Au démarrage et en cours d'un programme, une concertation est organisée entre acteurs pour s'accorder sur la localisation exacte des infrastructures (ciblage) à construire ou améliorer, en s'appuyant sur l'analyse des données physiques, environnementales, sociales (études de faisabilité complémentaires) ;
- Négociation des accords sociaux pour l'usage des espaces et infrastructures, Ceci suppose parfois d'accompagner la négociation de cessions de terrains volontaires ou le renoncement à l'exploitation de ressources de la part de certaines personnes avec des actes qui en définissent les conditions et les éventuelles formes de compensation.
-Négociation d'accords sociaux pour la bonne gestion des aménagements et leur pérennisation et mise en place de comité de gestion

La communication interne du projet PRDCFS

Il s'agit ici de l'harmonisation et de la coordination dans le processus de mobilisation et d'être tous au même niveau d'information pour ne pas se contredire. Il s'agit enfin de la crédibilité à porter l'information donc de l'éthique et de la transparence que l'UGP donnera à la gestion des activités du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal pour la communiquer à l'ensemble des Partie Prenantes. La réussite de la communication interne du projet sera cruciale.

La mobilisation et le partenariat avec la Presse online et offline

La mobilisation de la presse nationale et locale (online et offline) sera un atout précieux pour la réussite du Projet. Considérant l'envergure de la zone d'intervention, l'utilisation des radios de proximité sera déterminante pour la mobilisation.

Le dialogue de politique entre partenaires financiers intervenant dans la même zone d'intervention

Le projet PRDCFS et la BM peuvent initier des échanges au sein du groupe des bailleurs de fonds pour la Mauritanie pour l'harmonisation de la démarche des Projets évoluant dans la zone d'intervention du Projet. Ceci peut éviter aux Projets d'entrer eux-mêmes en compétition.

La sensibilisation des leaders d'opinion, des élus locaux

Il s'agit d'avoir des séances d'information, de mobilisation et d'engagement des leaders et élus sur les principales thématiques suivantes :

- Leurs rôles et responsabilités dans le Projet
- Description des Enjeux environnementaux et sociaux ;
- Mesures d'atténuation et de mitigation ;
- Préparation, des instruments de sauvegarde : PGMO, Plan d'action VBG/EAS/HS) et résultats attendus
- Mesures spéciales D'accompagnement des personnes et groupes vulnérables.
- La prise en compte de leurs attentes
- Leur rôle dans la facilitation des activités notamment l'accès au foncier
- Leur rôle dans l'identification et la prise en charge des groupes vulnérables par le Projet
- Leurs places dans le règlement des conflits et la gestion des plaintes.

L'information et la formation des services techniques partenaires

Les services techniques partenaires notamment les délégations régionales de l'environnement, de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'élevage et bien d'autres services d'appui notamment de promotion sociale sont bénéficiaires directs de l'appui institutionnel et du renforcement des capacités du Projet. Leurs intérêts et leurs pouvoirs mais surtout leur proximité avec les populations commande une plus grande implication de ces groupes dans la prise de décision au niveau local. Ils doivent faire aussi partie intégrante du dispositif de communication et de mobilisation.

Pour ce faire, ils doivent disposer des informations idoines pour assurer les relais :

- Des plaquettes et autres kits d'information
- Participation aux émissions radios locales
- Être présents et accompagner les responsables du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal lors des missions de terrain.

L'information grand public online et offline et l'implication des groupes vulnérables

Les médias de masse (journaux, radios communautaires, site web, ...) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- la diffusion des spots à la télévision et dans les radios (y compris les radios communautaires) ;
- la formation de relais pour la communication et l'engagement communautaires à travers l'ingénierie sociale ;
- l'enregistrement et la diffusion des nouveaux spots dans les langues nationales ;
- des entrevues avec le staff stratégique, les antennes, les agences d'exécution et les entités communautaires du projet ;

- la traduction des supports de communication en langues locales ;
- la mise à disposition des supports de communication dans les régions, les départements, les communes et les villes : villages sur les activités du projet, les critères de choix des sous projets et sites d'intervention ; et
- la tenue de veille médiatique.

Technologie de l'information et de la communication

Le site Web du projet PRDCFS sera mis à profit au titre de la mise en œuvre des activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire. A cet effet, les actions suivantes seront développées :

- Le renforcement du recours au numéro vert que le projet mettra en place pour l'enregistrement des plaintes et des doléances des parties prenantes ;
- Le renforcement et l'élargissement des réseaux communautaires de communication et de mobilisation sociale en relation avec les unités pastorales.

Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal mettra en place un mécanisme méthodique de retour d'information entre les communautés et l'équipe de gestion (UGP) afin de mieux répondre aux besoins des communautés en termes d'information. Les suggestions, réclamations et autres contributions des communautés et autres parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera mis à disposition sur le site web de l'UGP du Projet et rendu disponible au sein des antennes régionales et des communes bénéficiaires du projet. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel ou de manière interactive par téléphone. Les Feedback pourront être émis dans toutes les langues locales de la zone d'intervention du projet,

de même que dans la langue officielle du pays (français). Les individus pourront aussi émettre leurs feedback par écrit ou par personne interposée. Les feedbacks compilés par le Spécialiste Développement Social du projet sont partagés avec le management pour une prise en charge, au besoin.

6.3.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Le tableau 5 ci-dessous présente les étapes, méthodes et timing de diffusion de l'information aux parties prenantes. Il sera mis à jour après un premier cycle de consultations avec le gouvernement et la société civile :

Tableau 5. Stratégie de diffusion des informations

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase de Préparation	Preparation des Documents de sauvegardes Environnementales et sociales : - CGES - CPR - PGPDD - PMPP - MGP - Plan VBG/EAS/HS	-Ateliers d'information et de validation -Courriel correspondance et réunion par vidéoconférence - Interviews avec le public - Réunion de Consultation	Avant le démarrage du projet. Au niveau des chefs-lieux des Wilayas cibles	Walis, Hakems Communes Conseils régionaux Services techniques de l'Etat impliqués Représentants des populations ONGs	MAEDD/Projet/ Consultant
Phase de Construction/mise en œuvre	Diffusion des informations sur les activités du projet (Types d'acteurs ciblés et critères de sélection ; obligations et engagements de collaboration dans la mise en œuvre et le suivi du projet) et documents de MSES	Ateliers/site Web de la Banque	Dès la validation et au démarrage du Projet	Toutes les parties prenantes	-BM -MA, M. ELEVAGE- UGP- projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal
	Description du projet et des Enjeux environnementaux et sociaux;	Atelier de démarrage Radios Journaux Messages écrits	Au démarrage du projet	Toutes les parties prenantes	UGP- projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal
	EIES et autres instruments	Consultation publique	A la réalisation du rapport provisoire	Représentants de toutes les parties prenantes	UGP- projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal DECE Consultant
	MGP, modes de saisine et Constitution des Comités de gestion des plaintes	Réunions communautaires et réunions	Après validation du MGP	Comités de gestion des plaintes, administrations services techniques fortement impliqués	UGP- projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal Administration

Phase d'Exploitation	Sensibilisation, information,sur le MGP consultations lors de la mise en œuvre	Entretiens en focus groupe, Réunions, ateliers, messages et entretiens radiodiffusés, Brochures, affichettes	Pendant toute la durée du projet	Toutes les parties prenantes	MAEDD- UGP-projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal Administrations Communes

Stratégie proposée pour les consultations

Diverses techniques d'engagement seront utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, par exemple : rassembler des informations auprès des parties prenantes, consulter les parties prenantes et diffuser les informations relatives au programme et au projet. En fonction du public visé, de la culture et de l'objectif de la participation à un groupe de parties prenantes, les méthodes suivantes pourront être utilisées :

- Entretiens avec les différents acteurs du secteur et organisations concernées ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ;
- Réunions publiques ou communautaires, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés, y compris les groupes vulnérables qui devraient être réunis de façon indépendante et dans des espaces sûrs et confidentiels ;
- Méthodes participatives ;
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Lors du choix d'une technique de consultation appropriée, il convient de prendre en compte des méthodes de consultation

Phase du Projet	**Thèmes de la consultation**	**Méthodes utilisées**	**Calendrier : Lieux et dates**	**Parties prenantes ciblées**	**Responsabilités**
Phase de préparation du projet					
Préparation des documents cadres (PMPP ;PGMO)	Informations sur le Projet, ses Composantes, les activités Impacts ES possibles Et mesures prévues Méthodes d'information Appropriées selon le cas Attentes des suggestions des parties prenantes	Réunions formelles (Présentielle ou virtuelle)	Dans les locaux de l'UGP ou à la Banque Mondiale	Les Sectoriels Les acteurs clés du secteur de l'énergie électrique	UGP

Phase du Projet	Thèmes de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : Lieux et dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Diffusion des Documents cadres(PMPP ; PGMO etc.)	Présentation publique des Documents de sauvegarde du projet Publication sur le site Web du Projet	Réunions publiques de restitution, Brochures, Affiches, Publication dans le site Web, page Facebook,	Après la Validation des Documents par le GdC (UCP …) et la Banque Mondiale.	Toutes les parties prenantes à l'échelle Locale (touchées et concernées)	UGP
Phase de Mise en œuvre du projet					
Activité du projet :	La mise en œuvre des activités du projet Renforcement des capacités	Médias et sur le site internet du gouvernement	Tout au long du cycle de vie du Projet	Toutes les Parties prenantes	UGP Administrations sectorielles concernées par les domaines d'interventions ONG et OSC
Gestion des Plaintes : cas général	Information sur le MGP et les thématiques de VBG/EAS/HS	Atelier de formation sur le MGP Réunion d'information publique Émissions radio (au plan local) Focus groups Sensibilisation sur les VBG/EAS/HS	Avant le Démarrage des activités dans la zone considérée	Communautés locales Entreprises de travaux Fournisseurs de biens et services Travailleurs.	UGP

Phase du Projet	Thèmes de la consultation	Méthodes utilisées	Calendrier : Lieux et dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Gestion des plaintes : cas des travailleurs du projet	Information sur le MGP prévu dans le PGMO Signature des codes de bonne conduite	Avant et après la signature de contrat de travail Durant les réunions de chantier	Lors de la négociation ou entretien d'embauche Au démarrage du chantier considéré	Responsable administratif du programme et du projet Directeur de chantier Travailleurs du projet	UGP Prestataire
Suivi des plaintes et des doléances	Nature des plaintes, types de réponse, niveau de satisfaction des plaignants	Réunions techniques Correspondance directe	Tous les mois dans la Commune concernée	UGP Commune	UGP CTD
Suivi et Evaluation du projet					
Evaluation globale à mi-parcours et Evaluation Finale	Indicateurs de suivi et résultats Obtenus	Réunions de consultations individuelles des acteurs de mise en œuvre Enquête auprès des Bénéficiaires et personnes vulnérables	A mi-parcours et à la fin du projet	Toutes les Parties prenantes	UGP

Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes de mobilité réduites,; les déplacés internes et les autres personnes vulnérables, de façon pertinente pour chaque activité d'engagement. Si nécessaire, une assistance logistique sera fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le projet.

Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet à l'UGP de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Mettre en place une base de données des groupes vulnérables et des réseaux de communication spécifique par groupes vulnérables (femmes, handicapés, populations locales, etc.) pour faciliter la communication entre les groupes et avec le projet ;

- Impliquer les Organisations de la société civile et les ONG qui œuvrent pour les personnes vulnérables dans la zone de l'opération ;
- Identifier les autres initiatives en cours avec les groupes vulnérables et mettre en place des cadres de collaboration pour une communication efficace ;

- Identifier et mettre en place des cadres de collaboration avec les leaders communautaires, religieux et autres influenceurs locaux/communautaires pour faciliter les échanges, servir d'intermédiaires et même de traducteurs locaux en cas de nécessité ;

- Utiliser les langues locales pour faciliter le dialogue et la sensibilisation ;

- Prendre en compte les barrières culturelles locales et les représentations sociales en s'adaptant aux us et coutumes locales lors des consultations ;

- Planifier conjointement les activités en tenant compte de leurs disponibilités et occupations ;

- Renforcer les capacités des groupes sur certains aspects spécifiques pouvant faciliter la compréhension, l'implication dans la mise en œuvre et le suivi du projet par les groupes vulnérables ;

- Organiser des réunions ciblées pour les différentes catégories de groupes vulnérables

6.3.3 Calendriers de mise en œuvre

Calendrier des phases et décisions majeures du Projet

Les tableaux 6 et 7 ci-après présentent les différents calendriers des décisions majeures et le chronogramme de consultation des Parties Prenantes pour la soumission de commentaires.

Tableau 6 : Calendrier répertoriant les phases du projet, les décisions majeures

PHASE DE PREPARATION DU PROJET	
Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
Vision, objectifs, nature, envergure, durée et parties prenantes du projet	Novembre 2023
Risques et effets potentiels du projet sur l'environnement et les communautés locales ; les mesures d'atténuation et de bonification, notamment pour les personnes et groupes vulnérables	Novembre 2023
Finaliser et rendre publique la première version solide du PEES	Novembre 2023
Finaliser et rendre publique la première version solide du PMPP	Octobre 2023
Préparer la première version des procédures de gestion de la main d'œuvre	Octobre 2023
Finaliser les mécanismes de gestion des plaintes	Novembre 2023
Produire un CPRP pour les investissements du projet	Novembre 2023
Produire un CGES pour les investissements du projet	Novembre2023

Produire les Procédures de la Gestion de main-d'œuvre	Novembre 2023
PHASE DES TRAVAUX	
Enjeux environnementaux et sociaux du projet : mesures de mitigation adoptées par le projet	Avant le démarrage des travaux et pendant toute la durée de vie du projet (durant la période 2024 à 2025)
Opportunité d'emploi, condition de travail et gestion de la main d'œuvre	Dès l'installation du bureau de chantier durant la vie du projet (20224 à 20226)
Processus et procédures de réinstallation	Dès l'élaboration des Plans de réinstallation et pendant toute la durée de mise en œuvre (durant la période 2024 à 2028)
Mécanisme de gestion des plaintes	Dès le début des travaux et pendant toute la durée de vie du projet (durant la période 2023 à 2028)
Accidents et incidents de travail	Dès le début de la prise en charge et durant toute la vie du projet (durant la période 2024 à 2028)
Mesures spéciales d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables	Dès que des faiblesses dans les mesures d'accompagnement se font sentir et durant toute la durée de la mise en œuvre du projet (durant la période 2023à 2028.)
PHASE D'EXPLOITATION	
Entretien et gestion des infrastructures	Dès la réception définitive des travaux (période 2024 à 2028)
Gestion des déchets et de la pollution	Dès la mise en service des infrastructures (période 2023 à 2028)

Tableau 7: Chronogramme des consultations des Parties Prenantes pour amendements des décisions proposées

Actions	**Activités**	**Années**					
		1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
PHASE PREPARATOIRE							
Préparation et finalisation des instruments de sauvegarde du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal	Vision, objectifs, nature, envergure, durée et parties prenantes du projet						
	Risques et effets potentiels du projet sur l'environnement et les communautés locales ; les mesures d'atténuation et de bonification, notamment pour les personnes et groupes vulnérables						
	Finaliser et rendre publique la première version solide du PEES						
	Finaliser et rendre publique la première version solide du PMPP						
	Préparer la première version des procédures de gestion de la main d'œuvre						
	Finaliser les mécanismes de gestion des plaintes						
	Produire un CPR pour les investissements du projet						
	Produire un CGES pour les investissements du projet						

	Produire les Procédures de la Gestion de main-d'œuvre						
PHASE DES TRAVAUX							
Etudes/Sensibilisation/Renforcement de capacités/Information sur le projet et les mesures de sauvegardes environnementales et sociales	Enjeux environnementaux et sociaux du projet : mesures de mitigation adoptées par le projet						
	Opportunité d'emploi, condition de travail et gestion de la main d'œuvre						
	Processus et procédures de réinstallation						
	Mécanisme de gestion des plaintes						
	Accidents et incidents de travail						
PHASE D'EXPLOITATION							
Mises œuvre et suivi des mesures de sauvegardes environnementales et sociales	Entretien et gestion des infrastructures						
	Gestion des déchets et prévention de la pollution						
	Mécanisme de gestion des plaintes						

VII- Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

7.1 Les ressources

L'UGP du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal sera chargée des activités de participation, de consultation et d'engagement des parties prenantes.

7.2 Rôles et responsabilités de gestion et de mise en œuvre

L'UGP du projet PRDCFS assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet, dans le cadre du Programme budgétaire. Elle rendra compte à un Comité National de Pilotage dont la mission est d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du Projet. L'UGP/Projet sera appuyé par les délégations du MADD au niveau des wilayas (Gorgol, Brakna, Trarza, et Guidimagha) dans l'opérationnalisation du PMPP.

En plus de ces entités, la mise en œuvre du PMPP impliquera les parties prenantes suivantes :

- les collectivités territoriales ;
- les organisations et relais communautaires ;
- les communicateurs traditionnels ;
- les organisations de la société civile ;
- les autorités religieuses et les leaders d'opinion ;
- les médias et les groupes d'intérêt associés, y compris les médias parlés, écrits et audiovisuels ainsi que leurs associations ;
- le Secteur privé ;
- les partenaires de développement (Banque mondiale,) ;
- le grand public.

La mise en œuvre directe du présent PMPP sera assurée par les spécialistes en développement social de l'UGP, avec l'appui de l'expert en genre et la collaboration étroite de l'expert en communication.

VIII- Mécanisme de gestion des plaintes

La NES Nº 10 de la Banque mondiale exige l'établissement et le maintien d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) ouvert à toutes les parties prenantes. Ce mécanisme vise à fournir un système d'enregistrement et de gestion des recours équitable et rapide pour toute plainte liée au Projet. L'un de ses principaux objectifs est d'éviter de recourir au système judiciaire et de rechercher une solution amiable dans autant de situations que possible, préservant ainsi l'intérêt des plaignants et limitant les risques inévitablement associés à une action en justice. Dans le cadre du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal, des plaintes et litiges peuvent résulter de l'incompréhension des politiques de réinstallation du Projet, ou des conflits de voisinage qui peuvent être résolus par l'arbitrage, en utilisant des règles de médiation. Ainsi, les litiges peuvent être résolus par arbitrage en faisant appel à des personnes respectées dans la communauté ou en donnant davantage d'explication sur le projet (expliquer en détail comment le Projet a calculé l'indemnité du plaignant et lui montrer que les mêmes règles s'appliquent à tous).

Le projet PRDCFS va être mis en œuvre dans un espace vaste couvrant quatre Wilayas du pays et ces travaux qui nécessitent des terres vont se dérouler en grande partie dans des zones rurales. C'est pourquoi le projet devra mettre en place un mécanisme de traitement des litiges faisant appel à l'explication et à la médiation par des tiers. Chaque personne affectée, tout en conservant bien sûr la possibilité de recourir à la Justice, pourra faire appel à ce mécanisme, selon des procédures précisées plus loin. Le mécanisme ainsi retenu comprendra la procédure globale suivante :

- L'accès à l'information ;
- La réception, l'enregistrement et l'accusé de réception des plaintes ;
- La catégorisation et l'examen de l'admissibilité des plaintes ;
- L'évaluation ;
- Le règlement conjoint ;
- Le traitement des plaintes en dernière instance ou recours judiciaire

8.1. Accès à l'information

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) fera l'objet d'une large diffusion auprès de toutes les parties prenantes, notamment aux communautés qui vivent dans les zones d'intervention du Projet. Il s'agira concrètement d'informer sur (i) l'importance et les avantages du MGP ; (ii) les objectifs visés par ledit mécanisme ; (iii) les entités en charge et les canaux de saisine mis en place à cet effet y compris leurs coordonnées ; et (iv) les délais de traitement impartis à chaque étape de la procédure. Les canaux de communication disponibles et adaptés seront utilisés pour passer le message. Toutefois, l'UGP du projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal produira un dépliant d'information sur la procédure de gestion des réclamations. Une plateforme (courrier électronique et registres des plaintes) sera mise à disposition ainsi que le contact direct avec le personnel désigné de l'UGP en charge de la gestion des plaintes notamment aux niveaux national, régional (Wilaya) et local (Moughatas) et communes.

Ce dispositif permettra aux éventuels plaignants de bien connaitre le MGP en vue de l'utiliser en cas de besoin.

8.2. Réception, enregistrement et accusé de réception des plaintes

Les plaintes portant sur les activités de réinstallation du projet du Projet peuvent être déposées auprès des canaux discutés ci-dessus. En effet, toute personne lésée ou supposée l'être est libre d'écrire une plainte dans n'importe quel format et de garder l'anonymat si cela est demandé. Ainsi, dépendamment de l'instance (national, régional ou local) par le biais de laquelle la plainte a été soumise, la plainte reçue sera enregistrée dans un journal de bord (notamment le registre). La structure ayant reçu et enregistré la plainte en accusera réception par écrit dans les 24 heures qui suivent le dépôt de la plainte. Le journal de bord (électronique ou papier) permettra de capter les informations suivantes :

- le numéro de référence, la date et le signataire de la lettre d'accusé de réception ;
- la personne (niveau central, régional ou local) qui a reçu la plainte.

8.3. Catégorisation et Examen de l'admissibilité des plaintes

Le processus d'acquisition foncière et de réinstallation peuvent entraîner les types de plaintes et réclamations dont (liste indicative et non exhaustive) :

- des Personnes Affectées par le Projet ou d'autres individus exprimant des réclamations concernant les critères d'éligibilité, le montant de la compensation et la localisation du site de réinstallation ;
- une mauvaise identification des actifs ou erreurs dans leurs évaluations ;
- des litiges concernant les limites d'un bien, entre la personne affectée et le Projet ou entre deux (2) voisins ;
- des litiges concernant la propriété d'un actif donné (deux personnes revendiquant être le propriétaire de cet actif) ;
- un désaccord portant sur l'évaluation d'un terrain ou autre actif ;
- une absence d'informations sur les critères d'éligibilité ;
- des successions, divorces et autres problématiques familiales entraînant des litiges entre les héritiers et d'autres membres de la famille concernant la propriété ou les parts de propriété pour un actif donné ;
- des dommages sur un actif communautaire, non précédemment couverts dans le processus de déplacement physique programmé ;
- des engagements pris par le Projet non respectés, tels que des promesses de construction d'infrastructures communautaires non respectées ;
- un retard dans le paiement des indemnisations.

Dès lors, l'entité ayant reçu et enregistré la plainte procédera à sa catégorisation. Ensuite les plaintes ainsi catégorisées et traitées seront transmises quotidiennement au niveau central (UGP du Projet) qui les compile dans une base de données sur les plaintes. Enfin, l'UGP du Projet procédera à la validation de la catégorisation, d'une part, et déterminera si la plainte est, après analyse préliminaire concertée avec le niveau régional ou local, non admissible ou non valable, le cas échéant elle sera rejetée et le plaignant sera informé par écrit des raisons de cette décision.

8.4. Evaluation

Cette étape est déclenchée pour les plaintes jugées recevables. Concrètement, il s'agira de rechercher des éléments détaillés pour résoudre la plainte à la satisfaction des plaignants. Par conséquent, l'évaluation abordera les éléments suivants : identification des parties impliquées, clarification sur la plainte et les impacts qui en découlent, obtenir les informations sur les faits pour déterminer la responsabilité (collecter les preuves, discuter avec les témoins s'il y a lieu, etc.), discuter avec ceux ayant causé la situation menant à une plainte, détermination de l'éventail des solutions possibles. Idéalement, cette évaluation devrait se dérouler dans un délai de 5 jours ouvrables.

8.5. Règlement conjoint

Lorsque la commission aura fini de collecter les informations détaillées et que son rapport sera établi, il pourra proposer une solution qui, lorsqu'elle est acceptée, permettra de donner satisfaction au plaignant, et donc de mettre en œuvre immédiatement la solution et clôturer la plainte. Pour ce faire, le Projet dispose d'un délai de 10 jours ouvrables pour mettre en œuvre la solution ainsi convenue avec le plaignant. Si la solution n'est pas acceptée par le plaignant, la plainte sera transférée à un niveau supérieur. Pour rappel, toutes les plaintes sont traitées à travers les comités ci-après cités :

- Le niveau local via le comité local de gestion des plaintes (CLGP) ;
- Le niveau Moughatas (départemental) ;
- Le niveau Wilaya (régional) via le comité régional de gestion des plaintes ;
- Le niveau national.

Les niveaux ci-dessus indiqués sont des instances de règlement à l'amiable. Les voies de recours (à l'amiable ou arbitrage) sont à encourager et à soutenir très fortement. Si toutes ces initiatives se soldent par un échec, il est envisagé alors le recours judiciaire comme dernier ressort, mais qui reste disponible pour le plaignant à tout moment. Dans le cadre du mécanisme de gestion et d'enregistrement des plaintes les commissions foncières régionales et départementales d'arbitrage des conflits fonciers collectifs pourraient être, au besoin impliquées dans la quête de solution à l'amiable des questions foncières notamment. :

Le traitement des plaintes en Comité local de gestion des plaintes (CLGP)

Une première médiation sera faite au niveau du CLGP dans un délai de 5 jours maximum à compter de la date de saisine dudit comité composé des personnes suivantes :
- Le Maire de la commune concernée ou son représentant qui sera le president du comité ;
- Un représentant des Comités Citoyens de Concertation ;
- Un représentant des ONG / Associations actives dans la défense des droits des citoyens, de l'équité sociale et des personnes vulnérables au sein de la commune concernée ;
- le représentant de l'UGP du Projet. Le CLGP peut s'adjoindre de toutes les compétences (personnes ressources) aptes à l'appuyer dans la résolution des plaintes

8.6. Traitement des plaintes en dernière instance ou recours judiciaire

Le plaignant sera libre de recourir aux instances judiciaires. Mais les communautés vivant dans les sites du Projet devront être informées de ce que les procédures à ce niveau sont souvent coûteuses, longues, et peuvent de ce fait perturber leurs activités, sans qu'il y ait nécessairement garantie de succès. Dans tous les cas, pour minimiser les situations de plaintes, la sensibilisation à la base par les ONG locales ainsi que d'autres consultations devront se faire intensément. Cela pourrait nécessiter l'élaboration de supports documentaires à laisser aux populations. L'option de la saisine des tribunaux n'est pas proposée par le MGP, mais elle reste une possibilité de recours des plaignants en cas de désaccord avec le comité de gestion des plaintes. Dès lors, des informations sur les étapes de la procédure judiciaire nationale leur seront communiquées.

8.7 Utilisation de l'Ingénierie sociale pour le Mécanisme de Gestion des Plaintes

Les prestataires de l'Ingénierie sociale seront mobilisés pour mener à bien ces activités notamment les investigations liées au site d'implantation de chaque sous projet en mettant en relief les aspects suivants :
- Le type de structures locales existant pour la résolution des conflits ;
- Procéder à une analyse fine du contexte et de l'environnement biophysique et socioéconomique du sous projet en utilisant les outils du screening environnemental et social ;
- Faire les consultations publiques avec toutes les parties prenantes, passer les accords sociaux et les rendre publiques après validation ;
- Mettre en place les structures de cogestion pour une gestion rationnelle et concertée de l'aménagement et de son suivi ;
- Informer et conscientiser sur l'existence d'un mécanisme de gestion de plainte.

8.8 Suivi et évaluation

8.8.1 Dispositif de suivi évaluation incluant le MGP

Le dispositif de suivi-évaluation sera animé par le responsable Suivi-évaluation (R.S/E) du Projet avec la collaboration des responsables des sauvegardes environnementales et développement social, de l'expert en Communication, et de l'expert Genre. Le projet de résilience et de développement communautaire de la vallée du fleuve Sénégal, dans le but d'assurer un suivi-évaluation participatif, impliquera, si nécessaire, les parties prenantes ou/et des auditeurs indépendants, au programme de suivi et d'atténuation des impacts identifiés et dans l'établissement des rapports.

Des indicateurs ont été établis pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement et de participation des parties prenantes ; à savoir :
- Nombre de réunions des parties prenantes ou avec elles (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le Projet ;
- Nombre de questions répondues ;
- Nombre de plaintes reçues, résolues et non résolues ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias.

En plus, pour le suivi, il est nécessaire de dresser des indicateurs relatifs aux griefs qui seront recueillis sur une base trimestrielle.

8.8.2 Rôles des acteurs et les délais de traitement

Le tableau 8 ci-dessous donne une indication précise des responsabilités et des délais de traitement pour chaque entité. Il sera détaillé dans le MGP et partagé au niveau de tous les parties-prenantes.

Tableau 8 : Acteurs, rôles et délais de traitement

Acteurs	Rôles	Délai de traitement
Comité de gestion des plaintes/UGP	- Enregistrement des griefs - Traitement des griefs - Proposition des réponses et des mesures de résolution des plaintes/griefs - Suivi et supervision de la mise en œuvre	2 semaines
Comité Régional (Wilaya) de gestion des plaintes	- Enregistrement des griefs au niveau Wilaya - Traitement des griefs - Proposition des réponses et des mesures de résolution des plaintes/griefs - Transfert des plaintes au Comité de gestion des plaintes de l'UGP - Suivi et supervision de la mise en œuvre	2 semaines
Comité départemental (Moughatas) de gestion des plaintes	- Enregistrement des griefs au niveau Moughatas - Traitement des griefs - Proposition des réponses et des mesures de résolution des plaintes/griefs - Transfert des plaintes au Comité Régional de gestion des plaintes - Suivi et supervision de la mise en œuvre	1 semaine
Comité local (niveau local) de gestion des plaintes	- Enregistrement des griefs au niveau local - Traitement des griefs - Proposition des réponses et des mesures de résolution des plaintes/griefs - Transfert des plaintes au Comité départemental de gestion des plaintes - Suivi et supervision de la mise en œuvre	1 semaine

IX . SUIVI-EVALUATION

9.1 PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AU COMITE DE SUIVI

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités du projet et des impacts qui lui sont associés visent à s'assurer, d'une part, que les mesures d'atténuation et les mesures proposées sont mises en œuvre tel que prévu dans le temps, et d'autre part, que les résultats attendus sont atteints.
Ce suivi -évaluation permet également d'engager des mesures correctives appropriées lorsque des difficultés sont rencontrées. Il permet aussi de s'assurer que l'objectif principal du projet soit atteint, et que les parties prenantes participent de manière à la fois inclusive et participative à tous les processus. C'est pourquoi, les actions de suivi-évaluation tournent autour du suivi, de la surveillance et de l'évaluation. Elles seront assumées par les spécialistes en développement social et en communication de la maîtrise d'ouvrage déléguée, en collaboration avec un comité chargé du suivi-évaluation, qui est à mettre en place avant le démarrage activités du projet.

Ce comité sera composé de l'UGP, des représentants des parties prenantes touchées négativement par la mise en œuvre du projet par catégorie d'impacts, et le représentant des Moughataas et des communes concernées, les représentants des services techniques participant à la mise en œuvre du projet, les prestataires, etc.
Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités de mobilisation des parties prenantes :

- Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie ;

• Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
• Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
• Nombre de publications couvrant le projet dans les médias ;
• Nombre de plaintes et de griefs reçus et traités.

9.2 IMPLICATION, INFORMATION, CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Le chargé de communication aura comme tâche principale la coordination et le suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Il doit à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet. En plus de l'élaboration des PV de réunions et des ateliers, ces experts assureront le partage et la diffusion de ces PV, des rapports de synthèse de traitement des plaintes aux différentes parties prenantes.
Ces Experts sont aussi tenus d'assurer la diffusion et la communication des résultats et impacts du projet selon un plan de communication élaboré au démarrage du projet. Enfin, ils doivent évoquer dans le rapport d'activité, et ce tous les trois (03) mois, les actions de mobilisation mises en place spécifiquement, les problèmes rencontrés et les solutions apportées pour les résoudre.

9.3 INDICATEURS DE SUIVI DU PMPP

Les indicateurs de performance permettent de vérifier si chacun des objectifs du plan seront atteints. L'information obtenue des indicateurs nourrit donc l'approche de gestion adaptative et permet d'ajuster le tir, le cas échéant, afin de maximiser l'engagement des parties prenantes.
En vue d'évaluer l'efficacité des activités de ce plan de Mobilisation des parties prenantes, des indicateurs de suivi ont été développés.

Tableau 9 : Indicateurs de suivi du PMPP

Activités	Indicateurs	Fréquence
Établir et maintenir une relation constructive avec	- Nombre de parties prenantes mobilisées par catégorie	Trimestriel

les différents acteurs au cours de la vie du Projet	- Nombre de réunions de différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants - Taux de participation des populations locales aux activités d'engagement du projet par rapport à la population totale du lieu de l'activité • 1=Faible inférieur à 20 % • 2=Moyen, entre 20 et 40 % • 3=Élevé, entre 40 et 75 % •4=Très élevé, plus de de 75 %	
Veiller à ce que les bénéficiaires et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur milieu et leur vie d'une manière générale	- Disponibilité de la boite de suggestions/ commentaires ; - Nombre de suggestions et de recommandations reçues par la Coordination du projet à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ; - Existence et utilisation d'un numéro vert.	Trimestriel
Veiller à ce que les bénéficiaires et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur les projets grâce à un processus d'implication continue	Fréquence des activités d'information sur le projet (par trimestre) • 1 =Très faible, moins de 2 activités • 2=Faible, entre 2 et 4 activités • 3=Moyenne, entre 4 et 6 activités • 4=Élevée, entre 6 et 8 activités • 5=Très élevée, plus de 8 activités	Trimestriel
Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les interventions du projet	- Nombre d'activités spécifiques pour ces groupes (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe) - Nombre de visites dans les maisonnées des personnes vulnérables (personnes handicapées par exemple) (nombre de personnes, ventilation selon âge et sexe)	Trimestriel
Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et des formats locaux culturellement appropriés qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.	Niveau de communication et d'information - 1=Très fable, aucun outil d'information et de communication - 2=Faible, outils d'information limités et méthodes de communication non-structurées - 3=Moyen, outils d'informations limités et méthodes de communication semi-structurées - 4=Élevé, outils d'information généraux et méthodes de communication structurées	Trimestriel

	- 5=Très élevé outils d'information et méthodes de communication structurées	
MGP	- Nombre de doléances reçues - Nombre de plaintes reçues et traitées - Nombre de griefs reçus et traités	Trimestriel

X- Budget pour la mise en œuvre du PMPP

Le budget pour la mise en œuvre du PMPP est évalué à cinq-millions-cinq-cent-quatre-vingt-six-mille Ouguiya (5 586 000 MRU). Le tableau 10 ci-dessous suivant présente les différentes rubriques dudit budget.

Tableau 10 : Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes.

Rubrique	**Activité**	**Responsable**	**Délai/ Périodicité**	**Coût estimatif (MRU)**
Divulgation du PMPP	Atelier national de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UGP-Projet	Dès l'approbation du PMPP	300 000
Renforcement des capacités	Formation et appui aux autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UGP- Projet	Dès l'approbation du PMPP	300 000
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UGP-Projet	Dès l'approbation du PMPP	200 000
	Conception des supports de communication	UGP-Projet	Dès l'approbation du plan de communication	1000 000
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour l'entreprise	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	Compris dans le budget de la supervision des travaux
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Ingénieur (mission de contrôle)	Pendant toute la durée des travaux	Compris dans le budget des travaux
Mise en œuvre de la communication	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	Compris dans le budget de la supervision des travaux
	Tenue de séances de communication	UGP-Projet	Pendant toute la durée des travaux	360 000

	(radios, télévisions et presses écrites)			
	Tenue de séances de communication avec les collectivités territoriales y compris les représentants des communautés riveraines	UGP- Projet	Tous les 03 mois	300 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	UGP- Projet	Tous les 03 mois	300 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs des transports (syndicats des transporteurs, etc.)	UCP- Projet	Tous les mois	200 000
	Tenue de séances de communication avec les personnes affectées (syndicats des transporteurs, etc.)	UCP- Projet	Tous les mois	330 000
	Tenue de sessions de formation des relais communautaires	UGP-Projet	Avant l'approbation du plan de communication	150 000
Accessibilité	Création d'un numéro vert, adresses email et postale	UGP-Projet	Dès l'approbation du PMPP	Compris dans le budget de l'UGP du Projet
Diffusion des informations et Mise en place d'une stratégie de communication	Conception des outils spécifiques pour faciliter la diffusion et concervoir la strategie de communication	UGP-Projet	Dès l'approbation du PMPP	Compris dans le budget de l'UGP du Projet
Gestion des plaintes	Conception des outils spécifiques sur le MGP	UCP-Projet	Dès l'approbation du PMPP	Sous la responsabilité des responsables de sauvegarde au sein de l'UGP-Projet
	Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	UGP- Projet	Dès l'approbation du PMPP	500 000

Gestion des feedbacks	Conception des outils spécifiques sur la gestion des feedbacks	UGP-Projet	Dès l'approbation du PMPP	Sous la responsabilité des responsables de sauvegarde au sein de l'UGP-Projet
	Suivi des feedbacks	UGP- Projet	Pendant et après les travaux	Sous la responsabilité des responsables de sauvegarde au sein de l'UGP-Projet
Suivi - évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs	UGP- Projet	Tous les 03 mois	Sous la responsabilité des responsables de sauvegarde au sein de l'UGP-Projet
	Suivi - évaluation du PMPP	UGP- Projet	Tous les ans	36000
Total				5 586 000

Il est à noter qu'à ce stade, le budget fourni est indicatif. Il sera définitivement fixé une fois que l'ensemble des sous-projets aura été validé.

Conclusion

Le PMPP est un outil important dans la mise en œuvre sécurisée et efficiente des projets à risques sociaux et environnementaux comme le projet SRV. En effet, le présent document est élaboré conformément au nouveau Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale dans le cadre de la soumission du Projet au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au cours de la mise en œuvre du projet pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet. Ce sont entre autres : i) l'inclusivité sociale dans les zones du projet, ii) l'application de la stratégie de mobilisation, iii) ainsi que le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes et sa diffusion aux populations locales, bénéficiaires et aux autorités locales. Le processus du Mécanisme de Gestion des plaintes fait effectivement partie intégrante de ce document, pour répondre aux préoccupations et aux plaintes des parties touchées par le projet, concernant la performance en matière environnementale et sociale et faciliter leur règlement. Un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sera mis à la disposition de tous les travailleurs directs et contractuels (et de leurs organisations, le cas échéant) du projet pour exprimer leurs préoccupations d'ordre professionnel. Ces travailleurs seront informés de l'existence du MGP au moment de l'embauche et des mesures prises pour les protéger contre toutes représailles pour l'avoir utilisé. Le MGP du projet traitera également les personnes sensibles dans le cadre d'une approche centrée sur les survivants. La mise en œuvre du PMPP nécessitera un budget estimatif de 5 586 000 MRU.

ANNEXES

ANNEXE 1. Tableau de synthèse de la Consultation publique

Wilaya	Sites	Acteurs/Institutions	Préoccupations et craintes	Attentes	Suggestions et recommandations
TRARZA	**Rosso**	**Maire Adjointe de la commune de Rosso**	-Renforcement des capacités des conseillers municipaux dans le cadre du développement et de l'élaboration des plans de développement communaux -Appui à la commune en matière de logistique et de moyens de transport	Le développement de la commune dans les secteurs de l'agriculture , de l'élevage et de la pêche	-Augmenter les superficies agricoles aménagées - L'électrification et le désenclavement de certains villages - La lutte contre les inondations et quartiers au niveau de la ville de Rosso et de certains villages - La raccordement des périmètres maraîchers féminins au réseau électrique de l'OMVS pour diminuer les coûts de productions
		Conseiller régional de la région du Trarza	-Améliorer les conditions de de vie de nos populations - Impliquer tous les acteurs lors de la réalisation du projet - Ma crainte est liée au manque de suivi et le retard d'exécution des activités du projet	-L'atteinte des objectifs du projet -Associer tous les intervenants à la planification, l'exécution et l'évaluation des activités du projet	Assurer une bonne coordination des activités et évaluation régulière
		Vice-président de la Fédération de l'Agriculture en Mauritanie	-Eviter la frustration de la population en matière de choix des sites - Le choix des sites doit privilégier les aspects techniques - Les aléas climatiques et fléaux naturels avec des impacts négatifs sont préoccupants au Sahel	- Prendre en considération les vrais préoccupations des bénéficiaires et capitaliser les expériences antérieures	- Une large diffusion des objectifs du projet et un partage des informations - Prévoir la participation des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités et la réception des infrastructures une fois réalisées - Encourager les flux commerciaux au niveau des marchés locaux hebdomadaires, régionaux et transfrontaliers - L'électrification des périmètres agricoles situés le long de la

Wilaya	Sites	Acteurs/Institutions	Préoccupations et craintes	Attentes	Suggestions et recommandations
					vallée du Fleuve Sénégal doit être une priorité vu son impact économique -Les deux pays peuvent mener une lutte commune contre les oiseaux granivores
		Chef service régional du Ministère de l'Economie et du Développement Durable	-Promouvoir et appuyer les communes concernées dans la mise en œuvre de leurs plans de développement communautaires (formation de relais communautaires, appuyer les infrastructures socio-économiques existantes et créer de nouvelles) - Cariantes ne pas prendre en compte les priorités de communes et les leurs spécificités - Les problèmes liés à la problématique ethnique, social et foncière - La réalisation d'infrastructures de mauvaise qualité - Le retard dans la réalisation activités programmées par le projet - Le faible niveau d'absorption des fonds prévus au projet	-Le renforcement des capacités des communes ciblées - La réalisation d'infrastructures de qualité - Le décaissement de tous les fonds prévus pour le projet	-Profiter des expériences des projets similaires passés -Eviter le retard dans l'exécution des activités programmées - Eviter le chevauchement et la duplication des activités dans les mêmes sites - Impliquer davantage le représentant régional du ministère de l'économie dans le suivi évaluation et la mise en œuvre des projets au niveau décentralisé

Wilaya	Sites	Acteurs/Institutions	Préoccupations et craintes	Attentes	Suggestions et recommandations
		Représentant de la direction régionale de la santé	Les craintes sont liées essentiellement aux impacts environnementaux négatifs que le projet peut engendre comme les maladies comme le paludisme	Le projet pourra améliorer les conditions de vie économiques et sociales des communes bénéficiaires (situation nutrionnelle de la population, diminution des maladies)	-Une meilleure coordination entre les départements sectoriels impliqués dans le projet - Faire un diagnostic préalable de la situation sanitaire au niveau des communes concernées par le projet avant le démarrage des activités et faire une évaluation à la fin du projet pour mesurer son impact dans ce domaine -Impliquer les acteurs régionaux dans le choix des sites relatifs à la santé en prenant compte les plans sectoriels de la santé
		Chef service enfance au niveau régional du Ministère de le Famille, des Affaires Sociales et de l'Enfance	-Le projet sera une occasion pour le développement au niveau local, régional et sous régional dans tous les domaines économiques et sociaux Je souhaite que le projet atteigne ses objectifs et ait des résultats positifs -Mes craintes sont liées au manque d'implication des acteurs, la non continuité du projet ou bien qu'il rencontre des entraves lors de l'exécution, le manque de résultats probants dans les domaines économiques et environnementaux	-Une plus grande implication dans les projets de développement -Le financement d'activités génératrices de revenus en prenant en considération la base de données de notre ministère pour intervenir dans le domaine de la santé pour les femmes et les enfants - Donner une place particulière aux couches vulnérables et les handicapés	-Impliquer les représentants de tous les départements concernés dans tout ce qui peut contribuer au développement des villages bénéficiaires du projet -Augmenter le financement du projet pour pouvoir toucher plus de communautés nécessiteuses - Donner plus d'importance au suivi évaluation - Le renforcement de capacités et un appui plus spécifique pour les activités destinées aux femmes - Une plus grande implication du ministère de la famille , des affaires sociales et de l'enfance

Wilaya	Sites	Acteurs/Institutions	Préoccupations et craintes	Attentes	Suggestions et recommandations
		Représentant de la délégation régionale du Ministère de l'Environnement	-La sauvegarde de la biodiversité (protection et conservation) -Les craintes sont liées aux impacts négatifs du projet sur la flore et la faune (terrestre et aquatique)	Que le projet ait des impacts positifs sur le bien être populations (développement durable)	-Le respect des recommandations issues des études d'impact environnemental, social et économique durant la réalisation du projet - Le renforcement de capacités des acteurs - Un suivi après la fin du projet
		Délégué Régional de l'Agriculture au Trarza	-Le projet est important pour le développement des communautés bénéficiaires au niveau de la vallée du Fleuve Sénégal dont la majorité sont pauvres malgré les potentialités énormes qu'elle renferme - Le projet doit profiter des expériences des projets similaires comme le PARIIS qui impliquent bien les délégations au niveau régional	Le projet doit couvrir d'autres départements de la Wilaya qui renferme des poches de pauvretés Continuer à financer des projets agricoles dans sa zone d'intervention	-Impliquer tous les acteurs et partenaires dans la mise en œuvre des activités du projet
		Directeur Régional de la SONADER	-Cette réunion est assez important car elle permet d'informer tous les acteurs lors de la phase de préparation du projet ce qui est une bonne initiative par rapport à ce qui se faisait avant ; - Les craintes concernent la faiblesse de sensibilisation en matière d'information sur	- Nous attendons que le projet contribue dans la résolution des problèmes posés à savoir renforcer la capacité de la population pour qu'elle soit consciente des impacts négatifs liés au changement climatique pour qu'elle s'y adapte ; on peut	-Le projet doit impliquer tous les acteurs et bénéficiaires lors de la phase d'exécution ; -Le projet doit faire une large campagne de sensibilisation sur ses objectifs

Wilaya	Sites	Acteurs/Institutions	Préoccupations et craintes	Attentes	Suggestions et recommandations
			le projet , le manque de participation des acteurs lors de la mise en œuvre du projet	en citer la diminution de la pluviométrie, les inondations, la sécheresse, les maladies	
		Représentant de la Délégation Régionale du Ministère de l'Elevage	-Le projet est assez important vu les besoins des populations dans les villages en milieu rural -La crainte est relative au manque de suivi et contrôle lors de l'exécution des activités du projet	-Le projet doit résoudre les problèmes posés à la population en matière d'agriculture, élevage et environnement -La population a encore besoin d'appui continu en matière d'encadrement et de formation	- les autorités en charge du projet doivent prendre en considération les besoins et préoccupations des populations riveraines du fleuve qui sont pour la plupart des pauvres
		Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Secteur Educatif	-Chez nous, la conception des projets est en général assez bonne mais ce sont les personnes qui sont chargés de leur mise en œuvre qui déterminent leur avenir ; Notre expérience en général n'est pas encourageante dans la mise en œuvre des projets ; -En général, les Sénégalais exécutent mieux les projets que chez nous	-Le projet s'il est exécuté conformément à son document de conception et aux études, il pourra crée une révolution économique et social au niveau de la zone et ne soit pas comme les projets qui sont « mort-nés »	Eviter que les fonds destinés au projet soient dépensés dans l'achat des véhicules , la location de locaux, les contrats d'experts plutôt que de servir pour qu'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et les couches vulnérables
		Assistant Technique Régional du Projet PARIIS	-Le projet est assez important en ce sens que ses domaines sont nombreux et diversifiés et visent des communautés dont la majorité souffre de	Le projet contribuera à l'effort national en matière de développement des zones défavorisées	-Etendre la zone d'intervention du projet pour englober toutes les communes de la Wilaya du Trarza et celles des autres Wilayas -Mener des études approfondies et précises dans les

Wilaya	Sites	Acteurs/Institutions	Préoccupations et craintes	Attentes	Suggestions et recommandations
			pauvreté et d'exclusion -Mes criantes sont liées au fait que le projet ne mette pas en place une stratégie pour la résolution des conflits fonciers en plus des problèmes sociaux liées à la multiplicité ethnique et tribale dans sa zone d'intervention		domaines sociaux et environnementaux -Prévoir des scénarii pour la résolution des conflits liés aux aspects fonciers et sociaux divers
		Présidente de la coopérative féminine du village de Garak	-Le projet est assez important vu ses domaines d'intervention prévus pour le développement local -Ma crainte est liée à la continuité du projet	Le projet contribuera au développement local des différentes franges de la population	Nous recommandons aux responsables du projet d'être rigoureux dans la mise en œuvre des activités
		Chef service Crédit Agricole de Mauritanie au Trarza	-Le projet doit améliorer les conditions de vie des populations ciblées en partant de leurs besoins et préoccupations -les craintes sont la faiblesse des fonds alloués, la lenteur des procédure de réalisation des activités et les problèmes liés à la diversité ethnique des populations	Prise en compte des savoirs locaux des populations et leurs implications	-Sensibiliser les populations -Développer une approche participative - Eviter les conflits sociaux -Former les différentes parties prenantes du projet
		Président ONG SPANA (Société Protectrice des Animaux et de la Nature)	Ma préoccupation majeure est que ce soit comme ceux qui ont déjà existé en impactant peu la population -Mes craintes sont stabilité dans ces	Que le projet ait un impact positif sur les bénéficiaires au niveau des deux pays	-Continuer les concertations inclusives -La formation des différents acteurs et bénéficiaires doit être une priorité

Wilaya	Sites	Acteurs/Institutions	Préoccupations et craintes	Attentes	Suggestions et recommandations
			pays et entre les deux pays -La faiblesse des financements -Les mauvaises aménagements des périmètres irrigués a entrainé la prolifération des mauvaises herbes comme la typha		-Le Suivi Evaluation doit être pris en considération -Les sanctions doivent être appliquées pour ceux exécutent de mauvais travaux

Parties prenantes	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
Au niveau Central	-Contraintes socio culturelles liés à la position des femmes dans les sociétés traditionnelles ; -Faible autonomie financière des femmes ; -Faible accès à la propriété du patrimoine animal et foncier ; -Santé de la famille ; -Dégradation de l'environnement ; -Conflits sociaux ; -Toute activité doit être précédée par une évaluation environnementale ; -Impact économique relatif aux maladies des animaux et au manque de pâturage et aux feux de brousse ; -Les instruments de sauvegarde environnementale doivent être plus inclusifs. - Ce volet devra être renforcé et devrait se faire sous l'autorité et le contrôle de la DECE au MEDD ; -Dégradation des paysages arborés ; -Risque d'augmentation du nombre de pauvres parmi les pasteurs et leurs ménages ;	- Formation sur les droits des femmes et des jeunes ; - Amélioration de la gestion financière ; - Se rapprocher des instances officielles ; - Formaliser le savoir environnemental local en particulier celui des femmes ; - Entreprendre une vraie politique de balisage des parcours ; - Mieux intégrer la question environnementale dans les actions du Projet ; - Améliorer la santé par les équipements et la formation du personnel soignant ; - Sensibiliser les ménages sur les risques sanitaires et les mesures d'hygiènes ; - protection des forêts contre les incendies et feux de brousse ; - Protection des activités de maraichage contre la divagation des animaux ; - -Plus de coordination avec le département et ONGs en environnement ; - Accompagnement des populations dans des activités

			de nature à surmonter l'impact subi à - travers la mise en place des activités e reboisement et cultures Bio ; - Prendre en compte les Etudes d'impact environnemental et social - Le Projet……..doit valider les EIE ou les NIE pour ses sous-projets auprès du MEDD avant leur - mise en œuvre. Il doit faire des déclarations annuelles sur l'état de mise en œuvre des PGES - validés et assurer leur suivi environnemental en étroite collaboration avec le MEDD ; - Prévoir l'intégration de la gestion communale comme le moyen de lutte contre la désertification - Augmenter la capacité d'autonomie de la commune rurale dans les zones d'intervention ; - -èAméliorer l'autonomie de la commune rurale ; - Limiter le nombre des ONG et Associations comme partenaires à celles ayant une présence effective sur le terrain et un savoir-faire avéré et pouvant apporter une valeur ajoutée à l'action environnementale ; - -Prévoir dans les AGR la distribution de source d'énergie alternative
Au niveau déconcentré	**Délégation du Trarza**	- Le projet doit tenir compte des réalités culturelles socio-économiques et diversité des communautés bénéficiaires pour éviter les conflits d'origine sociale, foncière et sur le partage des investissements prévus ;	- L'importance de ce genre de projet dans le cadre du développement de la vallée du Fleuve vu les besoins des communautés bénéficiaires ; - La pertinence du choix des communes ciblées et dont la

		- Le projet doit se baser sur les comités locaux de résolution des conflits pour les renforcer ; - Le représentant du ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs a demandé de l'impliquer davantage dans le processus de suivi de la mise en œuvre des activités au niveau régional ; - Le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a insisté sur la mise en œuvre des recommandations et actions qui seront prévues dans les études d'impacts environnementales et sociales du projet ainsi que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels ; Il a attiré l'attention sur le fait que certains projets déboisent des zones pour l'aménagements de périmètres irrigués sans tenir des conséquences qui en découlent ; - La représentante du ministère de la famille, de l'enfance et des affaires sociales ainsi que certaines représentes des coopératives féminines ont demandé d'accorder une importance particulière à la prise en compte des préoccupations des femmes vu la spécificité de leurs activités ; - Certains départements ont demandé de prendre en considération leur planification régionale pour éviter de construire des infrastructures dans des sites qui ne sont pas paritaires.	majorité de la population est pauvre ; - Les participants ont salué cette consultation avec les différents acteurs à ce stade de préparation du projet pour éviter les erreurs des projets passé dont certains choisissent les activités à la place des vrais bénéficiaires et dans ce cadre, ils ont recommandé de les associer dans tout le processus du projet depuis le début au cours du choix des activités, de leur mise en œuvre et de leur évaluation et de les impliquer dans la réception des infrastructures qui seront réalisées pour s'assurer de leur qualité ; - Le projet doit désigner des points focaux au niveau de chaque département ministériel impliqué pour suivre avec l'unité de gestion le processus de la mise en œuvre des toutes les activités prévues ; - Les participants ont demandé d'augmenter le nombre de communes qui seront concernées ainsi que le coût du projet vu la diversité et l'importance des activités qu'il compte réaliser pour la population ; - L'emploi de la main d'œuvre locale au niveau des villages ainsi que les entrepreneurs locaux doit être pris en considération par le projet pour régénérer des revenus suppélemetaires au premier groupe et renforcer la capacité du second groupe ; - La collaboration et les échanges d'expériences entre les acteurs et partenaires des

			deux pays (Mauritanie et Sénégal) doivent être encouragés et effectivement mis en œuvre ;
	Commune de Jder El Mohguène	- Les villages de la zone souffrent de l'enclavement durant la période d'hivernage, les risques d'inondation, le manque de matériel agricole, la dégradation de l'environnement, le délabrement des infrastructures socio-économiques (écoles, poste de santé, centres de jeunesse, marchés), le manque d'eau potable, le manque d'électrification , la mauvaise qualité de couverte du réseau téléphonique, la manque de routes et ponts pour faciliter l'accessibilité de certaines zones de production en hivernage, le chômage des jeunes, le manque d'appui aux coopératives féminines, la mauvaise qualité des aménagements effectués par des anciens intervenants, le retard de réalisations des travaux par le projet et le maque du respect des engagements pris avec la population ;	- Le projet est assez important vu le fait que les activités qu'il prévoit réponde aux besoins de la population de la commune qui est en majorité constituée de couches vulnérables et pauvres ; - L'implication des maires dans la conception, le suivi et l'exécution de certaines activités du projet est salutaire car certains projets venaient souvent avec des programmes préétablis sans une véritable consultation des bénéficiaires dans le choix de leurs besoins ; - L'implication des communes favorisera sans doute l'approche de décentralisation qui est une option du gouvernement d'autant plus que le projet interviendra pour compléter et appuyé les actions déjà entamées par l'Etat ou d'autres partenaires ; - Le fait que le projet prévoit des activités génératrices des revenus est une action importante car ceci s'adressera en priorité aux coopératives féminines qui en ont besoins ; - La diversité des actions prévues par le projet contribuera à résoudre sans doute les nombreux problèmes de la population de la zone ; - La population est contente de ce projet et elle disponible pour l'accompagner pour atteindre ses objectifs et elle est prête de

			mobiliser une participation si ceci constitue une condition dans la réalisation de certaines activités ; - Continuer à sensibiliser la population pour bien connaitre le projet et adhérer à ses objectifs ; - Le projet doit respecter les priorités et spécificités des villages dans la zone de la commune ; - Le projet doit aussi axer ses interventions sur les formations et le renforcement de capacités des bénéficiaires ; - La majorité des jeunes des villages sont des chômeurs et le projet doit être une occasion pour contribuer à résoudre cette problématique ; - La réalisation des activités doit être confiée de préférence à la commune au lieu des ONG que le projet prévoit d'impliquer car le maire est un élu qui connait parfaitement les problèmes de la population ; - Le projet doit créer une commission mixte avec la commune pour le suivi de la mise en œuvre des activités retenues sur le terrain ; - La nécessité de raccorder les périmètres irrigués au réseau électrique pour minimiser les coûts de production à cause de la cherté du gasoil ; - Le projet doit appuyer les activités sportives et culturelles au profit des jeunes qui doivent bénéficier aussi de formations qualifiantes et professionnelles pour faciliter leur insertion dans la vie active.

	Commune de Keur Macène	- Les jeunes de la zone souffrent de chômage et actuellement ils travaillent dans la production maraîchère mais ils ont difficulté d'irrigation du fait qu'ils ont installé leurs périmètres sur des zones hautes ; - Il y'a souvent des problèmes dans l'exécution des travaux et du non-respect des engagements pris par les projets ; - Il y'a des problèmes d'enclavement des zones de production, certains villages manquent d'eau potable ; - On constate une dégradation des ressources naturelles à cause de la prolifération du typha, la salinisation, les risques d'inondations, la surexploitation des ressources halieutiques par les étrangers, - Il a été constaté aussi que la population ne s'implique pas suffisamment dans la gestion des infrastructures une fois réalisées pour assurer leur durabilité ; -	- Le projet est important pour aider la population de la zone dont la majorité est pauvre ; - Le rôle de la commune est important ; - Le rôle de la société civile est devenu important avec le développement des nouvelles technologies ; - Nécessité d'impliquer directement les bénéficiaires dans le choix des investissements et d'éviter de passer par des intermédiaires ; - La commune doit actualiser son plan de développement communautaire pour être prête avant le démarrage du projet ; - Mener des campagnes de sensibilisation intenses pour informer la population et les différents acteurs sur le projet ; - Privilégier l'énergie solaire au lieu des motopompes à carburant que certains projets ont donné dans le passé d'autant plus que leurs périmètres maraîchers ont des difficultés d'irrigation ; - Les coopératives féminines demandent des renforcements de capacités dans la transformation et valorisation des produits locaux naturels ainsi que le financement des activités génératrices de revenus ; - Les jeunes doivent être solidaires entre eux et éviter des dissensions internes et conflits pour mieux gérer et valoriser les infrastructures qui sont créées en leurs faveur comme les stades.
	Commune de Tékane	- Certains projets similaires ont déjà été exécutés mais ils ont échoué à cause du manque d'implication véritable des bénéficiaires en matière de suivi de mise en œuvre des activités ;	- Le projet est important vu la nécessite de la population et leurs besoins en matière d'insuffisance d'infrastructures structurantes et la faiblesse des montants de

		- Il y'a des problèmes d'enclavements des zones de production en hivernage, le coût élevé des intrants, le curage des axes hydrauliques, le manque de protection des périmètres irrigués des inondations, la faiblesse de couverture des villages par le réseau, la difficulté de commercialisation pour les petits agriculteurs, le manque d'appui aux pêcheurs - Le retard et la mauvaise qualité des travaux réalisés par les entreprises locales ; - Au niveau de certaines coopératives, il existe des problèmes internes entre le président et les membres de la coopérative ou les maires à cause des considérations politiques ce qui se répercutent négativement dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ; - Il a été constaté que certains maires, une fois le financement obtenu, ils ne reviennent pas à la population pour se concerter sur leurs priorités ; - Il faudrait électrifier les périmètres irrigués vu le coût de production à cause de la cherté du carburant ;	financement octroyés aux coopératives ; - Le projet est pertinent car il accorde une importance particulière aux communes en se basant sur les plans de développement communautaires ; les maires sont élus par la population pour résoudre leur problème et donc ils doivent être la porte d'entrée de toute intervention ; - Il faut se baser sur les priorités actuelles des populations en réactualisant les plans de développement communautaires des communes afin de s'assurer que les vraies préoccupations ont été prises en considération ; - Le maire doit être responsable et neutre et choisir les populations bénéficiaires les plus vulnérables et nécessiteux ; - Les projets doivent respecter les engagements et cahiers de charge qu'ils prennent avec la population pour aménager des périmètres de qualité ; - Aménager un nouveau local pour la mairie vu le fait que Tékane a été transformée en Moughataa et elle touche une population plus importante ; Les jeunes doivent être appuyés (aménagements de terrain football, basketball, maisons de jeunes plusieurs villages).

ANNEXE 2. PV consultations publiques

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère de l'Agriculture

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au Trarza

Juin, 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois et le Vendredi 16 juin à 9 heures, s'est tenue dans la salle de réunion de la Délégation Régionale du Ministère de l'Agriculture, sous la Présidence de **Monsieur Cheikh Ahmed T'LAMID, Délégué Régional du Ministère de l'Agriculture**, une réunion entre le consultant du cabinet EKS chargé de l'élaboration du PMPP/MGP et PGMO et les chefs services techniques déconcentrés des différents départements ministériels, les représentants des conseils régionaux et municipaux, des organisations socioprofessionnelles et de la société civile.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour comprenait deux points principaux à savoir :

1. Exposé sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats

Ouvrant la séance, le Délégué Régional du Ministère de l'Agriculture a souhaité la bienvenue aux participants présents et a expliqué le but de la mission qui s'inscrit dans le cadre de ce nouveau projet dont la préparation est confiée au Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS). Il a souligné que ce projet vient à point nommé pour contribuer au développement de la vallée du Fleuve Sénégal qui malgré ses potentialités énormes renferme encore des groupes vulnérables très pauvres.

Ensuite, il a donné la parole au consultant du cabinet EKS qui a fait un exposé détaillé sur le nouveau projet à savoir son objectif de développement, ses composantes sa zone d'intervention (Wilayas, Moughataa et communes), ses composantes, sa durée et coût de financement, ses activités et modalités de la mise en œuvre.

Après cet exposé, il a été demandé aux participants de poser des questions de compréhension avant d'ouvrir les débats et discussions sur (i) leurs préoccupations vis-à-vis du projet, (ii) leurs craintes et contraintes par rapport à ce projet, (iii) leurs attentes et (iv) leurs suggestions et recommandations pour la prise en compte de leurs préoccupations dans le futur projet.

Il se dégage des débats et discussions ce qui suit :

- ✓ L'importance de ce genre de projet dans le cadre du développement de la vallée du Fleuve vu les besoins des communautés bénéficiaires ;
- ✓ La pertinence du choix des communes ciblées et dont la majorité de la population est pauvre ;
- ✓ Les participants ont salué cette consultation avec les différents acteurs à ce stade de préparation du projet pour éviter les erreurs des projets passé dont certains choisissent les activités à la place des vrais bénéficiaires et dans ce cadre, ils ont recommandé de les associer dans tout le processus du projet depuis le début au cours du choix des activités, de leur mise en œuvre et de leur évaluation et de les impliquer dans la réception des infrastructures qui seront réalisées pour s'assurer de leur qualité ;

- ✓ Le projet doit désigner des points focaux au niveau de chaque département ministériel impliqué pour suivre avec l'unité de gestion le processus de la mise en œuvre des toutes les activités prévues ;
- ✓ Les participants ont demandé d'augmenter le nombre de communes qui seront concernées ainsi que le coût du projet vu la diversité et l'importance des activités qu'il compte réaliser pour la population ;
- ✓ Le projet doit tenir compte des réalités culturelles socio-économiques et diversité des communautés bénéficiaires pour éviter les conflits d'origine sociale, foncière et sur le partage des investissements prévus ;
- ✓ Le projet doit se baser sur les comités locaux de résolution des conflits pour les renforcer ;
- ✓ L'emploi de la main d'œuvre locale au niveau des villages ainsi que les entrepreneurs locaux doit être pris en considération par le projet pour régénérer des revenus suppélemetaires au premier groupe et renforcer la capacité du second groupe ;
- ✓ La collaboration et les échanges d'expériences entre les acteurs et partenaires des deux pays (Mauritanie et Sénégal) doivent être encouragés et effectivement mis en œuvre ;
- ✓ Le représentant du ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs a demandé de l'impliquer davantage dans le processus de suivi de la mise en œuvre des activités au niveau régional ;
- ✓ Le représentant du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a insisté sur la mise en œuvre des recommandations et actions qui seront prévues dans les études d'impacts environnementales et sociales du projet ainsi que la préservation de la biodiversité et des écosystèmes naturels ; Il a attiré l'attention sur le fait que certains projets déboisent des zones pour l'aménagements de périmètres irrigués sans tenir des conséquences qui en découlent ;
- ✓ La représentante du ministère de la famille, de l'enfance et des affaires sociales ainsi que certaines représentes des coopératives féminines ont demandé d'accorder une importance particulière à la prise en compte des préoccupations des femmes vu la spécificité de leurs activités ;
- ✓ Certains départements ont demandé de prendre en considération leur planification régionale pour éviter de construire des infrastructures dans des sites qui ne sont pas paritaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 30 minutes.

Fait à Rosso, le 16 Juin 2023

Pour le cabinet EKS
Le consultant
Mohamed El Moctar ISSELMOU

Pour la Délégation Régionale/MA
Le Délégué Régional
Cheikh Ahmed T'Lamid

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughataa d Tékane

Commune de Tékane

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Tékane

Juin, 2023

L'An Deux MilleVingt Trois etle Samedi 17 juinà 11 heures, s'est tenue dans la salle de réunionde la **Commune de Tékane**, sous la Présidence de**Monsieur Mohamed Said Ould Alioune Cheine, Maire de la commune de Tékane**, une réunion entre le consultantdu **cabinet EKS**chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociauxà** savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), des membres du conseil municipal, les représentantsdes organisations socioprofessionnelles, des femmes, les associations des jeunes, les représentants des pêcheurs, des éleveurs, des commerçants et de la société civile.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour de la réunion comprenait deux points principaux à savoir :

1. Exposé sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats, discussions et divers

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié de leur venue des autres villages avoisinants. Par la suite, il a donné la parole au consultant du cabinet pour expliquer l'objectif de la réunion. Ce dernier a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer**deuxinstruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux** à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a expliqué qu'il va présenter le projet de manière détaillé avant d'ouvrir les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en terme de préoccupationsde craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives et des spécificités de leurs zones.

Le consultant du cabinet EKS a fait un exposé sur l'objectif du projet, sa zone d'intervention, les communes bénéficiaires, sa durée prévue ainsi que les modalités de mise en œuvre des différentes composantes.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- Le projet est important vu la nécessite de la population et leurs besoins en matière d'insuffisance d'infrastructures structurantes et la faiblesse des montants de financement octroyés aux coopératives ;

- Le projet est pertinent car il accorde une importance particulière aux communes en se basant sur les plans de développement communaux ; les maires sont élus par la population pour résoudre leur problème et donc ils doivent être la porte d'entrée de toute intervention ;
- Certains projets similaires ont déjà été exécutés mais ils ont échoué à cause du manque d'implication véritable des bénéficiaires en matière de choix des activités et suivi de mise en œuvre des activités ;
- Le retard et la mauvaise qualité des travaux réalisés par les entreprises locales ;
- Il y'a des problèmes d'enclavements des zones de production en hivernage, le coût élevé des intrants, le manque de curage des axes hydrauliques, le manque de protection des périmètres irrigués contre les inondations, la faiblesse de couverture des villages par le réseau, la difficulté de commercialisation pour les petits agriculteurs, le manque d'appui aux pêcheurs ;
- Au niveau de certaines coopératives, il existe des problèmes internes entre le président et les membres de la coopérative ou les maires à cause des considérations politiques ce qui se répercutent négativement dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- Il a été constaté que certains maires, une fois le financement obtenu, ils ne reviennent pas à la population pour se concerter sur leurs priorités ;
- Il faut se baser sur les priorités actuelles des populations en réactualisant les plans de développement communaux afin de s'assurer que les vraies préoccupations des populations ont été prises en considération ;
- Les projets doivent respecter les engagements et cahiers de charge qu'ils prennent avec la population pour aménager des périmètres de qualité ;
- Il faudrait électrifier les périmètres irrigués vu le coût élevé de production à cause de la cherté du carburant ;
- Aménager un nouveau local pour la mairie vu le fait que Tékane a été transformée en Moughataa et elle touche actuellement une population plus importante ;
- Les femmes demandent un appui dans les activités génératrices de revenu et de renforcement de capacités ;
- Protéger, créer et valoriser les zones de production des ressources naturelles ;
- Les jeunes doivent être appuyés (aménagements de terrain football, basketball, maisons de jeunes et centre de formation professionnelle au profit de plusieurs villages).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14heures 25 mn.

Fait à Tékane, le17Juin2023

Pour le cabinet EKS
Le consultant
Mohamed El Moctar ISSELMOU

Pour la Mairie de Tékane
Le Maire
Mohamed Said Alioune Cheine

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughataa d Tékane

Commune de Tékane

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Tékane

Juin, 2023

L'An Deux MilleVingt Trois etle Samedi 17 juinà 11 heures, s'est tenue dans la salle de réunionde la **Commune de Tékane**, sous la Présidence de**Monsieur Mohamed Said Ould Alioune Cheine, Maire de la commune de Tékane**, une réunion entre le consultantdu **cabinet EKS**chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux**à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), des membres du conseil municipal, les représentantsdes organisations socioprofessionnelles, des femmes, les associations des jeunes, les représentants des pêcheurs, des éleveurs, des commerçants et de la société civile.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour de la réunion comprenait deux points principaux à savoir :

1. Exposé sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats, discussions et divers

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié de leur venue des autres villages avoisinants. Par la suite, il a donné la parole au consultant du cabinet pour expliquer l'objectif de la réunion. Ce dernier a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer**deuxinstruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux** à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a expliqué qu'il va présenter le projet de manière détaillé avant d'ouvrir les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en terme de préoccupationsde craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives et des spécificités de leurs zones.

Le consultant du cabinet EKS a fait un exposé sur l'objectif du projet, sa zone d'intervention, les communes bénéficiaires, sa durée prévue ainsi que les modalités de mise en œuvre des différentes composantes.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- Le projet est important vu la nécessite de la population et leurs besoins en matière d'insuffisance d'infrastructures structurantes et la faiblesse des montants de financement octroyés aux coopératives ;

- Le projet est pertinent car il accorde une importance particulière aux communes en se basant sur les plans de développement communaux ; les maires sont élus par la population pour résoudre leur problème et donc ils doivent être la porte d'entrée de toute intervention ;
- Certains projets similaires ont déjà été exécutés mais ils ont échoué à cause du manque d'implication véritable des bénéficiaires en matière de choix des activités et suivi de mise en œuvre des activités ;
- Le retard et la mauvaise qualité des travaux réalisés par les entreprises locales ;
- Il y'a des problèmes d'enclavements des zones de production en hivernage, le coût élevé des intrants, le manque de curage des axes hydrauliques, le manque de protection des périmètres irrigués contre les inondations, la faiblesse de couverture des villages par le réseau, la difficulté de commercialisation pour les petits agriculteurs, le manque d'appui aux pêcheurs ;
- Au niveau de certaines coopératives, il existe des problèmes internes entre le président et les membres de la coopérative ou les maires à cause des considérations politiques ce qui se répercutent négativement dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- Il a été constaté que certains maires, une fois le financement obtenu, ils ne reviennent pas à la population pour se concerter sur leurs priorités ;
- Il faut se baser sur les priorités actuelles des populations en réactualisant les plans de développement communaux afin de s'assurer que les vraies préoccupations des populations ont été prises en considération ;
- Les projets doivent respecter les engagements et cahiers de charge qu'ils prennent avec la population pour aménager des périmètres de qualité ;
- Il faudrait électrifier les périmètres irrigués vu le coût élevé de production à cause de la cherté du carburant ;
- Aménager un nouveau local pour la mairie vu le fait que Tékane a été transformée en Moughataa et elle touche actuellement une population plus importante ;
- Les femmes demandent un appui dans les activités génératrices de revenu et de renforcement de capacités ;
- Protéger, créer et valoriser les zones de production des ressources naturelles ;
- Les jeunes doivent être appuyés (aménagements de terrain football, basketball, maisons de jeunes et centre de formation professionnelle au profit de plusieurs villages).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14heures 25 mn.

Fait à Tékane, le17Juin2023

Pour le cabinet EKS
Le consultant
Mohamed El Moctar ISSELMOU

Pour la Mairie de Tékane
Le Maire
Mohamed Said Alioune Cheine

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughataa de Keur Macène

Commune de Kaeur Macène

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Keur Macène

Juin, 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Lundi 19 juin à 10 heures, s'est tenue dans la salle de réunion de la **Commune de Keur Macène**, sous la Présidence de **Monsieur le Maire Cheikh El Moustaine Ould Mohamed de la commune de Keur Macène**, une réunion entre le consultant du **cabinet EKS** chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)** et des membres du conseil municipal, les représentants des organisations socioprofessionnelles, des femmes, les associations des jeunes, les représentants des pêcheurs, des éleveurs, des commerçants et de la société civile.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour de la réunion comprenait deux points principaux à savoir :

1. Exposé sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats, discussions et divers

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour avoir accepté de répondre à son invitation pour participer à cette réunion. Par la suite, il a donné la parole au consultant du cabinet chargé de l'étude pour expliquer l'objectif de la réunion. Ce dernier a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer **deux instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux** à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a expliqué qu'il va présenter le projet de manière détaillé avant d'ouvrir les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en terme de préoccupations de craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives.

C'est ainsi que le consultant du cabinet EKS a fait un exposé sur l'objectif du projet, sa zone d'intervention, ses composantes, les communes bénéficiaires, sa durée prévue, son financement, son montage institutionnel ainsi que les modalités de mise en œuvre des différentes composantes en mettant l'accent sur le rôle que la commune est sensé jouer dans ce nouveau projet.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- Le projet est important pour aider la population de la zone dont la majorité est pauvre ;
- Le rôle de la commune est important ;

- Le rôle de la société civile est devenu important avec le développement des nouvelles technologies ;
- Les jeunes de la zone souffrent de chômage et actuellement ils travaillent dans la production maraîchère mais ils ont difficulté d'irrigation du fait qu'ils ont installé leurs périmètres sur des zones hautes ;
- Il y'a souvent des problèmes dans l'exécution des travaux et du non-respect des engagements pris par les projets ;
- Il y'a des problèmes d'enclavement des zones de production, certains villages manquent d'eau potable ;
- On constate une dégradation des ressources naturelles à cause de la prolifération du typha, la salinisation, les risques d'inondations, la surexploitation des ressources halieutiques par les étrangers,
- Il a été constaté aussi que la population ne s'implique pas suffisamment dans la gestion des infrastructures une fois réalisées pour assurer leur durabilité ;
- Nécessité d'impliquer directement les bénéficiaires dans le choix des investissements et d'éviter de passer par des intermédiaires ;
- La commune doit actualiser son plan de développement communautaire pour être prête avant le démarrage du projet ;
- Mener des campagnes de sensibilisation intenses pour informer la population et les différents acteurs sur le projet ;
- Privilégier l'énergie solaire au lieu des motopompes à carburant que certains projets ont donné dans le passé d'autant plus que leurs périmètres maraîchers ont des difficultés d'irrigation ;
- Les coopératives féminines demandent des renforcements de capacités dans la transformation et valorisation des produits locaux naturels ainsi que le financement des activités génératrices de revenus ;
- Les jeunes doivent être solidaires entre eux et éviter des dissensions internes et conflits pour mieux gérer et valoriser les infrastructures qui sont créées en leurs faveur comme les stades.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 30 mn.

Fait à Keur Macène, le 19 Juin 2023

Pour le cabinet EKS
Le consultant
Mohamed El Moctar ISSELMOU

Pour la Mairie de Keur Macène
Le Maire
Cheikh El Moustaine Ould Mohamed

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughataa de Keur Macène

Commune de Kaeur Macène

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Keur Macène

Juin, 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Lundi 19 juin à 10 heures, s'est tenue dans la salle de réunion de la **Commune de Keur Macène**, sous la Présidence de **Monsieur le Maire Cheikh El Moustaine Ould Mohamed de la commune de Keur Macène**, une réunion entre le consultant du **cabinet EKS** chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)** et des membres du conseil municipal, les représentants des organisations socioprofessionnelles, des femmes, les associations des jeunes, les représentants des pêcheurs, des éleveurs, des commerçants et de la société civile.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour de la réunion comprenait deux points principaux à savoir :

1. Exposé sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats, discussions et divers

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour avoir accepté de répondre à son invitation pour participer à cette réunion. Par la suite, il a donné la parole au consultant du cabinet chargé de l'étude pour expliquer l'objectif de la réunion. Ce dernier a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer **deux instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux** à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a expliqué qu'il va présenter le projet de manière détaillé avant d'ouvrir les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en terme de préoccupations de craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives.

C'est ainsi que le consultant du cabinet EKS a fait un exposé sur l'objectif du projet, sa zone d'intervention, ses composantes, les communes bénéficiaires, sa durée prévue, son financement, son montage institutionnel ainsi que les modalités de mise en œuvre des différentes composantes en mettant l'accent sur le rôle que la commune est sensé jouer dans ce nouveau projet.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- Le projet est important pour aider la population de la zone dont la majorité est pauvre ;
- Le rôle de la commune est important ;

- Le rôle de la société civile est devenu important avec le développement des nouvelles technologies ;
- Les jeunes de la zone souffrent de chômage et actuellement ils travaillent dans la production maraîchère mais ils ont difficulté d'irrigation du fait qu'ils ont installé leurs périmètres sur des zones hautes ;
- Il y'a souvent des problèmes dans l'exécution des travaux et du non-respect des engagements pris par les projets ;
- Il y'a des problèmes d'enclavement des zones de production. certains villages manquent d'eau potable ;
- On constate une dégradation des ressources naturelles à cause de la prolifération du typha, la salinisation, les risques d'inondations, la surexploitation des ressources halieutiques par les étrangers,
- Il a été constaté aussi que la population ne s'implique pas suffisamment dans la gestion des infrastructures une fois réalisées pour assurer leur durabilité ;
- Nécessité d'impliquer directement les bénéficiaires dans le choix des investissements et d'éviter de passer par des intermédiaires ;
- La commune doit actualiser son plan de développement communautaire pour être prête avant le démarrage du projet ;
- Mener des campagnes de sensibilisation intenses pour informer la population et les différents acteurs sur le projet ;
- Privilégier l'énergie solaire au lieu des motopompes à carburant que certains projets ont donné dans le passé d'autant plus que leurs périmètres maraîchers ont des difficultés d'irrigation ;
- Les coopératives féminines demandent des renforcements de capacités dans la transformation et valorisation des produits locaux naturels ainsi que le financement des activités génératrices de revenus ;
- Les jeunes doivent être solidaires entre eux et éviter des dissensions internes et conflits pour mieux gérer et valoriser les infrastructures qui sont créées en leurs faveur comme les stades.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 30 mn.

Fait à Keur Macène, le 19 Juin 2023

Pour le cabinet EKS	**Pour la Mairie de Keur Macène**
Le consultant	**Le Maire**
Mohamed El Moctar ISSELMOU	**Cheikh El Moustaine Ould Mohamed**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughataa de Rosso

Commune de Jder Mohguène

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Jder El Mohguène

Juin, 2023

L'An Deux MilleVingt Trois etle Lundi 19 juinà 17 heures 30 mn, s'est tenue dans la salle de réunionde la **Commune de Jder El Mohguène** sous la Présidence de**MonsieurAboubekrine Ould Alioune, Maire de la commune de Jder El Mohguène**, une réunion entre le consultantdu **cabinet EKS**chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociauxà savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)** et des membres du conseil municipal, des présidents des coopératives rizicoles, des présidentes des coopératives féminines, des associations des jeunes, des représentants des pêcheurs, des éleveurs, de certains chefs de villages et quartiers, des coopératives artisanales des villages dépendant de la commune de Jder El Mohguène.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour de la réunion comprenait deux points principaux à savoir :

1. Exposé sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats, discussions et divers

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés de leur arrivée malgré leurs occupations.

Par la suite, il a donné la parole au consultant du cabinet chargé de l'étude pour expliquer l'objectif de la réunion. Ce dernier a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer**deuxinstruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux** à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a expliqué qu'il va présenter le projet de manière détaillé avant d'ouvrir les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en terme de préoccupationsde craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives et de la spécificité de leurs zones.

C'est ainsi que le consultant du cabinet EKS a fait un exposé détaillé sur l'objectif du projet, sa zone d'intervention, ses composantes, les communes bénéficiaires, sa durée prévue, son financement, son montage institutionnel ainsi que les modalités de mise en œuvre des différentes composantes en mettant l'accent sur le rôle que la commune pourra jouer dans ce nouveau projet.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- Le projet est assez important vu la fait que les activités qu'il prévoit répondc aux besoins de la population de la commune qui est en majorité constituée de couches vulnérables et pauvres ;
- L'implication des maires dans la conception, le suivi et l'exécution de certaines activités du projet est salutaire car certains projets venaient souvent avec des programmes préétablis sans une véritable consultation des bénéficiaires dans le choix de leurs besoins ;
- L'implication des communes favorisera sans doute l'approche de décentralisation qui est une option du gouvernement d'autant plus que le projet interviendra pour compléter et appuyé les actions déjà entamées par l'Etat ou d'autres partenaires ;
- Le fait que le projet prévoit des activités génératrices des revenus est une action importante car ceci s'adressera en priorité aux coopératives féminines qui en ont besoins ;
- La diversité des actions prévues par le projet contribuera à résoudre sans doute les nombreux problèmes de la population de la zone ;
- La population est contente de ce projet et elle disponible pour l'accompagner pour atteindreses objectifs et elle est prête de mobiliser une participation si ceci constitue une condition dans la réalisation de certaines activités ;
- Les villages de la zone souffrent de l'enclavement durant la période d'hivernage, les risques d'inondation, le manque de matériel agricole, la dégradation de l'environnement, le délabrement des infrastructures socio-économiques (écoles, poste de santé, centres de jeunesse, marchés), le manque d'eau potable, le manque d'électrification , la mauvaise qualité de couverte du réseau téléphonique, la manque de routes et ponts pour faciliter l'accessibilité de certaines zones de production en hivernage, le chômage des jeunes, le manque d'appui aux coopératives féminines, la mauvaise qualité des aménagements effectués par des anciens intervenants, le retard de réalisations des travaux par le projet et le maque du respect des engagements pris avec la population ;
- Continuer à sensibiliser la population pour bien connaitre le projet et adhérer à ses objectifs ;
- Le projet doit respecter les priorités et spécificités des villages dans la zone de la commune ;
- Le projet doit aussi axer ses interventions sur les formations et le renforcement de capacités des bénéficiaires ;
- La majorité des jeunes des villages sont des chômeurs et le projet doit être une occasion pour contribuer à résoudre cette problématique ;
- La réalisation des activités doit être confiée de préférence à la commune au lieu des ONG que le projet prévoit d'impliquer car le maire est un élu qui connait parfaitement les problèmes de la population ;
- Le projet doit créer une commission mixte avec la commune pour le suivi de la mise en œuvre des activités retenues sur le terrain ;

- La nécessité de raccorder les périmètres irrigués au réseau électrique pour minimiser les coûts de production à cause de la cherté du gasoil ;
- Le projet doit appuyer les activités sportives et culturelles au profit des jeunes qui doivent bénéficier aussi de formations qualifiantes et professionnelles pour faciliter leur insertion dans la vie active.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30 minutes

Fait à Jder Mohguène, le19Juin2023

Pour le cabinet EKS
Le consultant
Mohamed El Moctar ISSELMOU

Pour la Mairie de Jder El Mohguène
Le Maire
Aboubekrine Ould Alioune

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughataa de Boghé

Commune de Boghé

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Boghé

Juin, 2023

L'An Deux MilleVingt Trois etle Samedi 17juinà 10 heures, s'est tenue dans la salle de réunionde la **Commune de Boghé** sous la Présidence de **Monsieur, Maire adj de la commune de Boghé**, une réunion entre le consultant du **cabinet EKS** chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociauxà savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)** et des membres du conseil municipal, des présidents des unions des coopératives agricoles, des présidentes des coopératives féminines, des associations des jeunes, des éleveurs, des artisans, dépendant de la commune de Boghé.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jourétait de :

1. Présentation sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats, discussions et questions diverses

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire adjoint asalué l'initiative visant à organiser cette réunion de concertation qui vise l'implication effective des bénéficiaires du futur Projet dans son processus de formulation, et il adonné la parole au Consultant pour présenter son exposé.

De sa part le Consultant a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer deux instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a présenté d'une manière détaillée l'objectif du Projet, son montage institutionnel ses composantes, sa zone d'intervention et son financement…etc. Ensuite le Consultant a ouvert les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en termes de préoccupations de craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives et de la particularité de leurs zones.

Les différents intervenants ont participé activement dans les débats et discussions et ont soulevé plusieurs questions, préoccupations et recommandations, ci-joint le résumé des différentes contributions.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- La plupart des participants ont exprimé leur satisfaction quant au fait que le projet soit multisectoriel;
- Le Projet doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'implication effective des communes dans tous les processus de la mise en œuvre du projet, ce qui assurera la durabilité de son intervention après sa clôture ;
- Le Projet doit assurer l'identification des bénéficiaires dans un cadre de cohésion sociale tout en impliquant toutes les couches sociales qui doivent être des acteurs et non des observateurs dans ce projet ;
- Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour que la main d'œuvre locale bénéficie d'opportunités d'emploi et ne soit pas laissée à la merci de la concurrence ;
- Montage des AGRs pour atténuer la vie des jeunes en perdition scolaire, les récupérer pour limiter l'immigration clandestine ;
- Le Projet doit tenir compte des aspirations des jeunes en matière de qualification professionnelle, pour une insertion effective dans le milieu de travail, une attention particulière doit être portée aux jeunes du terroir longuement oubliés par tous les acteurs ;
- Les activités prévues dans le cadre du Projet vont engendrer certainement une augmentation du nombre de conflits fonciers ;
- Les bénéficiaires doivent être représentés dans les commissions de réception des infrastructures qui seront réalisées par le Projet ;
- Les coopératives féminines doivent être formées et appuyées ;
- La mise à niveau et la création des infrastructures sociales de base (postes de santé, écoles, marchés, etc.) au niveau de la commune constitue un moyen efficace pour le développement de la commune ;
- La création d'un bureau chargé de la régularisation foncière sera une bonne chose pour le relancement de l'activité agricole ;
- Le représentant de la société civile demande la mise en place d'un mécanisme pour éviter les impacts négatifs sur les biens culturels et déménager si nécessaire, selon des procédures appropriées pour la protection des dits biens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 30 minutes

Fait à Boghé, le17 Juin 2023

Pour le cabinet EKS
Le Consultant

Pour la commune de Boghé
Le Maire Adj

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughataa de Boghé

Commune de Dar Avia

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Dar Avia

Juillet, 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Vendredi 07 juillet à 16 heures, s'est tenue dans la salle de réunion de la **Commune de Dar Avia** sous la Présidence de **Monsieur le Maire**, une réunion entre le consultant du **cabinet EKS** chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)** et des membres du conseil municipal, des présidents des unions des coopératives agricoles, des présidentes des coopératives féminines, des associations des jeunes, des représentants des pêcheurs, des éleveurs, des artisans, dépendant de la commune de Dar Avia.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour était de :

1. Présentation sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
2. Débats, discussions et questions diverses

En ouvrant la réunion, Monsieur le Maire a déclaré que cette réunion de consultation publique entre dans le cadre des préparatifs pour l'élaboration des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, il a précisé également que cette concertation vise l'implication effective des bénéficiaires du futur Projet dans son processus de formulation, et il a donné la parole au Consultant pour présenter son exposé.

De sa part le Consultant a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer **deux instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux** à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a présenté d'une manière détaillée l'objectif du Projet, son montage institutionnel ses composantes, sa zone d'intervention et son financement…etc. Ensuite le Consultant a ouvert les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en termes de

préoccupations de craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives et de la particularité de leurs zones.

Les différents intervenants ont participé activement dans les débats et discussions et ont soulevé plusieurs questions, préoccupations et recommandations, ci-joint le résumé des différentes contributions.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- Le projet est très important vu le fait que les activités qu'il prévoit réponde aux besoins de la population de la commune qui est en majorité constituée de couches vulnérables et pauvres ;
- Le Projet doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'implication effective des communes dans tous les processus de la mise en œuvre du projet :
- Le Projet doit prendre toutes les mesures garantissant à l'implication effective de la main d'œuvre locale et les fournisseurs locaux dans tous les sous projets ;
- Le Projet doit mobiliser les moyens financiers suffisants pour le montage des activités génératrices de revenus pour femmes et jeunes, afin d'améliorer l'employabilité au niveau de la commune ;
- Le projet doit créer une commission mixte avec la commune pour le suivi de la mise en œuvre des activités retenues sur le terrain ;
- La mise à niveau et la création des infrastructures sociales de base (postes de santé, écoles, marchés. etc.) au niveau de la commune constitue un moyen efficace pour le développement de la commune ;
- Le nombre de jeunes non qualifié demandeurs d'emploi est très important, nous proposons des formations qualifiantes dans des métiers appropriés pour notre contexte ;
- Les coopératives (agricoles, pastorales, artisanales et halieutiques), ont besoin de soutien, notamment en termes de renforcement des capacités et dotation en équipements, outils appropriés et intrants agricoles ;
- Le projet doit veiller sur la qualité des ouvrages et infrastructures qui seront réalisées pour éviter les erreurs d'autres projets ;
- Les représentants des jeunes recommandent au projet une mise à niveau des espaces culturels et sportifs ;

- Le choix des lieux d'implantation et le mode de gestion des infrastructures, sont des facteurs déterminants pour l'atteinte des objectifs visés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30 mn

Fait à Dar Avia, le 07 Juillet 2023

Pour le cabinet EKS
Le Consultant

Pour la commune de Dar Avia
Le Maire

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

Moughatna de Lexeiba

Commune de Lexeiba

PROJET DE RESILIENCE ET DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

CONSULTATION PUBLIQUES POUR L'ÉLABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX : PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES, MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES (PMPP/MGP), ET PLAN DE GESTION DE LA MAIN D'ŒUVRE (PGMO)

Procès-Verbal de Réunion au niveau de la commune de Lexeiba

Juillet, 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Samedi 08 juillet à 09 heures, s'est tenue dans la salle de réunion de la **Commune de Lexeiba** sous la Présidence de **Madame , Maire adjointe de la commune de Lexeiba**, une réunion entre le consultant du **cabinet EKS** chargé de l'élaboration des **instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO)** et des membres du conseil municipal, des présidents des unions des coopératives agricoles, des présidentes des coopératives féminines, des associations des jeunes, des représentants des pêcheurs, des éleveurs, des artisans, dépendant de la commune de Lexeiba.

La liste de présence se trouve en **annexe**.

L'ordre du jour était de :

- Présentation sur le Projet de Résilience et de Développement Communautaire de la Vallée du Fleuve Sénégal prévu sur financement de la Banque mondiale ;
- Débats, discussions et questions diverses

En ouvrant la réunion, Madame la Maire adjointe a salué l'initiative visant à organiser cette réunion de concertation qui vise l'implication effective des bénéficiaires du futur Projet dans son processus de formulation, et il a donné la parole au Consultant pour présenter son exposé.

De sa part le Consultant a expliqué que cette mission s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un nouveau projet dit projet de résilience et développement communautaire de la vallée du Fleuve Sénégal sur financement de la Banque mondiale. A cet effet, le Projet d'Appui Régional à l Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), chargé de la préparation de ce nouveau projet a signé un contrat avec le cabinet EKS spécialisé dans les études d'impact environnemental et social pour élaborer **deux instruments de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux** à savoir le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Le consultant a présenté d'une manière détaillée l'objectif du Projet, son montage institutionnel ses composantes, sa zone d'intervention et son financement…etc. Ensuite le Consultant a ouvert les débats pour écouter les points de vue des participants sur ce nouveau projet en termes de préoccupations de craintes, de problèmes, d'attentes, d'orientations et de recommandations compte tenu de leurs expériences respectives et de la particularité de leurs zones.

Les différents intervenants ont participé activement dans les débats et discussions et

ont soulevé plusieurs questions, préoccupations et recommandations, ci-joint le résumé des différentes contributions.

Les principales conclusions et recommandations issues des débats se résument comme suit :

- La commune recommande vivement au Projet de financer un programme d'amélioration des capacités du conseil municipal, notamment dans les domaines de la gestion des conflits et le suivi de la gestion des infrastructures communales ;
- L'atteinte des objectifs de développement du Pprojet nécessite l'implication effective de la commune comme acteur principal ;
- Les infrastructures sociales de base au niveau de la commune sont soumises à une grande pression, nous proposons donc une extension de ces infrastructures (écoles, abattoirs, postes de santé, marchés ...etc) ;
- La commune recommande une mise à niveau de l'Hôtel de la ville et le renforcement du réseau d'assainissement ;
- Le Projet doit prendre toutes les mesures garantissant à l'implication effective de la main d'œuvre locale et les fournisseurs locaux dans tous les sous projets ;
- Le Projet doit mobiliser les moyens financiers suffisants pour le montage des activités génératrices de revenus pour femmes et jeunes, afin d'améliorer l'employabilité au niveau de la commune ;
- Le nombre de jeunes non qualifié demandeurs d'emploi est très important, nous proposons des formations qualifiantes dans des métiers appropriés pour notre contexte ;
- L'organisation des voyages d'études au profit des communes de deux rives, facilitera la collaboration régionale, notamment en termes d'échanges d'expériences dans le domaine de la cohésion sociale ;
- Les coopératives (agricoles, pastorales, artisanales et halieutiques), ont besoin de soutien, notamment en termes de renforcement des capacités et dotation en

équipements, outils appropriés et intrants agricoles ;

- Le projet doit veiller sur la qualité des ouvrages et infrastructures qui seront réalisées pour éviter les erreurs d'autres projets ;
- Les représentants des jeunes recommandent au projet une mise à niveau des espaces culturels, sportifs et la création d'une bibliothèque pour la lecture libre ;
- Le choix des lieux d'implantation et le mode de gestion des infrastructures, sont des facteurs déterminants pour l'atteinte des objectifs visés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures

Fait à Lexeiba, le 08 Juillet 2023

Pour le cabinet EKS
Le Consultant

Pour la commune de Lexeiba
La Maire Adj